L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1404 - VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bardage bois/Bardage métallique
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
• Bâtiments Agricoles et Industriels

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com
metalconstruction.fr



LAIT: La remontée des prix profitera-t-elle aux éleveurs ?

La remontée actuelle est spectaculaire sur les grands produits laitiers industriels. Mais les éleveurs profiteront-ils de cette hausse des cours des marchés mondiaux ? Les industriels sont bien prudents sur le sujet. Si le regain du marché n'est pas contesté, selon le président de la Fnil tout dépendra de l'attitude des grandes surfaces dans le contexte qui s'ouvre des négociations commerciales. Une analyse que récusent les producteurs par la voix de la FNPL qui compte bien mettre en place les conditions pour que la hausse des prix bénéficie davantage à l'éleveur.

Page 3

Côte d'Or

› Dijon Céréales

Un contexte difficile, mais toujours l'ambition de construire



Nièvre

› Litière bois-plaquette

Que cachent vos haies ?



Yonne

› Ruralité

Des atouts trop souvent ignorés



Pages15 - 18

En direct de la MSA

Cette semaine avec votre journal*

L'agenda 2017

* Offre réservée aux abonnés



Encarts: Gan Assurance Lombaert (sur certains cantons) ; Agri 89 (sur certains cantons).



Le BON PLAN
Votre TELESCOPIC JCB 536-60

OFFRE JUSQU'AU 31/12/2016

• Capacité : 3600 kg - Hauteur de levage: 6,20 m.
• Moteur JCB ECOMAX T4F - 4400 cm³ - 110 cv
• Transmission JCB Full Powershift avec déconnexion du pont arrière
• Garantie 2 ans ou 3000 h. au premier terme atteint

A PARTIR DE 27 €/JOUR*

* Offre valable pour un financement d'un JCB 536-60 AGRI équipé de fourches palettes neuf en location financière sur une base de 365 jours par an sur une durée totale de 5 ans. Loyers payables mensuellement en terme échoir par prélèvement automatique hors assurance, prestations et frais annexe. Offre pour toute commande livrée entre le 24 octobre et le 31 décembre 2016. Sous réserve d'acceptation du dossier par JCB Finance SAS.

JCB AGRI

G. BUCHEZ

Secteurs
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert

03 86 20 17 38

AVIVA

Stéphane Franey
Un assureur issu du monde agricole

5 bis route de Paris
89200 Avallon
03 86 31 90 13 - 06 59 44 89 92
franey-stephane@aviva-assurances.com

Assureur AGRICOLE depuis 1856

N°ORIAS 09046920



Sommaire

Côte d'Or
04 • Dijon Céréales: Un contexte difficile, mais toujours l'ambition de construire
05 • Bienvenue à la ferme: Un marché de Noël… à la maison

Nièvre
06 • Grandes cultures: Prix mondiaux ? Connais pas !
07 • Élevage: Que cachent vos haies?
08 • Employeurs : comment choisir une complémentaire santé adaptée?

Yonne
09 • Protection de l'eau: Un contrat pour l'avenir de l'eau et des territoires
10 • Sapins de Noël: Roi des forêts et souverain du Morvan
11 • Agro-Écologie: La route de l'agriculture créative
12 • Ruralité : Des atouts trop souvent ignorés

Région
13 • Tournée régionale de la Fédération nationale bovine: La FNB joue cartes sur table à Avallon
14 • Festival du bœuf: Nouveaux records à Charolles !
15-18 • La MSA en direct
19 • Spécial Emploi

Filières
20 • Élevage Grippe aviaire: Mesures de protection renforcées

Infos Services
21 • Équipement
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

en bref

Le revenu agricole en forte réduction en 2016

Le revenu agricole pour 2016 a subi une forte diminution. Selon les données Insee présentées à la commission des comptes de l'agriculture, réunie ce 13 décembre, le résultat net de la branche agricole par actif non salarié aurait baissé de 26,1% cette année. L'Insee calcule également un indicateur qui tient un moindre compte des charges (impôts, salaires, intérêts, fermages, etc.) : cette *«valeur ajoutée nette au coût des facteurs»* aurait reculé de 15,9%. Les statisticiens ne publient plus, à cette date de l'année, de chiffres sur le revenu par secteur, depuis les débats que cela avait suscités il y a trois ans. Néanmoins les évolutions des valeurs de production donnent des indications significatives. Selon les chiffres rapportés et analysés par l'APCA (Chambres d'agriculture) la valeur de la production du secteur céréalier a baissé de 36,5% en raison à la fois d'une diminution de prix et d'une réduction des volumes. Les réductions de valeurs ont été de 9,9% pour les oléagineux, de 4,3% pour les vins d'appellation, de 4,1% pour les gros bovins, de 5,5% pour l'aviculture et de 8,9% pour le lait. La valeur de la production a augmenté pour les betteraves (13%), 9% pour le maraîchage, 2,8% pour les fruits, 11,6% pour les pommes de terre, 6,5% pour les vins courants, 4% pour les porcins.

La FNSEA veut s'inviter dans le débat présidentiel

En présentant 13 mesures à appliquer dans les 200 jours d'une nouvelle présidence de la république, le président de la FNSEA Xavier Beulin a évoqué un *«sentiment d'urgence qui réclame du pragmatisme, du concret et de la proximité avec les territoires»* de la part du prochain chef de l'État. *«Nous allons nous inviter dans le débat de la présidentielle»* a insisté Jérôme Despey, secrétaire général adjoint de la fédération expliquant que les militants iront à la rencontre des candidats *«quand ils laboureront le territoire»*. Les candidats seront invités à se prononcer sur ces mesures, permettant à la FNSEA de se positionner. Ces 13 mesures (lire l'intégralité dans Agra Presse du 21 novembre) vont du soutien à un grand plan d'investissement national de 6 milliards d'euros à la garantie de retraites décentes aux agriculteurs en passant par la construction d'un statut de l'agriculteur professionnel et la mise en place d'une TVA sociale pour alléger les charges des exploitants. Elles concernent également la mise en œuvre d'une politique de la ressource en eau (irrigation, capacité de stockage), un principe d'innovation appliqué l'environnement et non un principe de précaution, un meilleur accès à internet en zone rurale, une augmentation du Crédit impôts compétitivité emploi (CICE), l'amélioration de la déduction pour aléas (DPA), une réforme du cadre réglementaire des relations commerciales et un arrêt de la sur-transposition des directives européennes.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ou un associé ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec la Chambre d'Agriculture. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 16 au 25 décembre 2016

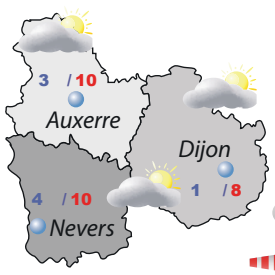
DIJON CÉRÉALES

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 16 Décembre



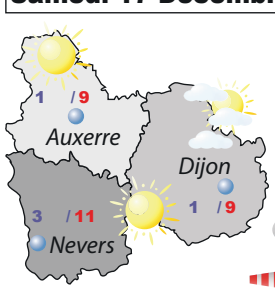
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 9 à 11 °C

Vents : Sud-Est 10 km/h

Ste Alice
Soleil : 08:29 - 16:56
Lune : 20:08 - 10:23

Samedi 17 Décembre



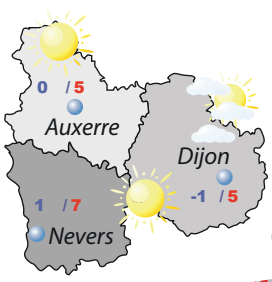
Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 10 à 12 °C

Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Gaël
Soleil : 08:29 - 16:57
Lune : 21:16 - 11:06

Dimanche 18 Décembre



Agréable
Un temps agréable et pleinement ensoleillé en perspective. Les températures seront en baisse.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 6 à 8 °C

Vents : Nord-Est 20 km/h

St Gatien
Soleil : 08:30 - 16:57
Lune : 22:24 - 11:43

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 au Mercredi 21 Décembre :

Un ciel clair en perspective.

Vents : Nord-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : -1 à 2 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 22 au Dimanche 25 Décembre :

Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.

Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 0 à 4 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Filières laitières

Le test de la remontée des prix

Après avoir subi de sévères chutes de prix pour leurs produits, les agriculteurs voient s'infléchir les marchés mondiaux. Ils espèrent, principalement dans l'activité laitière, que cette remontée des prix puisse enfin leur être bénéfique. Une analyse tempérée par l'industrie laitière dont le président de la Fnil, Olivier Picot, apparaît moins optimiste. Selon lui, tout dépendra de l'attitude des grandes surfaces dans le contexte qui s'ouvre des négociations commerciales.


Réussir

La cotation du beurre industriel a presque doublé depuis avril 2016. Cette remontée spectaculaire des prix profitera-t-elle aux éleveurs ?

«*Il n'y a pas eu de crise*», lançait le président de la Fnil (Fédération nationale de l'industrie laitière), Olivier Picot en conférence de presse le 6 décembre. Une appréciation qui aurait eu de quoi révolter un éleveur s'il avait été dans la salle. Mais loin de vouloir faire de la provocation, Olivier Picot voulait surtout démontrer que les baisses de prix des produits laitiers constatées depuis deux ans constituaient tout simplement un des aspects de la volatilité des prix, tout comme la remontée actuelle des prix mondiaux du lait. Pour lui, cette baisse de prix, si elle a été très sévère pour les éleveurs, n'a engendré aucune transformation structurelle de la filière. «*Business as usual*».

Remontée spectaculaire

Victimes de la dépression, les éleveurs profiteront-ils à due concurrence de la hausse des cours des marchés mondiaux qui s'observe actuellement? Les industriels, à entendre Olivier Picot, sont bien prudents là-dessus. Le regain du marché, il n'est pas contesté. Alors que «*nous n'avons jamais connu un bas de cycle aussi long*», remarque Gérard Calbrix, l'économiste de la Fnil, la remontée actuelle est spectaculaire sur les grands produits industriels.

La cotation du beurre est passée de 2 400 euros en avril 2016 à 4 500 euros aujourd'hui, avec un prix à terme de près de 5 000 euros sur janvier. Sur la même période, les fromages industriels de type Gouda ont vu leurs cotations grimper de 1 800 euros à 3 400 euros. Seule la poudre de lait reste à des prix bas, alors même que la Commission européenne s'apprête à remettre sur le marché des stocks d'intervention. Bruxelles, semble-t-il, est obsédée par l'idée de ne pas laisser les prix du marché laitier grimper trop vite. La baisse de production européenne depuis quelques mois, le retour de la Chine aux achats, des problèmes climatiques en Nouvelle Zélande, des réductions de production également en Australie et en Amérique du Sud, tout concourt à raréfier l'offre sur les marchés mondiaux. Seuls les États-Unis connaissent un léger surcroît de lait. La réduction de l'offre est telle que le beurre devient rare. «*Il n'y a plus de beurre premier prix*», remarque Gérard Calbrix.

Les Français profitent moins des hausses

Du coup, là où le marché fonctionne à plein, les prix sont remontés, permettant aux éleveurs de retrouver une situation plus correcte. Mais cela se limite pour l'instant à l'Europe du Nord, région qui avait connu les baisses les plus sévères. Et les Français ? Olivier Picot est plus que prudent sur la répercussion de la hausse des prix aux éleveurs de l'Hexagone. De fait, jusqu'à présent, le prix du litre de lait payé à l'éleveur n'a quasiment pas bougé en France. «*Nous serons peut-être à 30 centimes le litre à la fin de l'année*», dit-on à la Fnil. Alors que le néerlandais Friesland Campina paie déjà 35 centimes (équivalent France standard). Les Français subissent un peu moins la baisse des prix mais profitent beaucoup moins des hausses. La raison ? La grande distribution, accuse Olivier Picot. Selon lui, la guerre des prix que se livrent les enseignes se répercute durement sur les conditions des fournisseurs. Ceci pour une raison principale : la loi LME (loi de modernisation de l'économie) et ses deux conséquences principales : l'abaissement du seuil de revente à perte et l'autorisation de la discrimination des fournisseurs.

Le président de la Fnil prévient les éleveurs : si les négociations commerciales actuelles ne permettent pas de relever les prix des produits laitiers, les industriels ne seront pas en mesure de relever pleinement la rémunération de l'éleveur. Un bémol cependant: les éleveurs qui livrent à des entreprises très engagées sur les marchés mondiaux profiteront bien du prorata de la hausse des cours. Mais les produits industriels («*commodities*») ne représentent sur le plan national qu'un petit 30 % de la valorisation du lait. Pas question d'accepter ce raisonnement, répond en substance André Bonnard, secrétaire général de la FNPL (Fédération nationale des producteurs de lait). Pour lui, l'argument du poids des distributeurs se retourne contre les industriels. En 2015-2016, les prix d'achat du lait sortie usine n'ont baissé que de 2% alors que les prix sortie élevage se sont effondrés de 30%. Pour les éleveurs, les industriels ont joué un jeu de poker menteur, arguant de l'étranglement par les grandes surfaces pour baisser leurs coûts d'approvisionnement. Les éleveurs ne sont pas les seuls à s'en être rendu compte. Les distributeurs sont du nombre. Ce serait en partie pour cela que Carrefour a voulu faire payer une «*remise complémentaire de distribution*» par ses fournisseurs agroalimentaires. Initiative vite dénoncée au ministère de l'Économie qui a assigné l'enseigne devant la justice.

Plus de transparence

Dans ce contexte, la FNPL a voulu contraindre les industriels à un peu plus de transparence. Elle a fait, un peu laborieusement parfois, signer des chartes laitières de valeur, dont le principe a été repris par la loi Sapin 2. Celle-ci prévoit que, dans les contrats d'approvisionnement entre industriels et distributeurs, figurent les prix payés aux éleveurs. L'année 2017 permettra de voir si l'opération est réussie. Les éleveurs rappellent aussi que dans les contrats qui les lient aux industriels, au moins la moitié du prix (et non un tiers) concerne les produits industriels et de grande consommation exportés. Ce qui implique une répercussion bien plus forte que ne le prévoient les industriels, des hausses de prix du marché mondial. L'idée des producteurs est de tirer toutes les conséquences de la libéralisation des marchés depuis la suppression des quotas. Et donc de lier très directement le prix payé au producteur à la valorisation qu'apportent chaque entreprise et chaque filière.

L'heure n'est plus à des manifestations d'envergure comme ce fut le cas récemment devant Lactalis. On manifeste quand le prix s'effondre mais beaucoup moins quand il peut remonter.

Mobilité des producteurs

La bataille des producteurs sera plus discrète mais peut-être plus profonde. Cela pourrait aller jusqu'à prôner et obtenir une mobilité plus grande des producteurs. Lui permettre de changer de laiterie s'il estime que celle-ci ne lui apporte pas la valorisation suffisante. «*C'est une question qui n'est pas encore suffisamment travaillée*», estime André Bonnard qui compte bien y remédier. Pourquoi pas, aussi, faire venir des industriels laitiers étrangers histoire de stimuler encore plus la demande ? Rachetée en juin dernier par Lactalis, la fromagerie Graindorge aurait intéressé, selon André Bonnard, le groupe danois Arla. De même que Guilloteau, acquis finalement par Eurial. Cependant, s'ils venaient en France, les groupes étrangers ne viendraient-ils pas davantage pour le marché et la valorisation qu'il permet, pour acheter du lait français ? Olivier Picot ne manque pas de souligner régulièrement que le prix du lait français est plus élevé de 10 à 20% que celui des pays du nord de l'Europe. C'est vrai lorsque les cours de l'UE sont au plus bas. C'est l'inverse lorsqu'ils sont au plus haut. D'ailleurs, le 6 décembre, lors de sa conférence de presse, le président des industriels se gardait bien de renouveler l'argument.

HP

AVIVA
Assureur agricole depuis 1856
Aviva Assurances. Société anonyme d'Assurance incendie, accidents et risques divers au capital de 178 771 908,38 euros.
Entreprise régie par le code des assurances.
Siège social : 13, rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes -306 522 665 RCS Nanterre

Jacques Carrelet de Loisy et ses collaboratrices
vous remercient de votre confiance
et vous souhaitent d'excellentes fêtes.

15, Rue Charrue - 21000 Dijon - 03 80 30 67 69
de-loisy-jacques@aviva-assurances.com

L'assureur qui partage vos racines
aviva.fr/agri

Dijon Céréales

Un contexte difficile, mais toujours l'ambition de construire

À l'occasion de sa 26ème assemblée générale, Dijon Céréales a dressé le bilan d'un exercice 2015-2016 difficile, avec une belle moisson malgré de fortes disparités, mais aussi des prix en berne qui ont pesé sur le résultat des exploitations comme sur celui de la coopérative. Face à ce contexte difficile et à l'évolution structurelle de la politique agricole, le Groupe s'adapte et propose des solutions.

La collecte 2015-2016 de Dijon Céréales, si le marché avait été moins morose et volatile, aurait sans doute pu franchir aisément le cap du million de tonnes : 981 000 tonnes au final (+12,4% par rapport à 2014-2015), qualité et volumes étaient au rendez-vous malgré des disparités selon les secteurs. Les adhérents, incertains face à la dégradation des cours au fil de la campagne (des blés à 180€/t en juillet 2015 pour atterrir à 110 €/t fin février 2016) ont préféré garder une partie de leur production en stock à la ferme, environ 60 000 tonnes. Finalement, ces stocks s'avèrent utiles aujourd'hui quand la moisson 2016 a été catastrophique pour l'ensemble des secteurs de la coopérative. *«En 2015-2016, Dijon Céréales, accompagné par Cérévia, a joué pleinement son rôle dans des marchés très volatils»* a rappelé Pierre Guez, *directeur* général de la coopérative.

Malgré une campagne approvisionnements soutenue (103,7 millions d'euros en grandes cultures, 160 millions d'euros au total avec un exercice correct pour les activités jardineries, espaces verts, vignes et énergie), le résultat final 2015-2016 de la coopérative a été obéré par la faiblesse des prix, mais aussi par la nécessité d'anticiper, au titre de l'exercice futur lié à la moisson 2016, des charges exceptionnelles inhérentes à des pénalités (qualité, dédites de contrats matières premières et logistiques).

Car 2016 apporte une triple-peine avec des décrochages de rendements importants pour tous les adhérents de la coopérative, une qualité insuffisante en blé avec des PS en berne… et des prix toujours déprimés en lien avec une production mondiale abondante. L'enjeu majeur de cette campagne 2016-2017, pour Dijon Céréales, est donc de trier et classer au maximum les productions dans les silos afin d'améliorer au maximum le ratio blé meunier / blé fourrager. Seule bonne nouvelle récente, la baisse des prix des engrais semble se confirmer pour 2017.

Protéger les adhérents et l'agriculture régionale

«La coopérative joue, comme elle le doit, un rôle de tampon et de solidarité face à la crise. Autour du conseil d'administration, tous les collaborateurs, de l'équipe de direction aux responsables de silo, sont mobilisés dans leurs sphères de compétences, nous sommes en mode commando !» a précisé Marc Patriat, président de Dijon Céréales. Ainsi, face à la conjoncture et l'évolution structurelle de l'agriculture (diminution des aides de la Pac, augmentation de la pression réglementaire et sociétale), le Groupe évolue, propose ou contribue à des solutions à tous les niveaux :

Le programme 140 €/t

En réponse au contexte difficile, Dijon Céréales a lancé un programme intitulé *«Objectif : Produire à 140 €/ha. Plus de compétitivité, l'Agronomie d'Abord»*. *«Il ne s'agit pas d'un prix de vente annoncé»*, a rappelé Pascal Demay, directeur céréales et terrain de Dijon Céréales, *«nous interpellons nos adhérents, dans des zones de production comme les nôtres à faibles potentiels, sur la nécessité d'optimiser les charges de production, sans faire de fausses économies, en agissant notamment sur des leviers agronomiques. L'ambition est de dégager un résultat même dans le cas où les cours sont bas, ce qui semble s'installer comme une tendance de fond»*.

Pour une agriculture régionale innovante

La R&D, axe majeur pour Dijon Céréales, ne doit pas être négligée a fortiori en temps de crise. À travers les travaux de la plateforme agroenvironnementale régionale Artemis et du service technique Damier Vert, la coopérative se concentre sur la diminution des charges économiques mais aussi des impacts environnementaux de l'activité agricole, la recherche de nouveaux leviers agronomiques et le développement de l'agriculture de précision. Les références obtenues sont aujourd'hui vulgarisées à travers l'activité de deux clubs d'agriculteurs lancés en 2016 : Pixae et AgroEcos.

Le pôle d'innovation en agroécologie agrOnov, inauguré cette année également, s'inscrit dans cette même dynamique et complète le dispositif. À la fois centre de recherche et pépinière d'entreprises, agrOnov vise à concilier des bons rendements de production avec une empreinte écologique maîtrisée. Il doit faciliter l'émergence de nouvelles solutions pour l'agriculture.

Optimisation et compétitivité de la logistique agricole

Lancé en juillet 2016 Logivia (extension de Dijon Céréales Logistic), le nouveau gestionnaire intégral de la logistique de Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Soréal et de leurs filiales, optimise avec succès les flux inter-coopératives et inter-filiales, transformant des charges fixes en charges variables, tout en garantissant la fiabilité des opérations logistiques.



Comme il l'avait déjà évoqué lors des dernières assemblées de section, Marc Patriat a souligné le rôle de tampon et de solidarité de la coopérative face à la crise.

Peser plus sur les marchés

Avec l'entrée officielle de la coopérative Interval (Haute-Saône) en juillet 2016, Cérévia rassemble désormais 8 groupes coopératifs de Bourgogne-Franche-Comté et Rhône-Alpes-Auvergne. Cette nouvelle adhésion donne à l'union de commercialisation davantage d'importance sur les marchés. Tout en élargissant son périmètre et en améliorant ses outils (doublement des capacités du site portuaire de Fos-sur-Mer), Cérévia demeure une union à taille humaine, au service de l'agriculture locale et de ses débouchés.

Lors de l'assemblée générale, le président Marc Patriat a également rappelé, dans ce contexte, la nécessité de poursuivre les travaux autour d'une alliance régionale des coopératives que Dijon Céréales appelle de ses vœux. *«Il y a 25 ans, nous fondions Dijon Céréales avec 13 coops cantonales, il faut maintenant mettre en place l'outil dont l'agriculture et les exploitations agricoles régionales ont besoin pour les 25 ans à venir»*, a-t-il déclaré.

La coopération, un rempart pour protéger l'agriculture, un atout pour la faire évoluer


Jean-François Loiseau, président de Axéréal et Intercéréales, a conclu les travaux de cette assemblée. Son intervention a mis en évidence la place importante des coopératives dans le paysage économique, des structures de belles tailles en France mais qui doivent encore évoluer pour aller chercher encore plus de valeur sur les marchés, soutenir des politiques d'innovation et de R&D fortes, faire face aux nouveaux risques (marchés volatils, aléas climatiques…). *«Dans un monde qui évolue très rapidement, la coopérative est un atout essentiel pour accompagner les agriculteurs vers l'avenir à travers la protection qu'elle apporte, mais aussi en proposant un bouquet de solutions qui vont mêler le numérique, la génétique, la biologie et l'agronomie, la mécanique, la formation…».*



Un clin d'œil à André Guitton

Après 27 années au sein du conseil d'administration de Dijon Céréales, André Guitton (62 ans) passe la main à l'heure de la retraite. L'administrateur est exploitant agricole en grandes cultures à Marmagne, dans le Montbardois, la commune de l'Abbaye-de-Fontenay. Ancien conseiller de gestion, il avait repris l'exploitation agricole familiale sur le tard. L'homme, réputé pour sa gentillesse et son sourire, s'est également investi dans la production des truffes, une diversification réussie avec plusieurs hectares de chênaies truffières.


L'assemblée s'est tenue le 13 décembre à Saint-Apollinaire.

Bienvenue à la ferme

Un marché de Noël… à la maison

Jeudi 8 décembre dernier, une quinzaine de producteurs s'étaient donnés rendez-vous à la Maison de l'agriculture pour un marché de Noël.



Après l'installation, photo de famille pour les producteurs exposants, prêts à recevoir comme il se doit les occupants de la Maison de l'agriculture de Bretenière

Le rendez-vous est désormais bien ancré dans les esprits, comme une grande réunion de famille annuelle et incontournable. Jeudi 8 décembre dernier les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme se sont retrouvés à la Maison de l'agriculture à Bretenière. Ils étaient une quinzaine à avoir investi le hall du bâtiment et une salle voisine pour y exposer leurs produits fermiers. Un marché de Noël un peu "privé" destiné aux personnels et aux visiteurs de la Maison de l'agriculture. Une occasion privilégiée de faire le plein de bons produits locaux qui viendront garnir les tables de cette fin d'année.

À l'abri des premiers frimas de l'hiver naissant, pas besoin de bonnet ni mitaine pour les exposants qui avaient aussi à cœur de se retrouver entre eux… comme à la maison.

FD

Rendez-vous Bienvenue dans les Jardins du Département

Le prochain marché de Noël des producteurs fermiers se déroulera aujourd'hui vendredi 16 décembre de 14h à 20h, dans les Jardins du Département (rue de la préfecture à Dijon). Cette première édition est organisée par le Conseil Départemental et Bienvenue à la Ferme et rassemblera 13 exposants : La petite ferme (viandes de bœufs, saucisses, gaufres, crêpes, vins et chocolats chauds, soupes chaudes) ; Exploitation Cachot (produits de la ruche, pains d'épices, jus et nectars de fruits, confitures…) ; Les Louvières (charcuteries porcs, sandwich chauds…) ; Laprée (canards, foie gras, moutons) ; L'escargot Bourguignon (escargots et produits dérivés) ; Poulet'compagnie (poulets, découpe, œufs) ; Henri Mutin (crémants) ; Prommer Nicvert (charcuteries, viandes diverses) ; Domaine Pierre Thibert (vins côte de nuits) ; Gaec des Truites de l'aube (truites et produits dérivés) ; Domaine Polette (vins de pays bio) ; Safran des Aulnes (safran et produits dérivés) ; Les sapins du Garmois (vente de sapins). De nombreuses animations seront également proposées aux visiteurs : La p'tite ferme de noël (moutons, poneys et balade avec Roudoudou dans les Jardins) ; Le Kiosque du goût 100 % Côte-d'Or (pour se régaler sur place avec escargots Fromentine, burger de foie gras, hot dog de saucisse fermière, soupes, chocolat vin et jus de pomme chauds, gaufres à la confiture de lait, crêpes au safran…) ; La tente igloo (pour repartir avec votre photo souvenir) ; les Contes des 7 coins du monde racontés par Bernard Bacherot ; Spectacle «*Rêves de feu*» par les Cracheurs de feu de la Compagnie Éclipse...
Entrée libre et gratuite.



Emploi

De bonnes nouvelles du côté de l'emploi... épisode 3

Nous continuons notre mobilisation active sur la pénibilité qui se met progressivement en place. Nous avions déjà obtenu un délai 6 mois pour déclarer les 4 premiers facteurs de pénibilité au mois d'octobre 2016 au lieu de janvier (travail de nuit, activité exercée en milieu hyperbare, travail en équipes successives alternantes et travail répétitif).

Nous avons été entendu sur la difficulté voir l'impossibilité, en agriculture, d'appliquer les textes en l'état tant les définitions sont difficiles à appréhender. Pour trouver des solutions pérennes pour évaluer les six derniers facteurs (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes et bruit), nous avons obtenu un nouveau délai, celui d'octobre 2017 pour déclarer les 6 autres facteurs.

Ainsi, nous vous recommandons vivement d'attendre le dernier moment pour déclarer les 6 autres facteurs pour nous laisser le temps de négocier et surtout de vous apporter des solutions pour vous faciliter l'évaluation de la pénibilité dans vos exploitations. Le poids de la négociation réside dans la mobilisation que nous aurons !

Olivier Gallien, président de la Commission Emploi de la FDSEA 21

▸ *À noter*

Recherche maître de stage en polyculture élevage

Un futur étudiant en CAPA Métiers de l'Agriculture à la MFR de Combeaufontaine recherche un maître de stage à partir de janvier 2017. Habitant à Spoy et étant véhiculé, il recherche dans un rayon d'une trentaine de kilomètres de son domicile.
Initialement formé dans le secteur du bâtiment, ce jeune de 26 ans souhaite se reconvertir dans le milieu agricole, de préférence en élevage bovin lait. Le CAPA dure 2 ans en alternance entre des périodes au CFA et des périodes sur l'exploitation sous la forme d'un stage non rémunéré.
Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr ou 03.80.68.67.68.

▸ *Formations*

- **Éleveur infirmier : examen d'un ovin malade.** 05 janvier 2017 - Lieu à définir. En partenariat avec le GDS 21. Inscription : Virginie Pabiou, 03.80.68.67.35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com.
- **Utiliser la phyto-aromathérapie en élevage laitier**
10 janvier 2017 à Châtillon sur Seine
En partenariat avec ECEL 21. Inscription : Jean-François Dessolin, 03.80.68.67.16, jfd.ocl21@ucacig.fr.
- **Se perfectionner dans le traitement à bas volume,** le 11 janvier à Saint Seine l'Abbaye ou le 12 janvier à Bretenière. Françoise Gonin, CA21 – 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr
- **Word et Excel : bien utiliser les logiciels de bureautique**, les 17 et 24 janvier à Dijon. Aline Parize, CA21 – 03.80.68.66.28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr
- **Dresser son chien au troupeau : initiation**
Du 13 janvier au 31 mai 2017 (5j) à Thoisy-le-Désert. En partenariat avec le SDEO 21. Inscription : Jean-Marc Bidoire, 03.80.68.66.58, seo21@orange.fr
- **Inséminer soi-même ses vaches.** Janvier et février (2 j) - Lieu à définir. Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr
- **Être autonome pour vérifier ses engins de levage,** le 24 janvier à Venarey les L. Aline Parize, CA21 – 03.80.68.66.28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr
- **Maîtriser les mammites en élevage caprin**, le 26 janvier 2017 - Lieu à définir. En partenariat avec le GDS 21. Inscription : Virginie Pabiou, 03.80.68.67.35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com.



Grandes cultures

Prix mondiaux ? Connais pas !

Se déconnecter des marchés financiers, ne plus subir la volatilité des prix : tel est le pari de certains acteurs de la filière grandes cultures qui décident de relocaliser la commercialisation de leur production. Résultats escomptés pour les producteurs: un prix mieux valorisé, un revenu plus sécurisé, et un rapprochement avec les consommateurs qui donne du sens au travail.

Ce sont deux itinéraires de valorisation, l'un individuel, l'autre collectif, qui ont été explorés mardi 6 décembre par le GDA (Groupe de Développement Agricole) Bourgogne Nivernaise à l'occasion de son Assemblée Générale à Donzy. Le premier itinéraire, c'est celui d'Emmanuel Brossard, agriculteur à Raveau, qui, avec son activité de production et de vente d'huiles de consommation, *«fait toute la filière»*; le second itinéraire, c'est celui d'acteurs de la filière blé vendéenne, partenaires de la démarche Agri-Ethique (représentée par Ludovic Brindejonc, Directeur général), qui garantit un revenu à l'agriculteur et valorise en local la production. De la Vendée à la Nièvre, du collectif à l'individuel, quel point commun? Investir l'aval pour valoriser sa production et se rapprocher des consommateurs.

De l'huile nivernaise...

C'est le désir *«d'accompagner le produit jusqu'au bout»* et la recherche de valeur ajoutée qui ont poussé Emmanuel Brossard vers la transformation et la vente d'huiles pour une partie de ses cultures: moutarde, colza, tournesol, cameline.

En 2015, 5000 bouteilles ont été vendues, représentant environ 10 ha de production, via des magasins et épiceries fines, les restaurants, la restauration collective, et les particuliers directement via le site Internet. Pour la fabrication de ces huiles alimentaires, Emmanuel utilise une presse acquise en Cuma en 2004, destinée à l'origine à la production de biocarburant. Au fur et à mesure du temps, Emmanuel étoffe sa gamme, à la recherche des saveurs, notamment pour l'huile de moutarde qui lui demande un an de travail. Un effort que les succès de cette huile récompense. Pourtant, *«les gens ont l'habitude des huiles désodorisées achetées en grandes surfaces, il faut parfois réapprendre à apprécier les goûts !»* remarque Emmanuel. La production d'huile de lin est en projet, avec toujours le même objectif: maîtriser les différentes phases, culture, presse, embouteillage, mise en cartons, livraison, expédition... et donc, pour cela, *«rester à taille humaine, pour garder une qualité de surveillance et de suivi de production sur une grande diversité de cultures: colza, blé, orge, lentilles, avoine, caméline, moutarde, lin, tournesol»*. Une production qui lui permet de sécuriser une partie de son revenu, *«c'est moi qui fixe le prix des bouteilles»* conclut Emmanuel.

... au blé vendéen

Indexer le prix de vente sur le coût de revient, c'est l'engagement pris par les partenaires de la filière blé engagés de la démarche Agri-Ethique en Vendée. Au départ, tout est né d'un constat de la coopérative Cavac, engagée dans une réflexion sur sa responsabilité sociétale vis-à-vis de ses adhérents: *«tous les acteurs de la filière blé (producteurs, meuniers, artisans, industriels) sont vendéens, mais c'est Chicago qui décide du prix! Tous les partenaires rencontrés subissaient la volatilité»* explique Ludovic Brindejonc, à l'origine de la démarche Agri-Ethique. Deux ambitions guident la démarche: valoriser localement la production de blé, et sécuriser le revenu des agriculteurs. Pour cela, les coopératives, les meuniers et les industriels s'engagent contractuellement sur un volume, et un prix fixe. Le seuil de commercialisation est fixé à 175 euros la tonne de blé, prix fixe pendant 3 ans, calculé à partir des coûts de revient des producteurs vendéens et en intégrant une marge pour leur rémunération. Ce prix fixe sécurise les agriculteurs sur la partie de leur production concernée par la démarche, les contraintes en termes de cahier des charges restant celles de la meunerie.

La démarche permet aussi d'apporter un sens au travail: le blé est produit, transformé et consommé localement. *«Cultiver du blé pour qu'il soit mangé dans une boulangerie du coin, ça a plus de sens que de le vendre au prix mondial sans savoir ce qu'il devient»*, témoigne ainsi un agriculteur. Pour le boulanger, deux bénéfices principaux: moins de stress lié aux prix fournisseurs, et le bénéfice de pouvoir communiquer avec sa clientèle sur *«un blé commerce équitable 100% origine France»* explique Ludovic Brindejonc. Un argument qui touche aussi les consommateurs, qui sont en demande à la fois pour consommer les productions locales mais aussi pour participer à une rémunération plus juste des producteurs. Par ailleurs, la démarche de RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) inclut aussi un volet environnemental pour lequel les agriculteurs *«initient des actions collectives qui ont un bénéfice environnemental»*.

Communiquer:un peu, beaucoup, passionément...

Pour se rapprocher des consommateurs et faire connaître la démarche, Agri-Ethique a investi pleinement le champ de la communication grand public: presse, réseaux sociaux, évènements, supports divers (macarons à coller sur les vitrines des boulangeries, book présentant les actions innovantes, sachets pour les baguettes etc.)....Certains agriculteurs se sentent peu familiers, voire éloignés de cette approche marketing très travaillée, très énergique, mais qui permet, via des canaux très divers, de toucher le consommateur potentiel.

Emmanuel Brossard, lui, a choisi une communication plus sobre autour de ses produits, il faut dire que le bouche à oreille a fait une bonne partie de travail de promotion. Le site Internet, par lequel les clients commandent directement, lui permet de vendre bien au-delà du périmètre de distribution régional. *«Je me rends compte qu'il y a une réelle demande de la part des consommateurs pour des produits artisanaux, de pouvoir mettre un visage sur un produit, et d'être assuré de la qualité du travail du producteur»* remarque Emmanuel.

LUCIE LECOINTE



Emmanuel Brossard valorise une partie de ses céréales en huiles de consommation, dont la plus originale est sans doute l'huile de moutarde.



Emmanuel Brossard produit et vend des huiles de moutarde, colza, tournesol, cameline.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

Élevage

Que cachent vos haies ?

D'abord sceptiques, conquis ensuite: Edmond Vidalin et William Taillon, au Gaec d'Azy, à Saint Seine, utilisent depuis depuis ans la litière bois plaquette en substitution partielle de la paille. C'est l'équivalent de 50 tonnes de paille qui se cachent chaque année dans leurs haies ! Une vraie solution pour gagner en autonomie en élevage.



Les limousines sur la litière bois. Confort pour l'animal, gain de temps et d'autonomie pour l'éleveur, les plaquettes bois ont séduit le Gaec d'Azy qui valorise ainsi ses haies.

Avec 280 hectares dont 80 de céréales et 100 de prairies naturelles, le Gaec était obligé d'acheter entre 35 et 40 tonnes de paille par an pour les besoin de son troupeau de 160 vaches charolaises et limousines.... *«La production de notre bocage en plaquettes de bois équivaut à 53 tonnes de paille... C'est autant d'économie et d'autonomie retrouvées ! Sans compter le temps qu'on a gagné sur le curage, le paillage, l'entretien du bocage»* explique William.

Le GIEE, la Chambre d'agriculture, la fédération Cuma Bourgogne et le Conservatoire des Espaces naturels de Dijon sont partenaires de cette expérimentation dans le cadre du CasDar *«Mobilisation Collective pour l'Agro-Écologie»*. Objectif: diminuer la dépendance des exploitations d'élevage en paille, en valorisant le bocage. *«Le programme d'expérimentation s'arrête, mais nous, on continue !»* se félicite Edmont.

Le bocage: une ressource durable

Le Gaec compte au total 40 km de linéaires, principalement constitué d'aulnes. Les bois comme le saule blanc argenté, l'aulne, le frêne, les résineux et plus généralement les bois de bocage qui poussent en local, grandissent vite et n'ont pas d'usage marchands peuvent être valorisés en plaquettes bois. Deux points de vigilance cependant: d'abord, le déchiquetage étant une des étapes les plus onéreuses (transport, main d'œuvre, consommation de carburant...), *«il vaut mieux privilégier les perches de plus de 15-20cm de diamètre, qui favorisent un bon débit du broyeur et engendrent un coût de revient compétitif»* précise Benjamin Pinel, coordinateur de la Cuma Bourgogne pour la Nièvre. Ensuite, il faut réfléchir l'exploitation de ses haies dans la durée par une gestion appropriée, pour ne pas les épuiser. Etienne Bourgy, Chargé de projet Energies, biomasse et agroforesterie à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, a réalisé un plan de gestion de l'exploitation qui a mis en évidence le potentiel de prélèvement annuel: 250m3 humides, soit 212 m3 secs. *«Sur les 40km de linéaire, 15% sont des haies hautes et 15% des bordures de rivières (ripisylves), qui sont justement les deux premiers producteurs de bois des exploitations»* explique Etienne Bourgy.

Des étapes à anticiper

Les vernes sont coupées en février-mars. Jean-Michel Pauwels, un ami bûcheron, s'occupe de la coupe, les agriculteurs rassemblant le tout au télescopique. Trois jours de travail sont nécessaires pour 200m^3 de bois. Le déchiquetage se fait en juin avec la machine de la Cuma Terr'eau. *«Ensuite, on stocke le tout en tas sous la stabule»*, explique Edmont, *«pendant 4 mois»*. *«Respecter ce délai est primordial»*, insiste Etienne Bourgy, *«pour que l'humidité s'évapore et atteigne 20-25%. Aucun risque d'incendie car la température d'auto-inflammation des plaquettes est de 240-260 degrés»*. Une plaquette ne peut tenir ses promesses que si elle a suffisamment séché. Pour ces raisons le stockage des plaquettes doit etre effectué sous abri.

Les vaches préfèrent les copeaux

«Durs» «Favorisant les problèmes inter-digitaux» «tranchants»: même si les plaquettes paraissent moins confortables que la paille, les vaches choisissent le bois. Entre la paille et les plaquettes, *«les vaches préfèrent le bois ! même s'il y a des bouses»* ont constaté Edmont et William. Fin novembre, les bêtes sont rentrées en stabule sur une première couche de copeaux de 10 cm. Les génisses, en litière 100% bois jusqu'en janvier, recevront trois couches de copeaux, à 10 ou 15 jour d'intervalle. Le meilleur déclencheur d'un ajout de plaquettes est le salissement des bêtes. La simple superposition des couches, étendues à la pailleuse ou au télescopique ou au bol mélangeur, donne de bons résultats, sans besoin de mélanger les couches. L'épaisseur de la couche, généralement entre 6 et 8 cm, est à adapter en fonction du type d'animaux, de la taille de la case, de la composition de la ration.

Le vrai avantage de la plaquette réside dans ses vertues drainantes, les bouses séchant littéralement grâce aux plaquettes. *«Ca ne patouille pas, c'est plus sain»* affirment les éleveurs. Mêmes constats positifs avec une litière copeaux+ paille, comme c'est le cas pour les vaches gestantes au Gaec d'Azy, qui reçoivent, sur la première couche de plaquettes, de la paille. Les couches de paille sont plus efficaces sur ce matelas drainants.

Gain de temps

«En litière mixte, on ne paille plus que tous les deux jours, alors qu'avant, en 100% paille, c'était tous les jours, voire matin et soir, qu'il fallait nous rendre à la stabule pour le paillage et la nourriture» explique Edmond. 90 h de travail en moins qui ont rendu la période de vellages *«plus sereine»*. Beaucoup de temps gagné aussi sur les curages intermédiaires; *«on ne cure plus l'hiver, mais seulement au printemps, à ce moment-là, la première couche de copeaux est alors presque décomposée»* remarque William. Fin août, le fumier et les copeaux sont épandus sur les céréales. Les éleveurs n'ont pas remarqué de différence par rapport à un fumier avec de la paille. Les plaquettes, plus basiques, entretiennent le PH des sols. Les analyses effectuées affichent régulièrement un PH entre 8 et 9. Enfin, c'est tout le travail qui entoure l'entretien du bocage qui est facilité et valorisé. Le coût d'entretien est diminué, la pénibilité réduite, l'abattage plus sécurisé.

L'expérimentation a le mérite de démontrer que l'efficacité de la litière a été améliorée, car en 2015-2016, 66 tonnes de litières mixtes (39t plaquettes + 27t paille) ont remplacé les 99 tonnes de paille habituelles. 1 tonne de plaquettes a remplacé 1,3 tonne de paille. *«Une nouvelle biomasse compétitive entre dans le système technico-économique de l'exploitation»* résume Etienne Bourgy. De quoi inspirer les élevages qui n'auto-produisent pas leur paille et souhaitent valoriser une nouvelle ressource.

LUCIE LECOINTE

▸ Éditorial

Chers adhérents de la FDSEA,

Au cours de son Assemblée Générale du 1er Décembre 2016, le GDS de la Nièvre a pris la décision d'exclure de ses rangs les adhérents qui n'auraient pas réglé leur adhésion 2016 avant le 31 décembre de cette même année.
Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les conséquences que peut avoir cette décision pour les agriculteurs concernés.
En effet, les années qui viennent de s'écouler, mais aussi l'actualité récente des producteurs de volaille, nous rappelle que la menace sanitaire est une épée de Damoclès permanente sur nos élevages. ESB, Fièvre Aphteuse, Tuberculose, Schmallenberg, FCO et sa cohorte de sérotypes, grippe aviaire, se sont succédés depuis 20 ans comme jamais dans l'histoire de l'agriculture moderne. La croissance exponentielle des échanges commerciaux et touristiques, les mouvements de personnes de par les mers facilitent grandement la mondialisation des virus, des insectes, des bactéries.
Les évolutions climatiques modifient les comportements de la faune sauvage et en particulier des migrateurs. Dans le même temps cette faune sauvage, gérée selon des modalités bien discutables (sangliers, blaireaux, cervidés, ragondins, etc.) est aussi sans doute à l'origine de bien des contaminations. Tout cela, aggravé par l'absence de grands froids depuis maintenant plusieurs hivers, créé des conditions plus favorables aux contaminations.
Ces évolutions nous laissent craindre que la menace sanitaire soit un des aléas majeurs auxquels nous seront exposés demain.
Le moment nous paraît donc bien mal choisi pour se priver du soutien financier du GDS et du FMSE (Fond de Mutualisation Sanitaire et Environnemental) en cas d'épidémie.
C'est pourquoi il nous a paru important de vous alerter sur ce point et de vous dire notre sentiment : l'adhésion au GDS, au FMSE (…et accessoirement à la FNB…) ne devraient pas être des options, mais des choix de gestion qui permettront d'affronter ensemble les problèmes lorsqu'ils surviendront. Ainsi nous éviterons de trop hypothéquer l'avenir de nos élevages, de nos troupeaux, de nos familles.
Amitiés syndicales.

STÉPHANE AUROUSSEAU
PRÉSIDENT DE LA FDSEA





Emploi

Employeurs : comment choisir une complémentaire santé adaptée?

Depuis le 1er janvier 2016, chaque employeur doit proposer à ses salariés l'adhésion à une complémentaire santé, ceci dans le but d'assurer une couverture minimale obligatoire pour tous les salariés.

Dans ce cadre, l'employeur peut recourir au prestataire de son choix, les clauses de désignation prévues dans les conventions collectives n'étant plus applicables depuis 2015. Le prestataire choisi doit proposer un contrat dit solidaire et responsable, c'est à dire qui garantit un niveau minimum de remboursement prévu par la loi : intégralité du ticket modérateur, totalité du forfait journalier hospitalier, frais dentaires à hauteur de 125% du tarif conventionnel, frais d'optique avec un minimum de prise en charge de 100 € pour une correction simple.

L'offre agricole : une solution pour la couverture santé de vos salariés

Afin de proposer aux employeurs agricoles une couverture conforme simplifiant leurs démarches tout en leur offrant le meilleur rapport qualité-prix, la Fédération Régionale de Syndicats d'Exploitants Agricoles de Bourgogne a rejoint l'accord national signé par les partenaires sociaux en septembre 2015, référençant l'offre agricole.

Cette offre spécifique, recommandée par la profession, a été constituée par les partenaires du secteur agricole : Agrica, Crédit Agricole, Groupama, MSA. Elle est commercialisée par Groupama et le Crédit Agricole, la MSA en assurant la gestion et Agrica, étant l'assureur. Elle permet aux employeurs agricoles d'offrir à leurs salariés un socle minimal de garanties conforme à la législation, auquel le salarié peut ajouter des options selon ses besoins, à des tarifs compétitifs sur le marché.

Embauche en CDD : dispense d'affiliation possible

Pour les salariés en CDD, des cas de dispense d'affiliation à la complémentaire frais de santé sont possibles sous certaines conditions. Ainsi, les CDD sont dispensés quelle que soit la durée de leur contrat s'ils sont par ailleurs couverts par un contrat solidaire et responsable pour la durée du contrat. Pour les salariés en CDD de moins de trois mois, cette dispense s'accompagne du versement santé qui consiste en une participation de l'employeur à l'acquisition d'un complémentaire frais de santé. Dans tout les cas de figure, c'est au salarié de solliciter la demande de dispense d'affiliation, à défaut, l'employeur sera tenu d'affilier le salarié au régime applicable sur son exploitation.

Pour toute information sur l'offre agricole et vos obligations en tant qu'employeur, contactez le service Emploi de la FDSEA 58 au 03 86 96 40 94.

SERVICE EMPLOI



FDSEA

Devenir employeur : un enjeu pour votre exploitation

Vous allez recruter votre 1er salarié et vous vous questionnez sur les démarches à effectuer, les conséquences pour votre entreprise et sur votre rôle en tant qu'employeur? Le service emploi de la FDSEA vous accompagne dans ce nouveau rôle afin que ce changement soit une réussite.

Contrat de travail, bulletin de paie, complémentaire santé, prévention des risques…. : devenir employeur amène à se questionner sur beaucoup de thèmes jusque là encore inconnus. La FDSEA est présente pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'enrichissement de votre statut de chef d'exploitation à employeur de main d'œuvre.

Contrats de travail et bulletin de paie : la base de votre relation employeur-salarié

Le contrat de travail est la base de la relation avec votre salarié, il vous permet de définir le cadre de la relation de travail.
CDD, CDI, TESA …. : selon vos besoins, choisir le bon contrat est essentiel à la réussite de l'embauche.

Vous devrez également remettre chaque mois un bulletin de paie à votre salarié. Avec l'arrivée de la nouvelle DSN en 2017, vous devez obligatoirement déclarer vos cotisations sociales via un logiciel de paie. Le coût d'un logiciel étant important pour une petite entreprise, vous pouvez confier cette tâche à un prestataire de votre choix. La FDSEA vous propose ainsi un service paie complet : établissement des bulletins de paie et déclarations de vos cotisations sociales, à un tarif attractif. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Complémentaire santé : une offre spécialement conçue pour les employeurs agricoles

Tous les employeurs doivent proposer à leur salarié une complémentaire santé répondant au socle minimal de couverture.
Afin de proposer aux employeurs agricoles une couverture conforme simplifiant leurs démarches tout en leur offrant le meilleur rapport qualité-prix, la Fédération Régionale de Syndicats d'Exploitants Agricoles de Bourgogne a rejoint l'accord national signé par les partenaires sociaux dont la FNSEA, en septembre 2015, référençant l'offre agricole.

Cette offre spécifique, recommandée par la profession, a été constituée par les partenaires du secteur agricole : Agrica, Crédit Agricole, Groupama, MSA. Elle est commercialisée par Groupama et le Crédit Agricole, la MSA en assurant la gestion et Agrica, étant l'assureur. Elle permet aux employeurs agricoles d'offrir à leurs salariés un socle minimal de garanties conforme à la législation, auquel le salarié peut ajouter des options selon ses besoins, à des tarifs compétitifs sur le marché.

Prévention des risques : l'élaboration d'un Duer et la démarche prévention

En tant qu'employeur, il vous appartient d'assurer la santé et la sécurité de vos salariés. Ainsi, depuis 2001, tout employeur doit élaborer un document unique d'évaluation des risques (Duer). Outre la conformité à l'obligation légale, l'élaboration de ce document vous permet d'entrer dans une véritable démarche de prévention, de mettre en avant les mesures de protection que vous avez déjà prises et d'améliorer les conditions de travail de vos salariés. Pour faciliter ces démarches, la FNSEA a mis en place un outil en ligne Systera, spécialement conçu et adapté aux exploitations agricoles.

Quelle que soit votre question sur l'emploi, le service Emploi de la FDSEA 58 est à votre disposition pour vous répondre.
Pour aller plus loin et vous accompagner sur l'ensemble de ces thèmes, nous organisons les 26 et 27 janvier 2017 une formation *«Devenir Employeur : les bases»*. Informations et inscriptions au 03 86 93 40 94.

SERVICE EMPLOI

Protection de l'eau

Un contrat pour l'avenir de l'eau et des territoires

Le Contrat Global signé le 4 décembre dernier entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les Communautés de l'Auxerrois et du Coulangeois est une nouvelle étape pour la préservation et l'amélioration de la ressource en eau de ces deux territoires.


Les co-signataires de ce Contrat Global étaient nombreux à la tribune.

Intitulé *«Yonne Moyenne»* ce nouveau contrat signé entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les Communautés de l'Auxerrois et du Coulangeois s'est fixé quatre objectifs principaux : l'amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides, l'amélioration de la qualité des eaux superficielles ainsi que des eaux souterraines et de captage, une gestion concertée de la ressource en eau. Mobilisant à cet effet, un financement de 18,5 M€, il concerne au total 32 communes, regroupées en une communauté d'agglomération et une communauté de communes, soit une population de près de 70 000 habitants. Situé en totalité sur le département de l'Yonne, il s'articule autour de deux masses d'eau centrales : Yonne Cure-Baulche et Yonne Baulche-Armançon.

Choisir, pour contractualiser des actions en faveur de l'eau, un village aussi emblématique pour la viticulture que peut l'être Saint-Bris-le-Vineux, pourrait porter à sourire. Mais si l'histoire de la commune se confond avec la vigne depuis la nuit des temps, les vignerons d'ici savent toute l'importance de l'eau, comme l'a rappelé le président du Groupement des Syndicats Viticoles de l'Auxerrois, Jean-François Bersan : *«cette signature nous concerne tous et on n'a pas envie que par notre faute la viticulture puisse s'arrêter dans quelques générations. Nous sommes partie prenante car le vin sans l'eau, ça n'existe pas et ce contrat global répond à cette logique»*. Ce nouveau contrat global s'inscrit dans la continuité des deux précédents : celui signé pour la période de 2002 à 2007, qui concernait les captages de la Plaine du Saulce et le second, de 2009 à 2013, élargi aux captages de la Plaine des Isles, des Boisseaux et d'Irancy. Avec un but commun : la reconquête de l'eau potable et la poursuite des actions terrain, comme l'expérimentation de cultures bas-intrants, en particulier les semis directs sous couverts, ou l'accompagnement des agriculteurs pour les aider à modifier leurs pratiques, notamment concernant la fertilisation. Mais le contexte est difficile, comme l'a souligné Yves Vecten*, président de l'association de la Plaine du Saulce : *«du fait que l'État n'a pas respecté les contrats MAE signés en 2011, en ne réglant pas la dernière année d'engagement. Ce manquement a généré des problèmes de trésorerie chez les agriculteurs et n'a pas facilité notre action»*.

Cette signature qui engage nombre d'acteurs locaux, s'est effectuée en présence notamment, de Patricia Blanc, Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Président de la Commission territoriale, Etienne Henriot, ainsi que du Président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, Guy Férez, pour qui : *«on dit souvent que si l'eau divise les Hommes, le vin les réunit. Il nous revient ensemble, de montrer désormais, que l'eau peut-être également un moyen d'unité»*.

Dominique Bernerd

* Absent à la cérémonie, Yves Vecten s'est néanmoins adressé aux personnes présentes, via l'intermédiaire du vice-président de la Communauté de l'Auxerrois, Denis Roycourt, qui a lu en tribune le texte rédigé par ses soins

Viticulture

À la recherche de l'équilibre parfait

Après une première conversion en culture biologique il y a une quinzaine d'années, le domaine Goisot est aujourd'hui engagé dans une démarche biodynamique.

N'eut-été une conférence sur le sujet, donnée au lycée de Beaune où étudiait son fils, Jean-Hugues Goisot ne se serait peut-être jamais converti à la biodynamie. Une première approche prudente, pour ce vigneron de Saint-Bris, dont le nom s'apparente depuis le 14e siècle à l'histoire du village: *«quand je suis sorti de là, je me suis dit que c'était vraiment une bande d'allumés ! Une présentation un peu ésotérique, bien loin de l'esprit cartésien paysan, qui me paraissait presque dogmatique»*.

Il aura fallu une seconde présentation, deux ans après, chez un confrère de Saône-et-Loire, pour que le scepticisme laisse place à la passion et le pousse à aller plus loin dans la démarche.

C'est dans les années 90 qu'est née une première réflexion, pour tenter de redonner une certaine identité à sa production : *«on était de plus en plus sur un vin variétal, avec de moins en moins de cette minéralité si particulière aux vins de l'Yonne»*. S'en sont suivis plusieurs itinéraires techniques, dont une parcelle en culture biologique : *«on s'est vite rendu compte dans des dégustations à l'aveugle que c'était le lot qui ressortait à chaque fois, avec une fraicheur et une minéralité retrouvées»*. Et c'est tout naturellement que l'ensemble du domaine a été converti en bio, à l'aube des années 2000 : *«à l'époque, dire qu'on était en culture bio c'était un peu péjoratif et il y avait pas mal de méfiance»*. Depuis, du vin a coulé sous les ponts et la démarche semble avoir pris de l'ampleur puisqu'en un peu plus d'une décennie, ils sont 10 % en Bourgogne, à s'être engagés dans la filière.

Une forme de philosophie

C'est en 2005, cinq ans après la conversion bio, que Jean-Hugues Goisot et son fils Guilhem ont obtenu la certification en biodynamie. Une technique visant à équilibrer la vigne dans son environnement : *«on ne va pas combattre un prédateur ou une maladie cryptogamique, mais chercher un équilibre au sein de chaque parcelle pour éviter que la plante soit attaquée ou sensible à la maladie»*. Une forme de philosophie complémentaire de la culture biologique, qui œuvre pour le respect de la plante, mais aussi de celui des salariés de l'exploitation, pour un meilleur climat de travail. Il y a longtemps qu'ici, on s'interroge sur la qualité de l'eau : *«un chiffre à toujours se rappeler : il faut au minimum 1 litre d'eau pour 1 litre de vin, voire plus. Et notre but, c'était d'économiser l'eau bien sûr, mais aussi voir comment éviter tout risque de pollution de l'eau par nos rejets»*. Traitements appliqués uniquement avec des eaux de pluie récupérées, bourbes filtrées avant d'arriver à la station d'épuration, bouteilles et futs lavés avec de l'eau filtrée et déchlorée, détartrage à la vapeur et stérilisation à l'ozone… Autant de spécificités générant toutefois un coût de production et un temps de main d'œuvre supérieur de 30%, que seule une mise en marché direct peut valoriser. Adeptes d'une commercialisation en vrac, s'abstenir !



Jean-Hugues Goisot expliquant le sens de sa démarche et sa vision de la viticulture, lors d'une visite organisée dans le cadre de la signature du Contrat Global, à Saint-Bris.

Dominique Bernerd

▶ Agenda

17 et 18/12 Marché du réveillon à Saint-Bris-le-Vineux

Saint-Bris-le-Vineux organise pour la 3ème année consécutive, son marché du réveillon les samedi 17 (de 10 h à 20 h) et dimanche 18 décembre (de 10 h à 18 h). L'occasion pour les viticulteurs d'ouvrir leurs caves au public, pour un marché ancré dans son terroir, dans un cadre architectural d'exception. Producteurs et artisans de métiers de bouches s'installent le temps d'un week-end au cœur des caves séculaires de la commune, pour vous proposer de quoi composer un réveillon gastronomique et préparer de délicieux paniers gourmands. A partir de 20 h, samedi soir, soirée *«mâchon-musique-dégustation»* dans la cour du château.

Marchés de Noël à la ferme

Les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent les portes de leur exploitation à l'occasion des fêtes de fin d'année :
Samedi 17 et dimanche 18 décembre, de 10 h à 19 h, la famille Rabuat, à Méré, accueillera sur son exploitation une quinzaine d'agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais dans un cadre authentique: volailles fermières, cidre et jus de pomme, canards gras, viande de cerf, viande bovine, légumes, fromages de chèvres et de vaches, escargots, miel, pain d'épices, huiles…, et bien sur, vins de l'Auxerrois, du Jovinien, du Tonnerrois et du Chablisien.
Vendredi 23 décembre, de 16 h à 21 h, marché de Noël du Drive fermier du Sénonais, 4 rue Henri Collinet, à Maillot

Village de Noël à Avallon

Vendredi 16 décembre, de 14h à 19h, samedi 17 et dimanche 18, de 10h à 19h, un village de Noêl réunira plus de 40 exposants sur les Terreaux Vauban. Spectacle pyrotechnique vendredi à partir de 18 h. Patinoire en plein air et piste de luge du 16 au 31 décembre, du lundi au samedi, de 14h à 20h, dimanche, de 14h à 21h. Entrée 2 €. Gratuit vendredi 16 décembre, à partir de 18h.

Syndicat Betteravier de l'Yonne

Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra sa réunion d'information réservée aux planteurs adhérents du département, mercredi 11 janvier, toute la journée, en la salle du Foyer Communal de Gisy les Nobles

Sapins de Noël

Roi des forêts et souverain du Morvan

Issus de productions agricoles raisonnées, les sapins *«Made in France»* sont cultivés par des producteurs passionnés, à l'image de Grégory Biais, installé près de Sainte-Magnance, aux portes du Morvan.



Dernières « retouches » à la tronçonneuse avant la vente

Incontournable des fêtes de fin d'année, le sapin de Noël naturel s'est vendu l'an passé à 5,3 millions d'exemplaires. Sa culture répond à un cahier des charges strictes et il est produit dans plus d'une quarantaine de départements dont l'Yonne, notamment dans sa partie morvandelle. Un milieu particulièrement adapté aux résineux, du fait d'un climat frais, de précipitations abondantes, d'un sol acide et d'une altitude moyenne.
C'est en 2005 que Grégory Biais s'est lancé dans la production de sapins, après en avoir fait son projet d'installation. Situé à Villeneuve les Presles, sur la commune de Sainte-Magnance, le GAEC des Bruyères en replante environ 3 000 tous les ans, presque essentiellement des Nordmann dont les ventes ont depuis longtemps supplanté le traditionnel épicéa, rappelle Grégory : *«je ne vends plus aujourd'hui chaque année, que quelques épicéas, contre près de 2 000 Nordmann. L'inconvénient aussi avec l'épicéa est qu'il pousse beaucoup plus vite et je n'ai pas la rotation suffisante pour en faire. Le Nordmann pousse beaucoup plus lentement, les plus vieux ont entre dix et onze ans…»* Il faut près de cinq ans pour qu'un arbre parvienne à maturité et puisse être coupé, grandissant après, de 20 à 30 cm chaque année. Principaux prédateurs, les chevreuils : *«ils mangent la flèche au printemps, quand elle est bien tendre ou alors se frottent sur les bourgeons, les font tomber, empêchant les branches de pousser..»*
D'autres prédateurs parfois, mais à deux pattes ceux là et Grégory Biais réfléchit à clôturer la parcelle l'an prochain. La production de sapins n'a pas échappé à la météo désastreuse de 2016, explique Daniel, son père : *«traditionnellement, on perd environ 10 % de ce qui est planté chaque année, mais là, ce sont 80 % qui n'ont pas repris. Trop d'humidité en juin et ils n'ont pas enraciné, le coup de chaud qui a suivi les a finis…»*
En ce début décembre, c'est le coup de feu, mais les tâches au GAEC sont depuis longtemps bien réparties à l'année : Grégory s'occupant des cultures et de la production de sapins, Christophe son cousin, de l'élevage charolais. Si quelques particuliers viennent chercher leur sapin à la ferme ou pour les plus chanceux, le choisissent sur pied, la majorité des ventes s'effectue auprès des écoles et Comités d'Entreprise.



Le Nordmann a depuis longtemps supplanté l'épicéa dans le cœur des Français

GAEC des Bruyères
12 chemin de Rouvray
89420 Villeneuve-les-Presles (Sainte-Magnance)
Tél 06 80 28 90 81

DOMINIQUE BERNERD

Aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne

Un territoire à enjeux *«eau»*

Fin novembre, le Gaby, Bio Bourgogne et Eau de Paris organisaient une rencontre dans la vallée de la Vanne. L'objectif : faire un bilan du développement agricole biologique sur l'aire d'alimentation des captages d'Eau de Paris

Une trentaine de participants (agriculteurs, organismes agricoles, associations, élus...) se sont réunis vendredi 25 novembre, en présence de Sabine Roussely, sous-préfète de Sens et de Didier Roussel, Directeur des Territoires de l'Yonne pour participer à une après-midi d'échanges et de découverte, organisée par le Gaby, BioBourgogne et Eau de Paris. Cette rencontre avait pour objectif de faire un bilan du développement agricole biologique sur l'aire d'alimentation des captages d'Eau de Paris, et de souligner le lien fort qui existe entre qualité de l'eau et pratiques agricoles sur le territoire. Cette rencontre, a débuté par la visite de la source d'Armentières, sur la commune de Flacy, qui alimente une partie de la ville de Paris en eau potable. L'eau provenant de failles karstiques est drainée par des galeries souterraines, puis canalisée vers Paris grâce à l'Aqueduc de la Vanne. L'occasion de rappeler l'importance de la mise en place des pratiques agricoles vertueuses afin de préserver la qualité de l'eau.
À ce sujet, le travail d'animation et de conseil mené conjointement par Bio Bourgogne et Eau de Paris, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a porté ses fruits puisque entre 2008 et 2016 les surfaces agricoles conduites en bio ont été multipliées par dix sur ce territoire particulièrement dynamique. L'aire d'alimentation de captage recouvre en effet 46 800 ha dont plus de la moitié sont des terres agricoles. Aujourd'hui 11% de ces terres sont en bio ou en conversion à l'agriculture biologique alors que ce mode de production ne représente que 4,9% des surfaces agricoles de l'Yonne.
L'après-midi s'est poursuivie avec la visite de la ferme de Christophe Dupuis, agriculteur bio depuis 2008 à Arces-Dilo.
Sabine Roussely, sous-préfète de Sens, ainsi que Didier Roussel, Directeur des Territoires de l'Yonne ont fait part de leur intérêt et de leur soutien à l'agriculture biologique. La DDT a également échangé quelques mots avec les agriculteurs bio venus porter leurs interrogations en ces temps difficiles. Aux piètres résultats de la campagne de cette année, dus à des conditions climatiques particulièrement difficiles, viennent en effet s'ajouter de lourds retards de paiements des aides bio. Le directeur de Bio Bourgogne et le président du Gaby ont d'ailleurs fait remarquer que les agriculteurs convertis à l'agriculture biologique en 2015 avaient effectué leur conversion sans toucher les aides bio censées combler le manque à gagner de ces premières années d'adaptation du système. Il a été confirmé à cette occasion qu'un ATR (Apport de Trésorerie remboursable) pour les aides bio allait être versé en mars 2017.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Agro-Écologie

La route de l'agriculture créative

La route du «*Réseau Mixte Technologique Système de Cultures Innovants*» a, dans le cadre des journées départementales sur l'agro-écologie, fait étape au lycée La Brosse, partenaire du réseau expérimental mis en place à l'échelon national



L'après-midi, ateliers animés par des élèves en BTSA Agronome Productions Végétales.

«Le monde qui vous entoure change et vous changez avec lui. Vous ne pouvez pas faire fi de ce que la société, les consommateurs, les politiques évoluent… Éveillez-vous ! Vous êtes encore au début de votre parcours et ne pourrez pas faire autrement que de changer…» Élu à la Chambre d'agriculture et référent sur le dossier agro-écologie, Loïc Guyard s'est adressé dans son propos introductif aux 150 lycéens présents dans l'hémicycle à La Brosse, pour cette journée dévolue à l'agro-écologie, organisée dans le cadre des 16 étapes de la route du *«RMT Systèmes de culture innovants»* Un réseau rassemblant chercheurs, enseignants, techniciens, agriculteurs, ingénieurs…, visant, par la mise au point de systèmes de culture innovants, à répondre aux enjeux du développement durable, qu'ils soient locaux ou globaux, dans le but de leur mise en œuvre dans les exploitations agricoles. L'objectif est de taille et mise sur une triple performance : économique, environnementale et sociétale, comme l'a rappelé le directeur du lycée, Jean-Marie Baillard : *«un agriculteur est un entrepreneur qui doit pouvoir vivre de son travail, face à une demande sociétale très forte et l'enjeu est bien de réussir sur ces deux points. On ne pourra pas échapper à ce qui se dessine en matière d'environnement, encore faut-il pouvoir développer des pratiques qui permettent d'en vivre… L'agriculture a pris des virages à plusieurs reprises, mais celui-ci est particulièrement important et on ne reviendra pas dessus. Mais in fine, il ne doit pas négliger et la performance économique et l'image que l'on veut donner et renvoyer de l'agriculteur…»* Parmi les différents témoignages apportés lors de cette matinée de présentation en salle, celui de Thierry Desvaux, engagé avec ses associés de la SEP de Bord, en agriculture de conservation et pratiquant les semis directs sous couvert végétal : *«nous avons souhaité regrouper autour de nous des chercheurs, des techniciens de coopératives ou de chambre d'agriculture, d'autres agriculteurs, pour ensemble, élaborer de nouveaux systèmes et modèles de production sur notre exploitation. Des systèmes qui nous paraissent plus durables et prouvent aujourd'hui leur performance…»* Pour preuve les résultats obtenus en cette année si difficile pour le monde céréalier en terme de résultats : *«nous n'avons pas échappé à la crise, mais malgré tout, avons obtenus des rendements céréales supérieurs d'environ 15% à l'environnement, tout en ayant des charges opérationnelles inférieures de 25%, une consommation de gasoil réduite de moitié par rapport au système labours et bien sur, un parc matériel plus allégé…»*

Des résultats probants

La matinée aura aussi été l'occasion de présenter l'essai de système de culture intégré mis en place au lycée La Brosse, depuis l'automne 2007, sur 65 ha (dont 3 ha en MAET), avec une rotation culturale sur sept ans. Objectif principal : réduire les intrants, pour répondre aux enjeux actuels comme la qualité de l'eau, ou enjeux futurs, avec la consommation d'énergie fossile, sans négliger le facteur de rentabilité économique. Pour y répondre, plusieurs leviers ont été mis en place, notamment en matière d'herbicide : faux semis et semis retardés après le 15 octobre, désherbage mécanique avec herse étrille, diversité des dates de semis dans la rotation… Autres stratégies appliquées pour parvenir à réduire les fuites de nitrate et la consommation énergétique : apport de fumier sur les cultures le valorisant le plus, restitution de l'azote pour la culture suivante, cultures peu exigeantes en azote, suppression du labour, apport de phosphore raisonné selon les exportations et la teneur du sol…

Avec au final des résultats technico économiques probants : que ce soit en terme de rendements où, à l'exception du colza, les résultats obtenus sont ceux attendus (blé de colza, blé de chanvre, orge d'hiver, orge de printemps, pois de printemps, chanvre), ou au niveau des performances techniques, avec un IFT moyen de 1,94 (pour 2,7 attendus), à comparer à la référence régionale de 5,5. Satisfaction également en matière de performances économiques, avec des chiffres supérieurs aux estimations, que ce soit pour la marge brute ou la réduction de charges opérationnelles. Seule ombre au tableau : le peu d'impact sur la qualité de l'eau et une perte de nitrates vers les eaux supérieure à ce qui avait été prévu.

En seconde partie de journée, des étudiants en BTSA Agronomie Production Végétale du lycée La Brosse ont animé plusieurs ateliers sur deux des parcelles de l'essai système : deux ateliers profil cultural comparé pour deux sols différents, un atelier pratique de caractérisation de texture et structure de sol, un atelier «*quizz*» adventices, portant notamment sur l'identification et l'évolution de la population d'adventices sur la rotation système.

DOMINIQUE BERNERD



Un amphithéâtre particulièrement bien rempli, pour cette matinée de présentation



Parmi les témoignages, celui de de Thierry Desvaux, agriculteur engagé depuis longtemps dans le recherche de systèmes innovants et performants

▸ Agenda

GDS 89 : planning de collecte des déchets

Lundi 19 déc. De 8 h 30 à 9 h 30 : Villeneuve La Dondagre (Parking Salle des Fêtes).De 10 h 15 à 11 h 15 : Cerisiers (Plate-forme tri sélectif près du centre de secours)
De 12 h à 13 h : Jaulges (Place de l'église). Mercredi 21 décembre :
De 8 h30 à 9 h30 : Charny (110 Bourgogne, parking du silo de Charny, 2 bis rte St-Martin). De 10 h à 11 h : Tannerre en Puisaye (Place de l'Eglise). De 11 h30 à 12 h30 : St-Sauveur-en-Puisaye (Déchetterie Z.I.)
De 13 h30 à 14 h30 : Courson les carrières (Cabinet vétérinaire, 2 rue Montassy).
Jeudi 22 décembre :
De 8 h30 à 9 h30 : Auxerre (GDS 89, 10 av.du 4e RI). De 10 h45 à 11 h45 : Tonnerre (Clinique vétérinaire, 12 Ch. des Jumériaux). De 12 h15 à 13 h15 : Noyers-S/Serein (point propreté, route d'Auxerre).
De 14 h30 à 15 h30 Etaules (Parking déchetterie, route de Tonnerre). Des kits sont disponibles au GDS 89. Tarif : 27,50 €, à l'ordre de EDC

Les samedis de l'Avent à l'Office de Tourisme d'Auxerre

L'OT vous invite à la découverte des produits gourmands de notre terroir en présence des producteurs. Les dégustations ont lieu de 15h à 18h, au 1er étage du bureau d'information touristique en centre ville, à côté de la Tour de l'Horloge.
Samedi 17 décembre :
Germinal (produits bio), Domaine Félix, de St-Bris. Rens. au 03 86 51 03 26

Besoin de main d'œuvre ? Pensez à Agri Viti Emploi 89

Saison hivernale viticole : Le groupement d'employeurs départemental est présent à vos côtés pour répondre à vos besoins de recrutement dans les vignes pour la période à venir (taille, tirage de bois…). A compter de 2017, nous aurons un salarié agricole disponible dans le secteur de Chailley jusqu'à 600 h par an. Ce jeune homme possède plusieurs années d'expérience sur des exploitations céréalières, avicoles, bovins viande, ainsi qu'en bûcheronnage



▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

- **Créer et animer ma page Facebook**. Le 4 janvier. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33
- **Soigner les aplombs des bovins**. Le 11 janvier. Contact : Marthaimée Laurier (Alysé) , 03 86 92 36 39
- **Etre autonome pour vérifier mes engins de levage**. Le 19 janvier 2017. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24
- **Me préserver et agir en situation de stress**. Les 12 et 13 janvier 2017. Contact : Marie-Noëlle Caron, 03 86 94 82 93
- **Inspection ante et post mortem en atelier d'abattage de volailles**. Le 16 janvier à Avallon. Contact : Marie-Noëlle Caron, 03 86 94 82 93
- **Anticiper le changement climatique en grandes cultures**. Le 20 janvier 2017. Contact : Christophe Vivier, 03 86 94 22 26
- **Piloter mon entreprise sur les 1ères années de mon installation**. Le 17 janvier 2017. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41
- Homéopathie en élevage (Initiation). Le 19 janvier et 15 mars 2017. Contact : Faustine Desné (Alysé), 03 25 43 43 68

Ruralité

Des atouts trop souvent ignorés

Le monde rural a des atouts insuffisamment exploités… Un thème souvent abordé lors des premiers «*États Généreux de la Ruralité*» qui se sont déroulés à Charny, sous l'égide de l'association des Maires Ruraux de l'Yonne et de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux



Citant Jacques Delors, le maire de la commune de Volgré, David Sévin, a rappelé toute l'importance pour le tissu rural, «*à bien prendre le tournant qui est en train de se produire…*»

Créée au niveau national par l'Association des Maires Ruraux de France, la première édition des «*États Généraux de la Ruralité*» s'est déclinée dans les départements et a donné lieu le 26 novembre dernier à une journée de rencontres et de débats propres à chacun. Sous l'égide de sa nouvelle présidente, Dominique Verien, Maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye et Conseillère régionale, l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne a fait le choix de s'associer pour l'occasion avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne, avec l'idée de toucher le plus grand nombre d'acteurs du territoire et pas seulement les élus. Thèmes choisis pour les différentes tables rondes : les économies du futur, habiter la ruralité au XXIe siècle, l'agriculture de demain, le développement par la culture et le tourisme.

Un village passé de 200 à 360 habitants

Premier témoin de la matinée : Michel Fournier, Maire depuis une vingtaine d'années, de Voivres dans les Vosges, à 25 km d'Epinal. Une «*figure*» atypique s'il en est, bien connue du paysage médiatique, qui a su redonner du souffle à sa commune, passée en vingt ans, de 200 à 360 habitants. Avec pour viatique ce message : «*regardez ce que vous avez de positif chez vous et valorisez le! Il faut constamment se remettre en question, ne jamais renoncer, la ténacité, c'est la meilleure réponse que le rural peut offrir…*» Rachat par la mairie de vingt cinq maisons toutes réhabilités, programme de logements sociaux pour attirer de nouveaux habitants, création d'une «*couveuse d'entreprises*», installation de cinq exploitations agricoles, réhabilitation d'un restaurant… Village à l'abandon, en passe de devenir une commune fantôme il y a encore une vingtaine d'années, Voivres a pu ainsi sauvegarder son école, menacée un temps de fermeture et qui abrite aujourd'hui 90 élèves : «*il faut qu'une idée en entraine une autre et cela suffit bien souvent à concrétiser les choses, en misant sur l'entraide, la solidarité… C'est toujours plus facile de trouver des solutions en commun*»

Le monde rural, à un tournant de son histoire

«*La campagne n'est pas un enjeu du passé, mais bien un acteur clé de l'avenir…*» Cette citation attribuée à Jacques Delors pourrait résumer l'objectif à tenir pour les communes rurales : «*bien prendre le tournant qui est en train de se produire…*» Accès à Internet, maintien des moyens de transport, nouvelle population de néo ruraux, accès aux soins de santé… Autant de défis à relever, dans un département où le tissu rural est particulièrement important : «*le médecin à l'ancienne, seul dans son cabinet, c'est fini ! Mais la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire ne suffit pas, encore faut-il avoir un territoire attirant…*» Avec en toile de fond, cette nécessité absolue de recréer un lien social souvent distendu, au travers notamment du monde associatif. Un lien d'autant plus important que l'élu, hier encore chef d'orchestre de sa commune, voit son influence se réduire au rythme de la nouvelle territorialité. Un travail à mener au quotidien sur plusieurs axes et ils étaient nombreux ce samedi à refuser ce qui était hier encore une fatalité : «*non ! La ruralité n'est pas le désert des tartares ! Il faut cesser de penser que le monde rural n'a pas d'atouts et il faut lutter contre cette idée ambiante. Nous avons de grandes forces, à nous de les mettre en avant…*»

DOMINIQUE BERNERD

Semoir **AGUIRRE TD 600**

Rapport qualité / prix IMBATTABLE !

- Semis direct ☑
- Semis sur déchaumé ☑
- Semis sur labour ☑

Double châssis, trémie 2 000 l., 6 m. repliable



BOUCHERON SAS

89 - Lézinnes	03 86 75 63 22 - *F. Dorange*	06 80 02 00 43
21 - Venarey les Laumes	03 80 97 01 50 - *A. Guillaume*	06 76 02 44 36
89 - **BSA** Cussy-les-Forges	03 86 33 11 24 - *S. Favier*	06 89 99 17 08

OUANNE AGRI

89 - Ouanne	03 86 47 65 87 - *G. Goossens*	06 85 70 27 52



Tournée régionale de la Fédération nationale bovine

La FNB joue cartes sur table à Avallon

La tournée régionale de la FNB s'est arrêtée dans l'Avallonnais. Au menu de la rencontre avec les représentants professionnels des éleveurs de Bourgogne-Franche-Comté et du Centre, les dossiers chauds de l'élevage dont le cœur de gamme et la conjoncture viande.



À Avallon, Michel Joly, Pierre Vaugarny, Jean-Pierre Fleury et Cédric Mangin n'ont éludé aucune question et tracé la trajectoire notamment en ce qui concerne le cœur de gamme et les nouvelles relations commerciales.



Ces tournées régionales permettent à la Fédération nationale bovine de préciser sa stratégie et de répondre aux interrogations des éleveurs sur les dossiers d'actualité les plus importants.

Michel Joly, responsable FRB, Pierre Vaugarny, secrétaire général de la FNB, Jean-Pierre Fleury son président et Cédric Mangin, président de la section engraissement, ont fait escale dans l'Avallonnais le 8 décembre dernier, après avoir fait halte en Normandie la semaine dernière. L'occasion de rappeler que la stratégie syndicale de la fédération repose sur trois piliers : la reconquête du marché intérieur pour le troupeau allaitant, la restauration hors domicile et l'export Pays Tiers. Sans aucune ambiguïté, les responsables professionnels sont convaincus *«que l'élevage et la filière européenne ne tiendront que grâce au développement des marchés exports Pays Tiers»*. Car l'export en Europe marque le pas, en dépit d'un contexte italien plus favorable qui a compensé les baisses sur les Pays Tiers, la Turquie notamment. Au-delà de l'Europe, des marchés s'ouvrent ou sont en cours de négociations. Mais par rapport à d'autres grands pays producteurs internationaux, la France prend du retard. Face à cela, la FNB entend *«mobiliser tous les outils nécessaires pour lever rapidement les obstacles sanitaires et administratifs»* qui sont autant de boulets aux pieds des exportateurs de viande française. La FNB attend aussi un soutien à l'export, dans le cadre du plan d'aide aux réfugiés (ONU), le maintien du système de Coface pour maintenir les flux d'expédition de viandes bovines, la mobilisation de la BPI et un coup de pouce pour accélérer l'agrément des opérateurs auprès de certains pays comme la Chine, la Turquie et la Russie. Autre proposition : le développement d'une marque française unique pour l'export, comme cela se pratique déjà chez certains pays concurrents. Concernant les accords de libre-échange, la FNB demande que la viande bovine soit tout simplement exclue des négociations en tant que produit sensible. Reste que le problème de l'export est autant souvent *«une question de diplomatie qu'une question de sanitaire»*.

La voie de la valeur, du prix reste la meilleure

L'Export est une chose mais le marché national est en pleine zone de turbulences et les éleveurs doivent composer avec des prix toujours à la baisse. En réponse à une situation devenue intolérable, la FNB développe une stratégie globale qui consiste à segmenter le marché national pour générer plus de valeur. Deux cibles prioritaires sont définies : les GMS (54% des débouchés) et la restauration hors domicile (RHD 19% des débouchés, mais un fort potentiel puisque ce marché se fournit à 70% à l'import). Un constat s'impose pour Jean-Pierre Fleury : *«sur les exploitations d'élevage, on a compensé la baisse des prix par plus de travail, en augmentant la productivité et le nombre de vaches. Mais cela ne passe pas et le système montre ses limites humaines et économiques ; la voie de la valeur, du prix, reste la bonne et l'objectif à atteindre»*. Chiffres mondiaux à l'appui, il s'avère que pour la rémunération des éleveurs, la France se situe à la 18ème place, en-deçà du prix moyen européen. *«C'est un vrai dysfonctionnement que cette situation française qui s'avère aux limites de la capacité humaine et économique des exploitations d'élevage»*, insiste Pierre Vaugarny. Face à cela, il est impératif de considérer que *«le prix n'est pas une fatalité»*. D'autant que les chiffres traduisent toujours des décalages entre le prix payé à l'éleveur et l'état réel du marché, *«le marché est bien là pour les vaches notamment, la situation est totalement illogique»*.

Le début d'un processus de longue haleine

Au sein de la filière, l'amont reste *«faible, atomisé»* ce qui ne favorise pas une réelle création de valeur au profit des éleveurs. La stratégie du cœur de gamme, emblématique d'une refonte en profondeur des relations commerciales au sein de cette filière, est destinée à changer la donne et à permettre aux éleveurs de reprendre la main. Les débuts ne sont jamais évidents, certaines enseignes essayant de pousser leur pion à leur avantage, quitte quelques fois à confondre coeur de gamme et filières de qualité. Mais les choses avancent et comme le remarque Jean-Pierre Fleury *«les enseignes sont bien prêtes à mettre la main au pot, à condition que les éleveurs récupèrent cette mise»*. Les engagements nationaux avec les grandes enseignes *«ne marquent pas la fin du processus mais son début»*. Car il va s'agir d'aller chercher la valeur obtenue grâce à une nouvelle segmentation, enseigne par enseigne, sur chacun des territoires. Tout sera affaire de négociation entre les éleveurs et le distributeur visé par ces nouvelles relations commerciales. À terme, l'objectif est de faire signer l'ensemble de la grande distribution, et d'engager des partenariats commerciaux déconnectés des cotations, moyen privilégié pour obtenir un prix rémunérateur en se différenciant par la valeur et la qualité. L'accord est encadré par un cahier des charges qui engage le distributeur à approvisionner en coeur de gamme 50% au moins de son rayon boucherie, a respecter un certain délai de maturation (défini par Interbev) et à assurer une valorisation du produit permettant de couvrir les coûts de production en élevage et d'assurer une juste rémunération à l'éleveur. Ce qui est en passe d'être gagné au plan national n'augure pas du résultat enseignes par enseignes sur les territoires. Aux éleveurs et à leurs représentants locaux maintenant de pousser leur avantage et de s'emparer du dossier des nouvelles relations commerciales. La tâche est ingrate et le dossier difficile, mais l'enjeu en vaut la peine comme le rappelle Cédric Mangin, puisque c'est un marché potentiel qui pourrait concerner un potentiel de 70% des vaches allaitantes.

-AMK

Aide supplémentaire : plan d'allègement du poids de carcasses

- Aides : 150 euros (hors minimis)
- Demande pour un minimum de 3 jeunes bovins mâles – Détention de 2 mois demandée par la FNB
- Races à viande ou croisées de 13 mois et + avec au moins un parent de race à viande – Abattu en France à 360 kg de carcasse maxi.
- Exportés vifs pour abattage, 680 kg maxi.

Un cœur de gamme très attendu

Polyculteurs-éleveurs, Martial et Bertrand Renault sont associés dans le Gaec de l'embranchement, à Magny (89). Ils exploitent 265 ha sur 5 communes près d'Avallon, élèvent 140 vaches allaitantes et engraissent tous les mâles et les vaches de réforme. Certaines femelles de moins de un an sont destinées à l'export essentiellement vers l'Italie et l'Espagne. Les céréales sont auto-consommées, mais cette année sera difficile du fait de rendements catastrophiques, en blé notamment, ce qui handicape l'atelier d'engraissement. Les pertes de revenus sur les taurillons rendent *«la situation impossible, en deux années le prix est passé de 4 euros à 3,60 euros au mieux en ce moment»* témoigne Martial Renault qui espère avec le coeur de gamme *«que la pression sera mise sur un maximum d'enseignes»* pour faire bouger les lignes. Sur l'exploitation, les vaches destinées au segment coeur de gamme sont plutôt classées R= avec un poids de carcasse de 380kg. Comme beaucoup, il souhaite *«que le coeur de gamme joue le rôle d'aspirateur pour les autres segments de marché»*.



Martial et Bertrand Renault devaient accueillir les représentants de la Fédération nationale bovine sur leur exploitation à Magny, avant une réunion en salle l'après-midi à Avallon.



Festival du bœuf

Nouveaux records à Charolles !

Le dernier Festival du bœuf a une nouvelle fois battu des records. Près de 700 gros bovins de boucherie y ont trouvé preneurs en quelque heures seulement et ce à des tarifs supérieurs de 1 à 1€80 du kilo de carcasse aux prix pratiqués en ferme. Un succès hors du commun vécu par près de 4 000 visiteurs !

Le Festival du Bœuf a une fois de plus battu des records. A commencer par le concours d'animaux de boucherie qui a réuni 697 gros bovins soit vingt de plus qu'en 2015 ce qui en fait le plus gros effectif jamais réuni à Charolles. Samedi matin, les organisateurs ont eu à réceptionner 740 animaux sur le millier d'engagements qu'ils avaient eu à gérer quelques semaines plus tôt. Comme de coutume, la société d'agriculture avait choisi de favoriser le maximum d'élevages en limitant le nombre d'animaux par exposants. Un dernier tri le samedi a permis d'éliminer les animaux insatisfaisants (manque de finition, défaut d'aplombs…). Au final, le hall de Charolles accueillait 290 exposants soit 35 de plus qu'un 2015 ! Un record qui traduit bien la notoriété grandissante de ce rassemblement d'envergure nationale.



Dans un concours qui confronte près de 700 bovins de boucherie, parvenir à se hisser parmi les six super prix d'honneur est une véritable prouesse. De fait, les six bêtes lauréates sont d'un niveau de qualité exceptionnel avec des conformations certes hors du commun mais aussi et surtout des finesses de cuir et des grains de viande rares.

Cette année, on a assisté à une explosion du nombre de génisses avec pas moins de 400 spécimens ! Il y avait aussi un peu plus de culardes (150). En revanche, les vaches étaient moins nombreuses que l'an dernier (170). De même que les bœufs (60). Près de 700 bovins de boucherie d'une qualité toujours croissante. En clair, même *«les moins bonnes bêtes»* étaient excellentes et toutes sont désormais au minimum *«U=»*, confiait le président Gilles Degueurce.

Forte demande en vaches et génisses

À une vingtaine d'animaux près, la quasi-totalité de ces bovins de boucheries ont trouvé preneurs et les tarifs ont même été supérieurs à ceux de 2015, surtout en vaches et en bœufs, lesquels ont tous été vendus.



Avec 740 animaux et près de 4 000 visiteurs, le Festival du Bœuf a battu un nouveau record pour son édition 2016.

Les plus values ont grimpé jusqu'à 1,50 € voire 1,80 € le kilo de carcasse pour certaines vaches. Vendues 30 centimes de plus qu'en 2015, indiquaient certains opérateurs, elles ont été payées entre 5,80€ et 6,70 € pour les meilleures d'entre elles. Les bœufs se sont négociés entre 5,10 € et 6,10 € le kilo de carcasse ; 6,80 € pour les culards. Les génisses aussi se sont vendues cher. Entre 6,50 € et 7,80 € selon les plaques.

Paradoxalement, ce sont les culardes qui ont été le moins faciles à vendre. La demande était moins soutenue pour ce type d'animaux d'excellence avec des tarifs plafonnant à 8,00€ - 8,20 € maximum.
Une petite déception pour les producteurs de ce type de bêtes, bien qu'avec une plus-value d'un euro, la valorisation demeurait correcte. Tous les super prix d'honneur et les prix d'honneur ont trouvé preneurs. Les six champions se sont négociés entre 8,50 € le kilo de carcasse pour un bœuf et 21 € pour la meilleure culard ; 16 € pour la génisse et 13 € pour les vaches. Les prix d'honneur ont été payés entre 9 et 11 €.

La *«marque Festival du Bœuf»*

Comme d'habitude, tous les gros opérateurs de la filière charolaise étaient au rendez-vous. A l'image de Bigard qui accueillait 300 de ses clients dans un espace privatif. En cette veille des fêtes de fin d'année, la demande était forte. Devenu une véritable *«marque»*, le Festival du Bœuf représente désormais une place commerciale obligée pour la filière qui vient s'approvisionner en viande bovine festive mais aussi en plaques prestigieuses.
Cela s'inscrit dans une démarche promotionnelle certes un peu déconnectée de la réalité des cours de fermes, mais qui permet de mettre un coup de projecteur sur l'excellence charolaise, tout en remontant le moral des heureux vendeurs le temps d'un concours. Et de voir près de 700 gros bovins de boucherie commercialisés en quelques heures avec des plus values de 1 € le kilo par rapport aux tarifs en ferme, cela tend à prouver qu'une filière *«équitablement rémunérée»* est possible, commentait le président de la Chambre régionale d'agriculture Christian Decerle.
Un message entendu par la présidente de la Région Marie-Guyte Dufay, visiblement impressionnée par ce Festival qu'elle avait tenu à venir découvrir.

M.L.



Cette année, le licol d'Or a été remis à la famille Baudin du Gaec de la Béluze. Ces engraisseurs d'Oudry ont remporté le super prix d'honneur culard du concours ; autrement dit la toute meilleure bête du Festival.

Publi-info

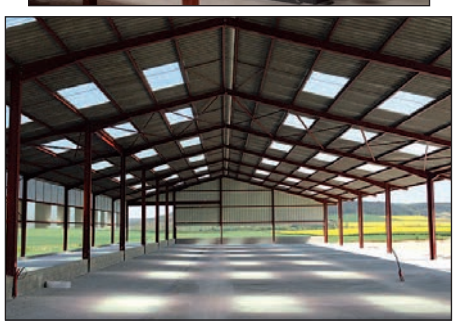
Constructions métalliques **C.R.A.I**

Le bâtiment agricole de A à Z









Au premier coup d'œil, l'atelier de fabrication de charpentes métalliques agricoles et industrielles impressionne. 2000 m² de surface depuis l'agrandissement en 2014 (surface triplée), des machines à la pointe de la technologie : ligne de perçage, table de découpe plasma, 2 plieuses… et toutes à commandes numériques ! Benoît Chaudron qui dirige C.R.A.I depuis 2004 ne regrette pas cet investissement important *«Cet effort était nécessaire à notre développement. Aujourd'hui, toutes les étapes de la construction d'un bâtiment sont optimisées»* souligne le dirigeant.
Le savoir-faire de l'entreprise, sa réactivité et la qualité de son travail, sont aujourd'hui reconnus par de nombreux agriculteurs, architectes et cabinets d'ingénierie.

Le sur-mesure : la spécificité de C.R.A.I

C.R.A.I intègre toutes les compétences : commercial, calculs de structures, dessin, fabrication et pose. Les 22 collaborateurs étudient également toutes les demandes pour des réparations de bâtiments anciens ou des conceptions sur mesure, une activité toujours maintenue depuis la création en 1989.
Afin de répondre à la demande de ce nouveau marché, C.R.A.I Energies a été créée en 2010, une société *«sœur»* spécialisée dans l'étude, la pose et l'entretien des panneaux photovoltaïques.
C.R.A.I voit l'avenir sereinement.

C.R.A.I
14 Rue de la Perdrix
21140 Semur en Auxois
03 80 97 17 70

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE - ZINGUERIE - DÉSAMIANTAGE - BÂTIMENTS STANDARD OU SUR-MESURE

En direct de la MSA

Dr Nathalie Barrachin-Koch
Une médecine professionnelle possible pour les exploitants aussi.
Les visites médicales pour les salariés.

Le maintien dans l'emploi.

Mesure de simplification pour les futurs retraités.
Lutter contre l'isolement des personnes âgées
La MSA soutient les projets des acteurs locaux.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Une conférence de presse de rentrée sur fond de crises…

Le 11 octobre 2016, la Caisse centrale de MSA a tenu, comme chaque année, sa conférence de presse de rentrée et les crises agricoles étaient malheureusement le sujet phare de cette dernière.

Des réponses exceptionnelles pour une situation exceptionnelle

Le contexte de crise que traverse actuellement l'agriculture française, affectant la plupart des filières, et les conséquences d'ordre financier et social qui en découlent, graves, voire dramatiques, pour les agriculteurs, chefs d'entreprise et salariés agricoles, placent la MSA en première ligne.
Pour alléger la trésorerie des exploitations, la MSA met en œuvre, depuis 2015, des mesures d'urgence permettant de répondre aux problèmes d'endettement des agriculteurs et active des dispositifs d'accompagnement financier :
▸ réduction puis suppression de l'assiette minimum de la cotisation d'assurance maladie maternité Amexa ;
▸ abaissement de 7 points de façon immédiate et pérenne de cette même cotisation ;
▸ possibilité d'opter, à titre exceptionnel, pour l'assiette annuelle de cotisations (option N-1) ;
▸ prise en charge des cotisations sociales des exploitants et employeurs de main-d'œuvre des filières bovine et porcine dans le cadre du plan de soutien à l'élevage ;
▸ possibilité d'une "année blanche sociale" (report des cotisations sociales reconductible dans la limite de 3 ans) pour les agriculteurs ayant dégagé un très faible revenu en 2015 et déclaré un revenu inférieur à 4.248 € en 2016.
Pour 2017, le Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, annoncé par le Premier ministre, le 4 octobre 2016, prévoit la prolongation exceptionnelle de l'option pour l'assiette annuelle des cotisations (option N-1) pour :
➢ les exploitants présentant un revenu moyen inférieur à 4.248 € en 2015 et 2016 ;
➢ les jeunes installés et les jeunes agriculteurs dont les revenus ne dépassent pas les 4.248 € en 2016.
Parallèlement à ces mesures financières, la MSA, reconnue en tant qu'interlocuteur privilégié, intervient pour soutenir les familles d'exploitants et de salariés agricoles en difficulté en proposant un accompagnement social individuel (rendez-vous prestations MSA...)



ou collectif (accompagnement au changement socio-professionnel, prévention des risques psychosociaux…). Son guichet unique (cotisations, santé, famille, retraite) lui permet de proposer une prise en charge sociale globale pour chaque situation et son action repose sur la mobilisation de ses personnels, mais également de son réseau d'élus, présents sur les territoires, dont le rôle de relais est essentiel.
Le Pacte de consolidation et de refinancement renforce le rôle d'accompagnateur social de la MSA, en proposant trois autres mesures :
▸ l'élargissement du dispositif "Rendez-vous prestations MSA" à l'ensemble des agriculteurs en difficulté ;
▸ l'assouplissement des conditions d'éligibilité à la prime d'activité et au revenu de solidarité active (RSA) ;
▸ l'aide au financement du remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

La prévention du suicide dans le monde agricole

En lien direct avec les crises, et autre sujet de la conférence de presse, la prévention du suicide dans le monde agricole fait l'objet d'un nouveau plan pour 2016-2020 qui conforte et développe les actions déjà engagées dans le plan précédent (2011-2015).
Il s'agit de :
➢ consolider le dispositif Agri'Écoute, en place depuis octobre 2014, en orientant la formation des écoutants sur la réalité du monde agricole pour leur permettre de mieux l'appréhender et en lançant de nouvelles campagnes de sensibilisation ;
➢ développer les cellules pluridisciplinaires de prévention créées au sein de chaque MSA pour détecter les agriculteurs en difficulté en généralisant et en renforçant les actions communes avec les partenaires concernés pour accompagner les situations fragiles.
Par ailleurs, une étude quantitative relative au suicide des salariés agricoles viendra compléter celle déjà réalisée sur le suicide des exploitants agricoles.

Le financement du régime de Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) pour les exploitants agricoles

Les crises ne doivent cependant pas nous faire oublier les autres sujets mis en avant lors de cette conférence de presse et notamment le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2017.
La question du financement de la RCO en fait partie. En effet, les mesures, décidées en 2013, qui permettent de revaloriser les petites retraites agricoles ont été financées sur les retraites complémentaires. Or, les réserves seront bientôt épuisées et financer ces mesures reviendrait aujourd'hui à relever fortement les cotisations RCO sans pour autant produire de nouveaux droits. La MSA demande un financement complémentaire pour assurer l'équilibre du régime.

La gestion de l'Institution MSA

Le Conseil central sollicite l'attention des pouvoirs publics face à l'ampleur et à l'impact des réformes successives. En effet, les délais de mise en œuvre s'avèrent difficiles à tenir avec les contraintes actuelles de moyens humains et financiers. ■

Éditorial



Tout d'abord, je voudrais revenir sur la crise sans précédent que l'agriculture bourguignonne a subie au cours de l'année 2016, non pas pour évoquer la nature des difficultés rencontrées par les uns ou les autres et les mesures engagées par chacun de nos organismes, mais pour la prise de conscience qu'elle a générée au sein de tous les acteurs du monde agricole (MSA, OPA, services de l'État, syndicalisme…) affichant la nécessité de travailler ensemble et en coordination entre tous, sans volonté hégémonique et dans le seul intérêt d'accompagner au mieux ceux qui se sont trouvés les plus fragilisés.
Pour la MSA, les évolutions législatives de 2016 ont été davantage source de mécontentement que de satisfaction, tant les informations et contre-informations relatives à la DSN, au TESA et à la complémentaire santé se sont succédé à un rythme soutenu. Convaincu des bienfaits de ces dispositifs à moyen terme, cette fin d'année a toutefois permis d'apporter quelques aménagements permettant tout à la fois la prise en compte du décalage du calendrier de la DSN et la possibilité d'utiliser le TESA actuel (dans l'attente d'un TESA élargi pour 2018), de même que la possibilité de traiter la complémentaire santé pour un CDD de moins de trois mois par l'attribution d'un Chèque Santé. Vous pouvez consulter le site internet de la MSA afin de prendre connaissance des dernières évolutions.
L'année 2017 sera pour la MSA Bourgogne une année de changement majeur. Les mutualisations des activités de production avec la caisse de Franche-Comté deviendront opérationnelles dès l'automne sur la base des implantations retenues par les Conseils d'Administration au sein des sept sites actuels. J'aurai l'occasion de revenir sur ce dossier à de multiples reprises au cours de l'année.
Face à des contraintes de plus en plus importantes en termes de moyens humains, la MSA Bourgogne devra s'engager très fortement, sans exclure les dispositifs actuels, dans l'utilisation des échanges dématérialisés et en faire un axe prioritaire de sa relation avec nos adhérents. Je suis convaincu que cette nouvelle orientation ne relève pas des seuls personnels de la MSA mais que bon nombre d'élus locaux de notre Institution ont un véritable rôle à jouer dans ce domaine.
Enfin, l'année 2017 verra le départ en retraite de notre Directeur Général et son remplacement à compter du 1er juin 2017. La personne retenue devra poursuivre l'excellent travail accompli depuis des années et continuer à faire progresser notre MSA. J'aurai l'occasion également de revenir sur cet événement.
Dans l'attente, je souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2017.

■ Dominique Bossong

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Les problèmes de santé au

Zoom

Dr Nathalie Barrachin-Koch

Une médecine professionnelle possible pour les exploitants aussi

Médecin du travail chef de service à la MSA Bourgogne et à celle de Franche-Comté, le Dr Nathalie Barrachin-Koch détaille le suivi médical de médecine du travail réalisé par la MSA. Elle éclaire notamment sur ce qui différencie le suivi entre les salariés et les exploitants et explique ce que doit faire un exploitant en proie à des problèmes de santé pouvant perturber son activité professionnelle.



Le suivi médical de médecine du travail est-il le même pour les salariés et les exploitants ?

Dr Nathalie Barrachin-Koch : au contraire, il est très différent car pour les salariés, ce suivi relève de dispositions réglementaires (code du travail ou code rural pour le régime agricole) ayant pour but d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé, ainsi que toute atteinte à la sécurité des tiers. Deux types d'interventions sont complémentaires : le suivi médical individuel et les actions sur le milieu du travail (visites d'entreprises, études de postes…).
Le médecin du travail accomplit ces différentes missions avec l'appui d'une équipe multidisciplinaire : infirmiers (ères) de santé au travail, conseillers en prévention, assistantes et intervenants spécialisés si besoin.
L'ensemble des actions du médecin (individuelles ou collectives) relève exclusivement de missions de prévention, il ne statue pas sur une capacité à tenir un poste en terme de productivité ou qualité de travail.
Sa formation et ses missions lui permettent d'établir un lien entre la santé du salarié, son activité professionnelle et son environnement professionnel.
Comme toutes les professions indépendantes, les exploitants ne sont pas soumis à des visites médicales au sens réglementaire, régulières et obligatoires, pour déterminer l'aptitude au poste. Il existe toutefois une possibilité d'adhésion volontaire (et facturée) pour les personnes souhaitant un suivi systématique, mais je n'ai pas connaissance de cette pratique dans la région.
Toutefois, depuis 2002, dans une logique de prise en charge de la globalité de la population agricole, la prévention des risques professionnels pour les exploitants incombe à la MSA.
À ce titre, le service santé sécurité au travail effectue des actions d'informations collectives, des interventions sur les exploitations (conseils, accompagnements, aides financières incitatives, conseils de prévention à l'installation des jeunes agriculteurs...) mais organise aussi des rencontres avec les médecins du travail dans des cas particuliers (séquelles d'accident de travail, reconnaissance travailleur handicapé, étude d'aménagement de poste...). Il s'agit d'interventions occasionnelles, à la demande des exploitants ou sur proposition de la MSA.

Que faire quand on est exploitant et qu'un problème de santé vient perturber l'activité professionnelle ?

Dr N. B.-K. : une démarche en trois étapes est à mettre en œuvre :
➢ contacter le médecin du travail de la MSA, afin d'évaluer si la dégradation de l'état de santé est susceptible d'empêcher la continuité de l'activité, ce qui légitimera l'intervention du Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) ;
➢ celui-ci peut conseiller de constituer un dossier de reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
➢ en parallèle, le SAMETH peut être sollicité directement pour analyser la demande d'aide. Il peut mobiliser aussi bien une aide technique (solution d'aménagement) que financière en collaboration avec le service santé sécurité au travail de la MSA, pour participer à la compensation du handicap et permettre de continuer à exercer l'activité.

Qui sont les partenaires intervenants ?

Dr N. B.-K. : pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés comme des exploitants, l'équipe santé sécurité au travail collabore avec différents services de la MSA : le service social essentiellement et le contrôle médical. Elle peut aussi faire appel à des intervenants externes de type ergonomes ou psychologues du travail.
Lorsque la situation de santé de l'exploitant ou du salarié est telle qu'elle génère des pertes de capacités pour effectuer le travail quotidien, on parle alors de handicap. La compensation du handicap s'envisage avec l'aide du SAMETH pour intervenir auprès de l'Association pour la Gestion, la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH).
Ces interventions nécessitent une réelle implication de l'intéressé, mais aussi de son employeur, s'il est salarié.

À quoi sert l'étude de poste ?

Dr N. B.-K. : en complément des préconisations médicales, l'étude du poste de travail, réalisée par un ou plusieurs intervenants, vise un diagnostic et la recherche de solutions adaptées. Celles-ci pourront, après étude du dossier, faire l'objet d'aides financières de l'AGEFIPH.
L'accompagnement des projets d'aménagements, d'organisation du travail ou de conception de bâtiments peut aussi faire l'objet d'un appui de la part des conseillers en prévention MSA. ■

Pour mieux comprendre

Les visites médicales pour les salariés

Les différents types de visites médicales

La visite à la demande



Elle fait suite à une sollicitation du salarié ou de l'employeur ou du médecin du travail lui-même. Elle peut être demandée pendant toute période d'activité professionnelle lorsqu'une difficulté professionnelle surgit (hors arrêt de travail qui entraîne une suspension du contrat de travail).

La visite de reprise

À l'initiative de l'employeur dans un délai de 8 jours maximum dès le retour au poste, elle est obligatoire après un arrêt maladie d'au moins 2 mois, après un arrêt pour accident du travail d'au moins 1 mois ou après une maladie professionnelle.
Elle peut aussi être sollicitée par le salarié sous réserve qu'il ait averti l'employeur de cette demande.
Il existe aussi les consultations ayant un caractère systématique, visite d'embauche et visite périodique, qui vont considérablement évoluer à partir du 1er janvier 2017. La parution des décrets d'application de la loi Travail est très attendue.

La visite de pré-reprise, un outil essentiel de maintien dans l'emploi

Cet examen a lieu pendant un arrêt de travail consécutif à une maladie, un accident du travail ou une maladie professionnelle. Il peut être réalisé dès qu'il semble utile, quelle que soit la durée de l'arrêt, bien qu'obligatoirement demandé par le médecin conseil à partir de 90 jours d'arrêt de travail.
Seules trois personnes peuvent en faire la demande : le salarié, le médecin traitant et le médecin conseil. En aucun cas, cet examen ne peut avoir lieu à la demande de l'employeur puisque le contrat de travail est suspendu.

Deux sortes de visites de pré-reprise :
- la "vraie", obligatoire dès 3 mois d'arrêt ;
- la "facultative" pour les arrêts de moins de 3 mois.

Elles ont toutes deux le même but (préparer la reprise d'activité) mais **ATTENTION,** elles ne produisent pas exactement les mêmes effets en droit.

Les intérêts et bénéfices de cet examen :
► initier le processus de reprise en repérant au plus tôt les difficultés potentielles ;
► enclencher le travail partenarial avec les acteurs internes (employeurs et salariés doivent être impliqués et motivés) et externes à l'entreprise (psychologues, travailleurs sociaux, ergonomes et ergothérapeutes) ;
► informer le salarié sur la démarche de reconnaissance "officielle" du handicap et les statuts qu'elle confère, et lui évoquer la possibilité de formations professionnelles pour faciliter son reclassement ou sa réorientation professionnelle.
En aucun cas le médecin du travail n'établit de fiche d'aptitude, le contrat de travail étant suspendu. Mais il peut adresser un courrier de recommandations au chef d'entreprise et au médecin conseil avec l'accord du salarié.
En règle générale, ce type de visite permet d'exprimer des alternatives à l'inaptitude en incitant à mettre en œuvre les recommandations médicales et reste, par conséquent, un outil essentiel de maintien dans l'emploi. ■



u travail

Sur le vif

Le maintien dans l'emploi

Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) accompagne un employeur et son salarié, ou un travailleur non salarié lorsque ce dernier est en difficulté sur son poste de travail pour des raisons de santé. L'objectif est d'identifier et d'accompagner la mise en place des solutions pour permettre à la personne de travailler dans des conditions adaptées à son état de santé.
Rencontre avec Angélique Dias et Annie Vigreux, chargées de mission.

À qui s'adresse le SAMETH ?
Les personnes que nous accompagnons relèvent de la loi du 11 février 2005. Elles sont bénéficiaires, ou en cours de demande d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), bénéficiaires d'une pension d'invalidité de première ou deuxième catégorie, ou bien bénéficiaires d'une rente d'accident du travail. Le SAMETH est majoritairement sollicité par le médecin du travail mais un salarié ou un employeur peut directement le saisir.

À quoi sert un dossier MDPH ?
Nous conseillons aux personnes que nous accompagnons de déposer une demande de RQTH auprès de la MDPH. Grâce à ce statut, l'employeur peut bénéficier d'aides financières de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) pour le maintien dans l'emploi de son salarié. De même, le salarié peut bénéficier d'aides financières pour cofinancer des aides techniques (prothèses auditives, aménagement du véhicule personnel…). Ces aides sont accessibles aux travailleurs non salariés.

Quels sont les moyens d'accompagnement et les aides possibles ?
Sur demande, nous nous rendons sur le poste de travail avec le médecin du travail et le préventeur de la MSA afin d'étudier les différentes pistes de solution. Celles-ci sont multiples avec des aménagements de poste, une adaptation de matériels, une compensation financière, une formation... Pour les aides financières, nous sollicitons l'AGEFIPH pour la prise en charge d'une partie de l'aménagement en lien avec les restrictions médicales de la personne (exemple : 25 % sur l'achat d'un télescopique, 50 % sur un siège adapté de tracteur…). Nous pouvons également faire appel à l'AGEFIPH lorsque le handicap a un impact sur la productivité du poste, dans le cadre d'une demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap. Les aides sont cumulables et en fonction de la situation, d'autres aides sont mobilisables. Il ne faut pas hésiter à nous contacter pour faire le point sur chaque situation.

Comment les dossiers sont-ils suivis ?
Nous accompagnons les employeurs et les salariés dans les démarches administratives (constitution du dossier de RQTH, demandes de financement). Nous participons à la cellule de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), mise en place par le service de santé au travail de la MSA. Nous faisons ainsi le point régulièrement sur les situations en cours avec les médecins du travail, les préventeurs et le service social de la MSA et abordons de nouvelles situations. En fonction de l'évolution du poste de travail ou de l'état de santé, nous pouvons de nouveau intervenir et refaire une demande de subvention auprès de l'AGEFIPH.

Exemple 1
Au cours d'une réunion "Cellule PDP", le SAMETH est sollicité par un médecin du travail à propos de la situation de Madame D, âgée d'une quarantaine d'années, ouvrière viticole



dans un domaine. Souffrant d'un handicap moteur pour lequel elle a obtenu le statut de travailleur handicapé auprès de la MDPH 21, Mme D rencontrait des difficultés sur son poste de travail. Le médecin du travail préconisait de limiter les contraintes au niveau du tronc. Une étude de son poste a été réalisée conjointement par le SAMETH 21, le médecin du travail MSA et le préventeur. Un premier aménagement organisationnel de son poste de travail a été réalisé avec un changement de statut. Mme D est passée d'un poste d'ouvrière viticole salariée (où elle devait suivre le rythme imposé par l'équipe) à un poste de tâcheronne pour lui permettre de gérer son temps selon son état de santé. Des parcelles et des tâches "adaptées" (plus accessibles, moins sollicitantes pour son dos) lui ont aussi été attribuées. En plus de cet aménagement organisationnel, le SAMETH a étudié des solutions techniques. Mme D a testé et validé le "Miniscoot Plus des vignes". Ce matériel limite les postures contraignantes en permettant à Mme D d'être en position assise, face à la vigne, pour réaliser les différentes tâches. Cet aménagement a été financé à hauteur de 50 % par l'AGEFIPH.

Exemple 2
Le service social de la MSA a sollicité le SAMETH pour un éleveur, Monsieur T, âgé d'une cinquantaine d'années. Son exploitation agricole comprend environ 120 bovins, 80 ovins et 15 hectares de terres à cultiver. Suite aux séquelles d'un accident du travail, cet exploitant présente des limitations fonctionnelles au niveau de son membre supérieur droit et de son dos. Sur les conseils du service social, cet exploitant a demandé une consultation auprès d'un médecin du travail de la MSA. Suite à cette dernière, une visite de l'exploitation, organisée en présence du médecin du travail, du préventeur, de l'assistante sociale et du SAMETH 21, a permis de faire une étude des différents postes de l'exploitation, de lister les tâches réalisées avec difficultés par Monsieur T. Les aménagements techniques ont été étudiés au vu de la situation. Pour réduire les contraintes de certaines tâches (distribution de la nourriture, nettoyage de la stabulation et de la bergerie) et au vu des possibilités de financement de l'exploitant, il a été décidé d'aménager son poste par la mise en place d'un télescopique et d'un siège adapté sur son tracteur. Monsieur T a obtenu une subvention AGEFIPH à hauteur de 25 % sur le télescopique et 50 % sur le siège. Malgré cet aménagement technique, M. T est fatigable, plus lent dans ses gestes professionnels. Pour compenser ses difficultés et l'aider à réaliser certaines tâches contraignantes, il sollicite des entreprises de travaux agricoles ou des salariés. Afin de financer cette aide humaine, cet exploitant a été accompagné pour constituer une demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap auprès de l'AGEFIPH qui a émis un avis favorable. ■

Les SAMETH de Bourgogne

SAMETH 21 - 15 rue de l'Arquebuse - 21000 DIJON
Angélique Dias : 03 80 53 33 95 - Annie Vigreux : 03 80 53 13 52
Email : sameth@gipe21.com

SAMETH 58 - 3 rue Paul Destray - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 91 59 - Email : info@sameth58.com

SAMETH 71 - 1000 avenue Mal de Lattre de Tassigny - 71000 MACON
Tél. : 03 85 22 92 79 - Email : sameth71@orange.fr

SAMETH 89 - « Les Piedalloues » - 2 place du Cadran - 89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 52 45 11 - Email : accueil@sameth89.com

En bref

Vaccination contre la grippe
Pour profiter de ses proches en toute tranquillité



Chaque hiver, la grippe touche plus de 2 millions de personnes en France. Se vacciner, c'est éviter de rester cloué au lit pour les fêtes de fin d'année, c'est pouvoir s'adonner à ses activités préférées, c'est préserver la santé de ses proches : personnes âgées, nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes atteintes d'obésité ou d'une maladie respiratoire chronique. Pour eux, la grippe peut entraîner des complications sévères.

Se protéger contre la grippe, c'est simple avec la MSA
La MSA mène de nombreuses actions pour permettre à chacun d'être acteur de sa santé. À ce titre, elle encourage ses assurés à se faire vacciner contre la grippe avant le 31 janvier 2017.
Pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'une maladie respiratoire chronique, la MSA prend en charge le vaccin. Parlez-en à votre médecin traitant.

Revalorisation des petites retraites : 2e étape, 74 %

Dans le cadre de la loi du 20 janvier 2014 sur la réforme des retraites permettant de porter progressivement le montant des retraites des anciens chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à 75 % du SMIC net, une seconde revalorisation a eu lieu :
▸ 1ère étape, le 9 novembre 2015 : versement d'un Complément Différentiel de Retraite Obligatoire pour la période de janvier à octobre 2015 ;
▸ 2e étape, le 9 novembre 2016 : versement d'un nouveau rappel pour la période de janvier à octobre 2016, à 8.248 retraités.
D'un montant variable selon la durée d'assurance (maximum 15,38 € par mois), ce complément a porté le montant de la retraite des anciens exploitants agricoles à 74 % du SMIC agricole net, soit 836,30 € pour une carrière complète.
Le montant payé en décembre 2016 correspond donc au nouveau montant mensuel revalorisé.
Tous les paiements peuvent être consultés dans :
"Mon espace privé" sur le www.msa-bourgogne.fr

Le TESA papier, c'est fini !

Avec le TESA, la MSA propose une solution pour simplifier les démarches liées à l'embauche et l'emploi des saisonniers. Les carnets TESA utilisés ordinairement pour effectuer ces formalités seront prochainement inutilisables ! C'est donc le moment de passer au TESA en ligne et de profiter de ses avantages (gain de temps, archivage…). Ce service est accessible dans "Mon espace privé" sur le site internet de la MSA Bourgogne. Pour en savoir plus : www.msa-bourgogne.fr/embauche/tesa

La prime de Noël

Destinée à soutenir les bénéficiaires de certains minima sociaux dont le RSA, la prime de Noël a été versée automatiquement mi-décembre sans démarche à effectuer.
Pour connaître son montant, rendez-vous sur :
www.msa-bourgogne.fr

L'actualité MSA

Mesure de simplification pour les futurs retraités

Actuellement, les régimes de retraite de base des salariés du régime général, des salariés agricoles et des commerçants et artisans appliquent des règles de calcul quasi identiques des pensions qu'ils versent à leurs retraités de manière séparée.
Dans un souci de simplification et d'équité de traitement visant les polypensionnés, il est mis en place un guichet unique pour la demande et la liquidation de la retraite.
L'article 43 de la loi du 20 janvier 2014 instaure le principe d'une liquidation unique de la retraite par un seul organisme dès lors que l'assuré a relevé durant sa carrière d'au moins deux des régimes suivants : salarié du régime général (CARSAT), salarié agricole (MSA), régime social des indépendants (RSI).
La liquidation unique s'appliquera aux pensions prenant effet à compter du 1er juillet 2017 pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1953.
La demande de retraite personnelle de base dans l'un des régimes concernés entraînera la liquidation de l'ensemble des pensions.
Ce principe est étendu aux droits de réversion lorsque le droit personnel du conjoint décédé ou disparu aura relevé du dispositif.
Ce qu'il faut retenir : la caisse de dernière activité devient la seule caisse interlocutrice du futur retraité et l'accompagnera tout au long de son parcours (en cas de pluriactivité, c'est la caisse qui verse les prestations de santé qui est compétente).

- Une seule demande de retraite à déposer, une seule transmission des justificatifs.
- Un calcul unique pour l'ensemble de la carrière des régimes concernés.
- Un paiement unique de la retraite de base.

La réforme prévoit l'harmonisation des méthodes de calcul telles qu'appliquées actuellement aux monopensionnés. Elle peut permettre à certains assurés ayant eu des activités de faible importance dans un régime, de valider des trimestres supplémentaires pour le calcul unique de la pension de base.

Les assurés qui ont l'intention de prendre leur retraite à partir du 1er juillet 2017, peuvent bénéficier de cette mesure. Ils doivent prendre contact



avec la MSA Bourgogne, les agents d'accueil leur proposeront un rendez-vous pour constituer leur dossier et s'assurer qu'il sera complet au moment du dépôt.
En effet, afin d'éviter la rupture des ressources, une nouvelle règle est instaurée : la garantie de versement. Cette dernière permet d'assurer que tout dossier considéré complet 4 mois avant la date d'effet de la retraite (soit le 1er mars 2017 pour une demande à effet du 1er juillet 2017), fera l'objet d'un versement à l'assuré dès le mois suivant cette date (liquidation définitive ou provisoire avec révision ultérieure).
Les assurés disposent d'un délai maximum de 6 mois avant la date d'effet pour déposer leur dossier. Renseignements auprès de la MSA Bourgogne : ww.msa-bourgogne.fr - Tél : 09 69 36 20 50.

Précision : le régime des Non Salariés Agricoles n'est pas concerné par cette réforme. Les droits continueront d'être étudiés et liquidés séparément. ■

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

La MSA soutient les projets des acteurs locaux

Pour la deuxième année consécutive, les caisses de retraite de Bourgogne Franche-Comté (MSA, CARSAT et RSI) se sont rassemblées pour favoriser le développement d'actions de terrain dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'isolement social des personnes retraitées.
L'action sociale des caisses de retraite a pour objectif la prévention de la perte d'autonomie, notamment à l'égard des retraités socialement fragilisés. La question de l'isolement et de la solitude des personnes âgées fait également partie des priorités de ces caisses.
Aussi, pour la deuxième fois, un nouvel appel à projets a été lancé par le Groupement d'Intérêt Économique Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Âgées (GIE IMPA), pour le compte de la MSA Bourgogne, de la MSA Franche-Comté, de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté, du RSI Bourgogne et du RSI Franche-Comté.
Cette année, une attention particulière a été portée aux projets s'appuyant sur des partenaires locaux, favorisant le bénévolat de retraités à retraités, prenant en compte le développement de liens et de relations intergénérationnels, et développant de nouvelles technologies.
CCAS, communautés de communes, centres sociaux, associations de retraités, services d'aide à domicile, entreprises… ont déposé, au total, 68 dossiers. 52 ont été retenus (contre 41 en 2015) par la commission d'attribution inter-régime réunie le 12 octobre 2016. Parmi ceux-ci, 34 concernent nos 4 départements bourguignons.
Plus de 400.000 € ont été attribués pour la mise en œuvre de ces différents projets. Création d'un jardin pédagogique intergénérationnel, sensibilisation des retraités aux nouvelles technologies, café des aidants, ateliers collectifs de sensibilisation à l'estime de soi, séjours et sorties culturels, mise en place d'un "relais seniors" pour proposer des actions et services, organisation d'activités au domicile des personnes isolées, rencontres intergénérationnelles et interculturelles, création d'une plateforme de convivialité au travers d'appels téléphoniques réguliers, séjours vacances seniors, ateliers intergénérationnels autour du soutien scolaire, de la musique, informatique, peinture, mécanique… telles sont les actions financées, en 2016, par les caisses de retraite en Bourgogne.
Des projets en faveur des retraités isolés qui vont maintenant pouvoir se concrétiser sur nos territoires. ■



En bref

Rappel : MSA Louhans - avenue Ferdinand Point

Nous vous rappelons que le point d'accueil MSA Bourgogne de Louhans se trouve, depuis le 28 janvier 2016, dans les locaux de la CPAM, avenue Ferdinand Point (en face de l'hôpital) et reçoit uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez obtenir un rendez-vous au 0 969 36 20 50 (si vous êtes particulier) ou au 0 969 36 20 60 (si vous êtes employeur de main-d'œuvre) ou sur le site www.msa-bourgogne.fr via le téléservice sécurisé "Mes messages, mes réponses" accessible depuis votre espace privé.

La MSA Bourgogne rappelle

Tout courrier à destination de la MSA Bourgogne doit être envoyé à l'adresse suivante :

Caisse Régionale
MSA de Bourgogne
14 rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

Cette adresse unique pour l'ensemble de la Bourgogne garantit la bonne réception des courriers et leur traitement dans les meilleurs délais.

"Bien vieillir, ce n'est pas magique !"

Les Zastuces saison II

Proposées par les caisses de retraite de Bourgogne Franche-Comté, les zastuces saison II sont arrivées ! Programme court diffusé sur la chaîne France 3 des deux régions, les lundis, mercredis et dimanches, aux alentours de 19 h 20, il met en scène une famille qui donne des conseils autour du bien vieillir. Sommeil, activité physique, bien-être, bénévolat, informatique… sont quelques-uns des thèmes abordés, de manière ludique, sous forme de conseils pratiques pour vivre sa retraite en toute sérénité. Ce programme est également visible sur youtube.
Plus de renseignements sur www.leszastuces.com



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

La nouvelle Commission Emploi de la FRSEA Bourgogne Franche Comté en place pour relever les défis de 2017

Il y a des victoires syndicales qui font peu de bruit mais n'en sont pas moins importantes pour la profession. C'est sans doute le cas de celle que nous venons de remporter en ce qui concerne le cumul Tesa/DSN (voir l'article ci-après à ce sujet). En effet, si nous n'étions pas montés au créneau, une entreprise employant des salariés permanents et des saisonniers n'aurait pu conserver la possibilité de gérer ses salariés saisonniers par Tesa. Il en aurait évidemment découlé un surcroît de travail administratif et des coûts de gestion beaucoup plus importants qu'à l'heure actuelle. Or une fois de plus, la réactivité et la ténacité du réseau FDSEA ont été récompensées.

D'autres dossiers, que nous portons, vont également dans le bon sens : ainsi, après la signature d'un avenant à l'accord national (couvrant une partie de notre région), la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoit la pérennisation du système de décision unilatérale de l'employeur permettant d'orienter les salariés en CDD de moins de 3 mois vers le versement santé. L'enjeu est de préserver l'équilibre de nos régimes de complémentaires santé collectifs sur l'ensemble de la région, tout en respectant les droits des salariés en contrats courts.

Par ailleurs, les délais obtenus pour la mise en œuvre du compte pénibilité nous permettent d'espérer que le passage des élections présidentielles sera l'occasion de revoir, voire de supprimer, cette usine à gaz avant même que nous ayons eu à en commencer la mise en œuvre.

Mais ne nous endormons pas sur nos lauriers, d'autres chantiers importants nous attendent en 2017. La Commission Régionale Emploi de la nouvelle FRSEA Bourgogne Franche Comté est prête à relever ces défis. Son président, Olivier Gallien, récemment désigné, est entouré d'une équipe solide, composée de représentants de chaque département de la nouvelle grande région.

Les membres de la Commission Régionale Emploi FRSEA pour nos départements sont :

FDSEA 21 : Olivier Gallien, Jean-Yves Salin et Jean-Claude Philisot

FDSEA 58 : Mathilde Lafaye, Jean de Gesnais et Quentin David

FDSEA 89 : Jean-Baptiste Thibaut, Ludovic Barat et Christine Cœur

Sur ce, les membres de la Commission Régionale Emploi se joignent à nous pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année !



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Mathilde Lafaye
Présidente de la section employeurs de la FDSEA 58



Bernard Moreau
Président de la commission emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

Actualité sociale

De moins en moins d'obligations d'affichage

Le traditionnel affichage sur les lieux de travail pourra désormais être remplacé par tout autre moyen permettant aux salariés de prendre connaissance de certaines informations (par exemple : les conventions et accords collectifs appliqués dans les entreprises, les textes sur l'égalité homme/femme, le règlement intérieur). C'est bien souvent l'intranet de l'entreprise qui prendra le relais ou bien encore l'envoi d'un mail à l'ensemble des salariés.

TESA : cohabitation possible avec la DSN

Dans l'attente du Tesa élargi en 2018, compatible avec la DSN, beaucoup d'employeurs agricoles s'inquiétaient du passage exclusif à la DSN en 2017. En effet, il était prévu jusque-là que l'employeur devrait faire un choix entre l'utilisation du Tesa pour tous ses salariés ou l'utilisation de la DSN pour tous ses salariés (alors qu'à l'heure actuelle, un employeur peut gérer ses salariés permanents de manière «classique» (contrat de travail + bulletins de paie et déclarations) tout en employant des saisonniers à l'aide du Tesa.

Heureusement, suite aux pressions exercées par la profession, la MSA a finalement obtenu l'accord du ministère de l'agriculture afin que le Tesa actuel puisse cohabiter avec la DSN jusqu'à la mise en œuvre du nouveau Tesa, prévu au plus tard le 1er juillet 2018.

Attention toutefois à la bonne utilisation du Tesa car son utilisation ne dispense pas du respect du code du travail et les sanctions sont de plus en plus courantes.

Événements emploi en région Bourgogne Franche-Comté

Fort d'un réseau présent et très actif pour promouvoir l'emploi et la formation dans l'ensemble de la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté, les FDSEA couvrent régulièrement de nombreux événements départementaux.

On recense notamment pour le mois de septembre et novembre 2016 la présence de la FDSEA 71 au 13ème rendez-vous de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise, de la FDSEA 21 à la Foire de Dijon et de la FDSEA 70 à la Sainte Catherine. C'était l'occasion de communiquer sur les métiers et les formations agricoles, et de proposer des solutions d'emploi dans le secteur.

Sur la lancée de 2016, l'ensemble des FDSEA ont décidé de renouveler leurs efforts et d'accroitre leur présence aux événements majeurs de l'emploi dans la région.

On note déjà la participation prochaine de la FDSEA 89 au Carrefour des carrières au Féminin le 21 janvier prochain à Appoigny, et en février les FDSEA 58 et FDSEA 25, qui participeront respectivement au Forum des métiers à Nevers et à la «journée emploi» à Pontarlier.

► Le chiffre du trimestre

En 2016, la bourse de l'emploi ANEFA Bourgogne Franche Comté a enregistré près de 230 offres d'emploi et 407 nouveaux candidats. Les offres d'emploi recensées sont majoritairement issues de l'élevage bovin (lait et viande), de la viticulture et des grandes cultures. Mais c'est l'occasion de rappeler que la bourse de l'emploi gère les offres de tous les secteurs de la production agricole. Il s'agit d'un service gratuit et dédié à la branche agricole, alors n'hésitez pas à y avoir recours. Pour en savoir plus rendez-vous sur www.anefa-emploi.org

► Formation

Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

AEF Emploi, le dispositif d'aide à la formation en interne des salariés est reconduit



Le dispositif AEF Emploi, qui permet à des entreprises de moins de 11 ETP (équivalent temps plein) de bénéficier d'un financement pour former en interne les salariés nouvellement embauchés (en CDI ou en CDD de 6 mois minimum), est reconduit par le FAFSEA.

Pour rappel, ce dispositif permet à l'employeur de former par lui-même (ou par un autre salarié de l'entreprise) un nouvel embauché aux besoins de son exploitation en bénéficiant d'une aide de 1615€.

Un protocole individuel de formation est alors défini par l'employeur avec l'aide d'un prestataire référencé par le FAFSEA. Les FDSEA de Bourgogne Franche Comté sont référencées. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre FDSEA.

► Question/Réponse

Est-ce que je peux donner une gratification à mes salariés ?



Pour motiver ses salariés et les fidéliser, il y a bien sûr la rémunération qui entre en jeu mais d'autres solutions existent, en voici quelques exemples :

• **Chèques cadeaux ou bons d'achat**

Vous pouvez offrir à vos salariés des chèques cadeaux ou bons d'achat, toute l'année et lors des grands évènements fixés par la règlementation comme à Noël, pour une naissance, un mariage, un PACS, une retraite, la rentrée scolaire

Le bon doit être utilisé en lien avec l'évènement pour lequel il est attribué et doit mentionner la nature du bien ou le nom d'un ou plusieurs magasins.

Ainsi, si le bon d'achat est attribué pour une rentrée scolaire, il devra permettre l'accès à des livres, ou fournitures scolaires par exemple

Le montant maximum du bon d'achat est donc de 160 € par évènement.

• **Chèques vacances**

L'employeur les achète à un prestataire spécialisé et les remet à ses salariés contre une participation financière de ces derniers.

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, la participation de l'employeur est exonérée de cotisations de sécurité sociale sous certaines conditions.

Le montant de la part patronale doit être compris entre 20 et 80% de la valeur des chèques pour chaque salarié. L'exonération ne porte que sur le montant de participation patronale ne dépassant pas 30 % du SMIC mensuel brut par an et par salarié.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- **FDSEA 21 : 03 80 68 67 68 /sje@fdsea21.fr**
- **FDSEA 58 : 03 86 93 40 92 /fdsea58@wanadoo.fr**
- **FDSEA 89 : 03 86 49 48 10 /fdsea.yonne@fdsea89.fr**

Grippe aviaire

Mesures de protection renforcées

Suite aux nouveaux foyers de grippe aviaire, les mesures de protection renforcées ont été étendues à l'ensemble du territoire.

À la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie (un goéland infecté retrouvé mort dans le port d'Évian), le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au niveau "élevé" sur l'ensemble du territoire national par arrêté du 5 décembre 2016. Ce choix a également été motivé par l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe dont la Suisse, frontalière des départements du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura.

En Bourgogne-Franche-Comté, 687 communes classées *«à risque particulier»* du fait de la présence de zones humides servant au repos et au transit d'oiseaux migrateurs, avaient déjà vu leur niveau de risque relevé par arrêté ministériel du 17 novembre 2016. Désormais ce sont toutes les communes de la région qui sont considérées à niveau de risque *«élevé»*. Le risque "élevé" entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées, à savoir:

- l'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible) ;
- l'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier des marchés de volailles vivantes. Les rassemblements peuvent avoir lieu sous dérogation, si notamment des dispositions sont mises en œuvre pour éviter tout risque de contamination par les oiseaux sauvages d'eau (oiseaux de la faune sauvage susceptibles d'être infectés par l'influenza aviaire) et entre volailles issues de différents élevages ;
- l'interdiction de lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire national. Les lâchers de faisans et de perdrix peuvent être, eux, autorisés sous certaines conditions, tout comme l'utilisation des appelants.


Réussir

Les mesures de confinements (ou de prise de filet) s'appliquent aux élevages de volailles comme aux basses-cours.

Enfin, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a rappelé par communiqué de presse du 6 décembre 2016, qu'en parallèle de ces dispositions, des mesures de biosécurité strictes doivent être respectées dans toutes les exploitations de volailles et par toutes les personnes susceptibles de rentrer dans les élevages de volailles du territoire national. La gestion de ce nouvel épisode d'influenza aviaire dépend de la mobilisation et de l'engagement de tous les acteurs du secteur.

Pour tout renseignement sur les mesures de protection des élevages, des fiches techniques élaborées en partenariat avec la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), la DGAL Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et les professionnels, sont disponibles sur le site de l'Institut Technique de l'Aviculture (Itavi)
http://influenza.itavi.asso.fr/

Pour les modalités permettant d'instruire les demandes de dérogation, les contacts sont:
DDPP 21 : 03 80 29 42 29
ddpp@cote-dor.gouv.fr
DDCSPP 58 : 03 58 07 20 30
ddcspp@nievre.gouv.fr
DDCSPP 89 : 03 86 72 69 00
ddcspp@yonne.gouv.fr

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DRAAF BFC

Information à destination des éleveurs

Accédez à vos données d'abattage en 24 heures !

Depuis 2011, les abattoirs mettent à disposition des éleveurs les informations sur le poids et le classement des carcasses, au plus tard dès 7h00 le lendemain de l'abattage. Vous pouvez donc accéder rapidement à ces données.

La connaissance rapide des informations d'abattage permet, en cas de litige ou de réclamation de réagir dans les délais définis par la réglementation ou les accords interprofessionnels.

Quelles sont les informations transmises :

Pour les bovins de plus de 8 mois, l'accord interprofessionnel prévoit la mise à disposition des informations concernant le poids, la conformation et l'état d'engraissement.

Attention : lorsque le poids et la conformation ne sont pas des éléments de détermination du prix, seuls la date et le lieu d'abattage sont disponibles (et éventuellement la consigne).

Pour les veaux, une décision interprofessionnelle prévoit de transmettre les données aux éleveurs dans le cadre du dispositif existant pour les gros bovins. Cependant, la mise à disposition des données d'abattage des veaux, autrement dit sous 24h00 est une démarche volontaire.

Comment obtenir les informations d'abattage ?

Pour accéder à vos informations d'abattage, vous pouvez :

- Vous rendre sur le portail d'Interbev Bourgogne : http://interbev-bourgogne.normabev.fr/
- Ou contacter le serveur vocal au 0 892 690 151 (0,34€/min)

Dans les deux cas, vous devez vous munir de votre numéro de cheptel (8 chiffres) et de votre code confidentiel.

Vous n'avez pas encore de code confidentiel ?
Pour obtenir votre code confidentiel, contactez sans attendre Interbev Bourgogne au 03 80 48 43 21

Pour plus d'information ou en cas de litige, contactez votre Comité Régional Interbev Bourgogne :
Isabelle Tisserand
au 03 80 48 43 21
interbev.bourgogne@interbevbourgogne.fr

INTERBEV BOURGOGNE



Chronique ovine

Le retour du virus de Schmallenberg


La contamination des brebis se situe entre 28 et 56 jours de gestation.

Le virus de Schmallenberg, différent de celui de la FCO, a pour principale conséquence la naissance d'agneaux malformés et des avortements. Il a été identifié la première fois fin 2011 en Allemagne et le 25 janvier 2012 en France. De nouveaux cas apparaissent de nouveau cet automne. Les agneaux sont touchés par des malformations congénitales touchant principalement le squelette et le système nerveux. Parmi les signes caractéristiques, on peut citer des articulations bloquées, du torticolis, des tendons du jarret raccourcis, après la mise bas, des agneaux nés vivants peuvent présenter des signes nerveux de type hémiplégiques. Pierre Autef, vétérinaire particien à Bellac (87) rappelle que *«ce virus est transmis par des insectes piqueurs. Dans cette forme congénitale, la contamination des brebis se situe entre 28 et 56 jours de gestation»*. Depuis 2013, un vaccin est disponible pour les ovins. Un test sérologique permettant de vérifier facilement si votre troupeau est atteint est également à disposition. N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO

Nouvelles technologies

Des outils connectés pour faciliter la gestion des prairies

Les Prairiales de Normandie, organisées au lycée agricole du Robillard, ont été l'occasion de faire le point sur les perspectives offertes par les nouvelles technologies en matière de prairies.

« *Il y a deux ans, l'idée a germé d'utiliser le drone, destiné au calcul de la fertilisation azotée du blé et du colza, pour mesurer la quantité d'herbe présente dans les prairies et ainsi d'en améliorer le pilotage. Une étude a donc démarré. Elle teste aujourd'hui l'utilisation d'un drone sur les prairies, dans les fermes expérimentales de Derval (44), des Etablières (85) et de Thorigné d'Anjou (49)* », explique Marc Fougère, directeur technique de la ferme de Derval. Réaliser une mesure précise à l'herbomètre demande du temps. « *Le drone survole 30 hectares en 15 minutes quand l'herbomètre requiert 4 heures. Pour l'instant, nous cherchons la bonne équation pour convertir le signal envoyé par le drone en une hauteur d'herbe et une quantité de biomasse. La complexité vient de la diversité des types de prairies et de la variété des espèces présentes qui ont un port différent. On aimerait également travailler sur un calcul de la valeur alimentaire… »*, poursuit le directeur. Actuellement, le coût reste élevé pour un éleveur seul. Pour un groupe d'agriculteurs ou en services, l'investissement peut s'avérer rentable notamment en optimisant la fertilisation azotée sur les grandes cultures.

Une nouvelle génération d'herbomètres

En attendant que les algorithmes soient validés, le bon vieux herbomètre reste de la partie. Des travaux sont en cours pour en développer de nouvelles générations. À noter le programme européen ICT GrazingTools. « *Nous avons développé un herbomètre qui mesure automatiquement la hauteur d'herbe grâce à un capteur à ultrasons disposant également de fonctions GPS et bluetooth. Ainsi, chaque mesure est géolocalisée et transmise automatiquement sur un smartphone. L'objectif est de gagner en efficacité, en obtenant quasi immédiatement les résultats des mesures effectuées, en hauteur d'herbe disponible ou en nombre de jours d'avance, pour chaque parcelle* », expose Éric Pottier de l'institut de l'élevage. Des essais sont en cours pour vérifier la fiabilité et la praticité pour entrer dans la routine d'un éleveur.

Et à l'étranger…

La Nouvelle-Zélande notamment, utilise d'ores et déjà un outil nommé le C Dax Pasture Meter qui mesure de façon automatique la hauteur de l'herbe avec un positionnement GPS. Cet outil s'attelle derrière un quad capable de rouler jusqu'à 20 km/h et permet de réaliser un nombre important de mesures. « *Il est toutefois réservé aux grandes surfaces, mesure la hauteur d'herbe réelle et non compressée comme le fait l'herbomètre électronique à plateau, ce qui pour nous impliquerait de revoir tous nos référentiels qui nous permettent de traduire des hauteurs en biomasse exprimée en kg de MS/ha* », poursuit Éric Pottier. Autres inconvénients, son poids qui le rend difficilement manipulable et son coût pour un équipement en individuel.

Ces nouvelles technologies laissent entrevoir de belles perspectives pour augmenter l'efficacité des systèmes fourragers et pour obtenir directement une quantité de biomasse.

C. D.



Airinov

Le capteur embarqué sur le drone enregistre la lumière réfléchie par le couvert végétal dans quatre bandes distinctes : le vert, le rouge, la gamme spectrale du red edge et le proche infrarouge. Un brevet d'ULM est obligatoire pour pouvoir piloter un drone.

Données satellitaires

***« Les données fournies par les satellites sont très intéressantes. Ce sont d'ailleurs celles utilisées dans le dispositif des assurances prairies. Le satellite a l'avantage de balayer large, régulièrement et de manière homogène. Par contre, la couverture nuageuse empêche la prise d'images »*, explique Hervé Nicolas, universitaire à l'Inra Agrocampus Ouest. Des synergies sont à imaginer entre drones et imageries satellitaires pour obtenir de meilleurs résultats. « *Si les données fournies par satellites sont gratuites, il reste encore à les transformer en informations utiles. C'est d'ailleurs l'objet d'un programme de recherche qui prendra fin dans trois ans* ».**

DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



6 GAMMES : TD3.50 - T4 POWERSTAR - TD5
T4 ÉVOLUTION - T5 ET T6

Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 07/12/2016	Bourg-en-Bresse 13/12/2016	St Christophe-en B. 07/12/2016	National 07/12 au 13/12/16
Vaches viande (V)	U	-	3,45 €	4,04 €	3,84 €
	R	3,45 €	3,00 €	3,63 €	3,44€
	O	-	NC	-	2,98 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	2,70 €	-	2,82 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,49 €
	P	2,32 €	2,25 €	-	2,22 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,60 €	3,80 €	3,52 €
	O	-	2,85 €	-	2,86 €
Taureaux VML	URO	-	2,20 €	2,59 €	2,41 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 13/12/2016

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	3,03	
200-250 kg	-	3,05	2,73	
250-300 kg	-	2,77	2,58	
300-350 kg	-	2,74	2,53	
350-400 kg	2,83	2,64	2,48	
400-450 kg	-	2,55	2,45	
450-500 kg	-	2,53	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,70	2,54	
250-300 kg	-	2,62	2,52	
300-350 kg	-	2,57	-	
350-400 kg	-	2,52	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,19	-	
450 kg et +	-	2,22	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,54	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,34	1,92	1,75	1,52
5 -10 ans	2,21	1,80	1,61	-
+10 ans	-	1,75	1,58	1,21
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,55	2,03	1,84	

Bovins : 1289
Marché plutôt bien approvisionné en quantité comme en qualité. 94% de vendus.

BROUTARDS : L'importance des volumes a permis de mobiliser davantage d'acheteurs. Légère augmentation des cours dans les sujets de 300 à 400 kg surtout s'ils sont vaccinés FCO depuis plus de 60 jours. Dans les plus de 400 kg, le commerce reste actif et les cours sont facilement maintenus.

LAITONNES : Demande soutenue et cours reconduits.

GÉNISSES 18 MOIS : Peu d'offre. Cours sans changement.

VACHES et GÉNISSES 30 MOIS : Présentation de meilleure qualité. Cours en légère augmentation.

Prochains marchés le mardi 20/12/2016 puis le mardi 03 janvier 2017 aux horaires habituels

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du12/12/2016

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (178)		
Broutard		
240 à 395 kg	620 - 1000	2,30 - 2,68
400 à 500 kg	1000 - 1160	2,31 - 2,46
Laitonnes		
270 à 330 kg	650 - 800	2,43 - 2,50
290 à 320 kg	-	-
Taureaux		
575 à 955 kg	650 - 1400	1,10 - 1,46
Génisses		
275 à 425 kg (16-24mois)	-	-
590 à 720 kg (24-36mois)	1170 - 1500	1,81 - 2,04
Vaches		
Vaches légères	630 - 1010	
Vaches entre deux	1020 - 1150	
Vaches lourdes	1220 - 1500	

Apports de bonne qualité en broutards, cours sensiblement reconduits en lourds, léger replis en légers. Vente suivie en laitonnes et génisses d'export, fermeté des tarifs. En vaches maigres, les sorties sont moins importantes et de qualité hétérogène, seuls les sujets lourds et viandés voient leurs tarif maintenus, vente difficile en maigres âgées.

Bovins gras :

Il y aura un marché bovins et ovins lundi 19 décembre 2016 aux horaires habituels. La SICAGEMAC sera fermée du samedi 24 décembre 2016 au 1er janvier 2017. Réouverture du bureau lundi 2 janvier 2017, à partir de 13 h 30. Le marché bovins aura lieu le mardi 3 janvier 2017 : enregistrement des bovins à partir de 10 h,vente des bovins à partir de 13 h. Pas de marché ovins le mardi 3 janvier 2017.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 14/12/2016

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,81	2,55
300 à 350 kg	2,57	2,46
350 à 400 kg	2,57	2,42
400 à 450 kg	2,48	2,35
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,49	2,35
300 à 350 kg	2,49	2,32
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,90	1,73
de 5 à 10 ans	1,85	1,63
+ 10 ans	-	1,50

Broutards Laitonnes : Les animaux de bonne qualité et correspondant aux normes sanitaires se commercialisent facilement

Vaches-Génisses : Présentation de meilleure qualité, entrainant un commerce plus fluide dans la bonne marchandise, stable en choix secondaire.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 13/12/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,15 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50€	2,00 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Cours soutenus en marchandises vaccinées dépréciation en cas de non vaccination.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 5/12/16 au 11/12/16

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,50 €	2,10 €
350 kg	-	2,42 €	-
400 kg	-	2,35 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,27 €	-
500 kg	-	2,21 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,39 €	2,21 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,25 €	-

Tendance : Quorum non atteint. application des chiffres du réseau.

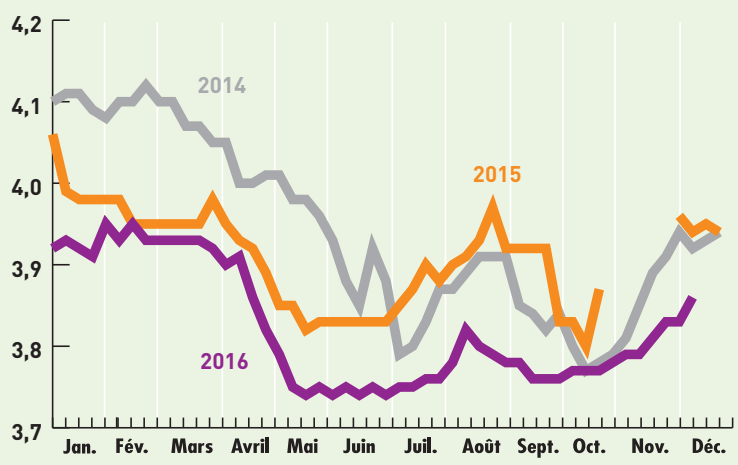
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 05/12 au 11/12/16

	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Jeunes Bovins 12 à 24 mois							
Viande hors Bl/Parth	-	3,86 €	3,74 €	3,58 €			
Races mixte		-	-	3,27 €	3,27 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	5,83 €	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,44 €	4,03 €	3,77 €	3,30 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,46 €	4,03 €	3,76 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		3,90 €				
Races mixte				3,15 €	3,09 €	-	
Races lait					-	2,62 €	2,55 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,77 €	4,30 €	3,99 €	3,76 €			

Tendance : Quorum non atteint. Application des chiffres du réseau.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 05/12/16 au 11/12/16

	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Jeunes Bovins 12 à 24 mois								
Viande hors Bl/Parth	3,90 €	3,86 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,25 €	4,72 €	4,06 €	3,80 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,90 €	3,73 €				
Races mixte					3,15 €	3,09 €		
Races lait						-	2,64 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,63 €	4,46 €	4,19 €	-				

Tendances SEM. 49 / 2016

Bovins de boucherie

La demande est suivie dans les bonnes femelles que ce soit sur les concours qui se sont très bien tenus, mais également sur les marchés, car tous les bouchers ou GMS ne se servent pas sur les concours pour les fêtes de fin d'année. La commercialisation est plus régulière avec des prix stables dans le domaine des Limousines ou les Charolaises de qualité bouchère. Le recul de l'offre permet un maintien des cours dans les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire correctement finies. Le placement reste sélectif dans le bétail léger manquant de finition.

En réformes laitières, même si les abattoirs ne manquent de rien, le rééquilibrage offre/demande atténue la pression imposée par les gros opérateurs.

La tendance est à la stabilisation des prix dans les vaches Frisonnes ou Montbéliardes convenables. La demande reste atone dans les vaches maigres d'entrée de gamme. En jeunes bovins, le recul de l'offre participe à la bonne tenue des cours que ce soit en France, en Allemagne, en Espagne, ou en Italie.

Broutards

Les sorties sont un peu moins abondantes que ces dernières semaines, mais avec un repli de la qualité. Le commerce est calme avec un léger recul des prix dans les mâles de moins de 350kg. Les bons Charolais ou Limousins lourds et vaccinés restent recherchés et normalement valorisés. L'activité commerciale demeure tendue, voire morose dans la moyenne marchandise. De nombreux mâles partent vers l'Espagne pour y être engraissés et partir ensuite vers le Maghreb. Dans les femelles, la demande reste soutenue dans les bonnes Charolaises lourdes indemnes d'IBR ou vaccinées. Le placement reste difficile avec des tarifs peu soutenus dans les petites femelles exportées vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le marché est plus équilibré ce qui permet une stabilisation des prix dans les laitiers standards. Les veaux Montbéliards lourds se vendent sans difficulté avec des tarifs en hausse. Les tarifs sont stables dans les croisés laitiers ordinaires alors que les bons sujets viandés sont mieux demandés. Dans les bons sujets destinés aux labels, les échanges sont fluides avec des tarifs plus fermes pour les bons mâles Limousins, Charolais ou croisés (jaunes ou Blanc-Bleu). Les femelles restent pénalisées. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 21/11/2016*

Agneaux (718)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,80 - 3,22	2,51 - 2,95
Gras (38-44 kg)	-	2,82 - 3,21	2,28 - 2,76
Gras (44-50 kg)	-	2,60 - 2,83	2,34 - 2,52
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (162)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,14 - 1,39	0,98 - 1,18	0,55 - 0,88
Divers			
Béliers (6) : 80 à 123 €	0,99 - 1,11	-	
Agneaux maigres : 46 à 97 €	-	1,91 - 2,79	-
Caprins (9) : 10 à 36€		-	-
Boucs :			
Divers (9) :			

Ovins : 895
96% de vendus.

Agneaux : de nombreux éleveurs commercialisent leurs derniers agneaux en cette fin de saison afin de libérer les bergeries. L'offre est plus limitée cette semaine, mais couvre facilement les besoins actuellement sous la pression d'importations bon marché. Néanmoins, les lots de bonne qualité restent bien valorisés et les lots hétérogènes ou de qualité inférieure souffrent d'un commerce un peu plus difficile.
Brebis : bonne vente en brebis lourdes, même si les cours reculent un peu après plusieurs semaines de forte valorisation.
Béliers, Caprins : demande suivie et cours sans changement
Prochain marché lundi 05 décembre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 28/11/2016*

Ovins : 288	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras -44 kg	63 - 85	1,65 - 2,36
Agneaux gras + 44 kg	95 - 138	2,27 - 2,93
Brebis	46 - 90	0,71 - 1,22
Béliers	-	-

Apports toujours importants mais de qualité hétérogène entraînant une vente plus sélective à des tarfis orientés à la baisse. Commerce stable en bonne brebis, vente plus difficile en brebis maigres. vente globale.
Prochain marché le lundi 12 décembre aux horaires habituels.

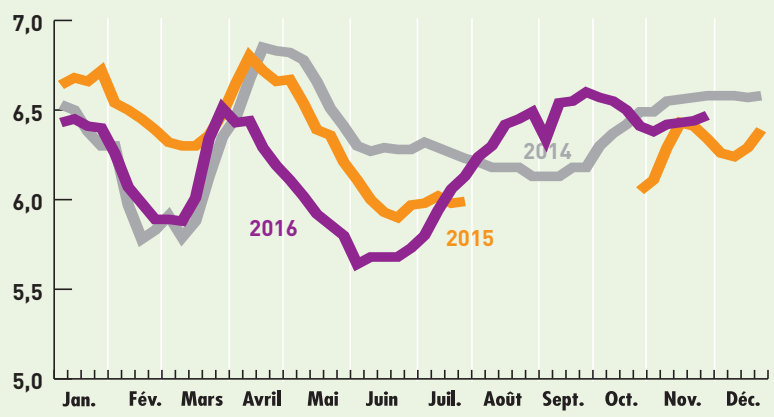
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 5/12/16 au 11/12/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,75 €	6,26 €
Couvert	16-19 kg	-	6,65 €	6,19 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,68 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 5/12 au 11/12/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,47 €	6,59 €	2,44 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 5/12/2016 au 11/12/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,81	6,84 0,11	6,80 0,07	6,02 -0,13	-	-	-	-
	R Var.	6,62 0,22	6,59 0,12	6,53 0,12	-	6,82 0,06	6,82 0,02	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,36 -0,05	6,32 -0,01	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,91 0,08	6,75 0,07	5,82 -0,03	-	-	6,75 -0,03	-
	R Var.	6,55 0,07	6,60 0,09	6,50 0,06	5,84 0,02	6,75 =	6,65 -0,07	6,49 -0,04	6,00 0,19
	O Var.	-	6,10 -0,14	6,35 0,13	5,82	6,26 -0,03	6,19 -0,06	6,06 -0,06	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,68 -0,03	5,47 -0,06	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Légère hausse des cours à l'approche des fêtes de Nœl. Brebis : Marché calme. **Zone sud :** Applicaion du réseau de correspondants.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 12 décembre) : « Cours facilement reconduits dans un marché actif. »

Porcins

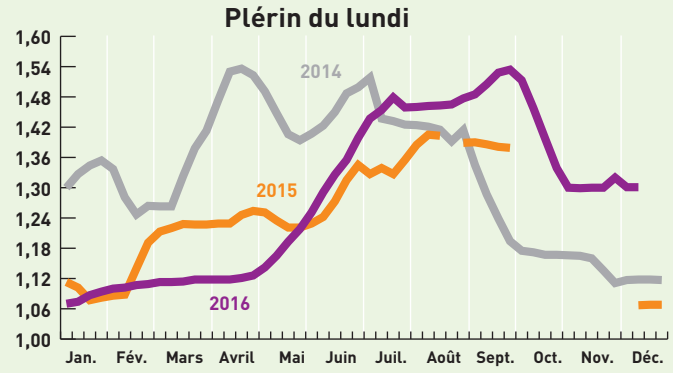
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 885 porcs présentés) *Cotations du lundi 12 décembre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,301 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 02/12/16 au 09/12/16*

1,52 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

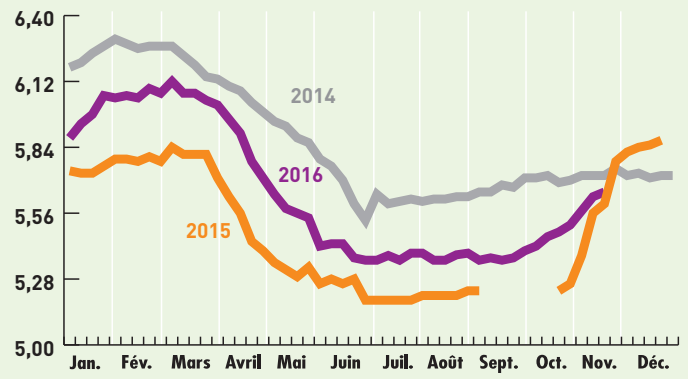
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 5/12/16 au 11/12/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,24 €	-	-
U	-	7,59 €	5,73 €	-
O	-	5,65 €	4,41 €	4,07 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 12/12/16 au 18/12/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	109	525 - 585 €	340 - 425 €	200 - 275 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		160 - 250 €	120 - 140 €	65 - 95 €	45 - 70 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		280 - 400 €	200 - 260 €	135 - 170 €	80 - 110 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		430 - 530 €	280 - 350 €	180 - 220 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	796	120 - 220 €	80 - 130 €	30 - 70 €	20 - 40 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 05/12/16 au 1112/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,87 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,15 €	-

Céréales

Marché du 17 NOVEMBRE 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	nov.-juin	173	N	C
	68 kg/hl 12 fourrager	nov.-juin	150	V	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	nov.-juin	173	N	C
	68 kg/hl 12 fourrager	nov.-juin	150	V	C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	167	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	nov.-déc.	149	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	nov.-mars	124	N	C
Sud Côte-d'Or	58 kg/hl	nov.-juin	135	N	C
	sans limit. d'orgettes 55 kg/hl mini	nov.-juin	118	V	C
Nord Côte-d'Or	58 kg/hl	nov.-juin	135	N	C
	sans limit. d'orgettes 55 kg/hl mini	nov.-juin	118	V	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone	selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl	nov.-déc.	195	N	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			n.p.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Saône et Loire/Côte d'Or			inc.		C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	220	N	C

Matériel

Tracteur

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ 03 61 38 04 28

19 - AV tracteur CASE IH JXU 1090, 4RM, 2005, 3750h, équip. bâti chargeur QUICKE, TBE, pneus 50%.
✆ 06 73 72 83 37

21 - VENDS cause retraite 2 tracteurs Renault de 89 et 100 cv et divers matériel agricole (réf. 50VB5)
✆ 06 36 66 56 58
03 80 97 19 53

26 - Vds tracteur 880-F Plus Lamborghini-Verger 2300hs an : 2003 80cv - 4rm - TBE - 1ère main - cabine traitement, prix à voir.
✆ 06 80 85 51 44

38 - Vds tracteur Kubota 85cv, 1400 h, cabine climatisé, pneu av. neuf, chargeur de godet excel. état cse arrêt activité : 30000 euros TTC.
✆ 07 85 81 41 15

58 - VENDS Valtra N101, 2010, 100 cv, 2 200 h., chargeur Alo, 55 multibenne 170, pont suspendu, prix 37 000 euros (réf. 50VB3)
✆ 06 64 73 86 03

71 - Vends broyeur frontal Seppi 1.000 t mn, 2 m de large, 600 kg, mart. courroie neufs, 3.800 HT à débat.
✆ 06 88 60 99 98

71 - Recherche un tracteur Mercedes MB trac série 1000, en 6 cylindres.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Vends tracteur IH.533 SA, bon état, 10.360 H, cabine, 4 roues motrices + benne + fourche + dif. matériels.
✆ 03 85 24 93 63 H.R.

73 - Vds Tracteur New Holland T5050 100 CH 2008 950 H 4RM Relevage Prise de Force Avant Climatisation
✆ 06 98 78 34 64

Travail sol

89 - VENDS herse religieux 5 m. Treuil, 200 euros (réf. 5001)
✆ 03 86 47 72 30 HR

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 490A)
✆ 06 29 81 80 05

39 - Vds prix intéressant faucheuse AR Pottinger porte 3m, mélangeuse bol 13 m3 13 couteaux, séparateur à céréales 50 et 100 q/h
✆ 03 84 70 19 44 le midi ou 03 84 70 02 77 le soir

Traitement

38 - Vends pulvé atasa de 2013 rampes 15m hydrauliques, toutes options 800l
✆ 06 85 06 32 22

Irrigation

26 - Cherche enrouleur diam.83 Irrigator même mauvais état.
✆ 04 75 49 95 34
ou 06 80 40 97 17

26 - Vds enrouleur Irrimec BE 70/230 année 2004 pneurid tourelle canon nelson 100 2700 euos.
✆ 06 85 38 23 71

Agri. divers

01 - Vds cse cessation herse rotative - cellule 38m3-29m3 - boisseau 5m3 - vis à grain 7-8m
✆ 06.30.31.09.69

01 - Vds planteuse à maïs 6 rangs repliable planter II avec fertilisateur micro insect.
✆ 06.83.12.49.54

01 - Vds DAC Lely 3 stalles 2 aliments 100 colliers activité ordinateur logiciel T4C 15000 E à débattre
✆ 06.23.57.69.41

26 - Vds remorque Joskin, Etat neuf, année 2013, 10 T double ridelles essieu tandem série R100/10A, prix 12500 euros.
✆ 04 75 48 83 95

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vends broyeur Zilli année 09/2011, largeur 2,60 m, trés bon état : 2600 euros HT à débattre.
✆ 06 72 78 27 86

38 - Vds Elingue 50m, 10 masses 34 kg, ailes av tracteur, herse triangle, lames ressort.
✆ 06 77 95 77 26

38 - Vends tapis désireuse complet 1401, pièce évacuateur curetable miro monosem pièces divers.
✆ 04 74 88 96 26

42 - Vds ENRUBANNAGE blé immature + trèfles bio + analyse Loire.
✆ 06 22 85 65 97

69 - A vendre : portique mobile sur roulettes H.2,95 l.3,25 P.1,65 + palan 1500 kg.
✆ 06 71 64 37 60

69 - Vds générateur air pulsé diesel Urit 45 A mobile sur roues
✆ 06 76 39 70 93

69 - Vds Pipeline Westefalia complet 4 griffes épandeur à fumier Heywang 6T2 hérisson Sletout. Bon état.
✆ 04 74 26 32 89

71 - Vends Lactoduc Diabolo Manus pyrex, longueur de 2,16 m, 18 colliers, attache hollan. réduct. complet curetable.
✆ 06 10 12 73 06

74 - Cessation Vds MX 110 case 4600 h, Char Hausvirth GMGT, Epandeur 5 Eawtil hv lot Tapis étable 125 x 185 neufs Ensileuse mais Kuhn TBE, Andaineurs Kuhn 4101.
✆ 06 77 75 40 00

89 - Cause retraite VENDS épandeur Sanson 908, - benne Joskin 12 T., 2 essieux, - andaineur Fela TS426, - pulvé 18 m. Atasa, 1 200 l., - tonne lisier 6 000 l., - presse JD 582 (réf. 500A)
✆ 06 81 94 92 45

Elevage

01 - Vds moulin à farine 2 meules moteur triphase Samas prix à débattre bon débit
✆ 04.74.35.50.59

21 - Location écorneur Rabaud à la journée. (réf. 5002)
✆ 06 10 50 26 07

Véhicule

Utilitaire

69 - Kangoo frigorifique 3 m3 caisse route et secteur 88900 kms, révisé + distrib. Tél Gauthier :
✆ 06 07 74 89 24

73 - Vends Toyota LJ 73, 2 places, déc. 91, 160 000 km, TBE 8 600 euros.
✆ 07 71 15 65 75

Tourisme

21 - VENDS 4 pneus neige servi 2 mois UNIROYAL MS + 77 195/65R15 91 T, 300 euros TTC (réf. 46VB1)
✆ 06 62 31 24 05

21 - VENDS 607 HDI, pack 2.2 l., 2002, diesel, couleur ébène, siège cuir, entretien régulier, TBE (réf. 50VB2)
✆ 06 08 89 37 57

21 - VEND grand espace 4 initial BVA, 175 cv, DCI, 2011, boîte automatique, gris éclipse, 6 sièges cuir, entretien régulier (réf. 50VB1)
✆ 06 08 89 37 57

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30-35 euros le stère
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vds piquets acacia fendus appointés 1m80 et 2m prix 2,20 euros départ possibilité de livraison
✆ 06.37.27.73.85

39 - Vends foin 2016 balles rondes 120x125 bonne qualité
✆ 07 89 51 71 33
03 84 70 30 48 après 20h

42 - prod. vds maïs ensilage ou épis, foin, paille, blé, orge
✆ 06 82 29 74 85

42 - Vds enrubannage blé immature + trèfle bio + analyse loire
✆ 06 22 85 65 97

58 - VENDS foin sur pied 2017 sur 25 ha regroupés région Prémery (réf. 4801)
✆ 03 86 58 80 93
06 44 87 39 59

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06 86 08 38 02
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

38 - Vends balles rondes foin enrubannage paille 2016 herse Etrille Einbock avec semoir 2016.
✆ 09 72 91 37 04

38 - Vds foin et refoin stockés à l'abri BR 120x120.
✆ 06 30 70 89 17

63 - AV paille/foin, liv. possible en camion remorque, à partir de 60euros/T.
✆ 04 73 68 23 75 o
u 06 09 45 57 26

69 - AV foin 2016 - 1 coupe balle ronde 120/50 (300 kg) - Orge récolte 2016.
✆ 07 89 48 22 80

69 - Vds paille bottes rectangulaires, très bonne qualité. Livraison par camion remorque.
✆ 04 74 00 30 70

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

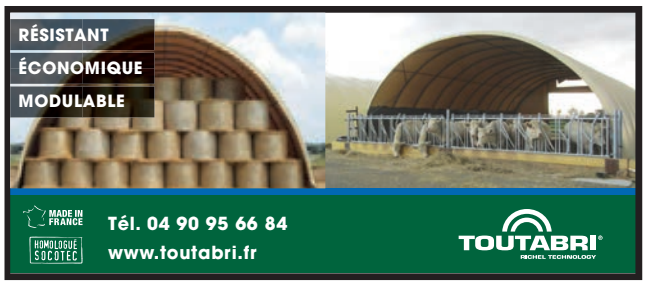
71 - Vends foin réc. 2016, BR ou BC, 80 x 120 RGI trèfle prairie naturelle, départ ou rendu.
✆ 06 16 91 31 82

74 - Vds foin, paille, regain,2016, en petites bottes 36 / 46 de 18 kg.
✆ 06 66 57 06 20

Bât. Pro.

69 - A vendre ou louer emplacement halle des producteurs marché de gros de Corbas.
✆ 06 27 36 37 53

74 - Cause accident, AV exploit caprine, ancien Gaec à 2, transfo lait viande en vente directe, bât 90 pl, terres, troupeau, mat + alpage



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

possible.
✆ 06 11 49 71 21

Propriété

24 - Dordogne, à vendre cause retraite, exploitation 40 ha + (22 ha location) bâtiments + maison
✆ 06 74 49 59 57

69 - VENDS 3 ha 70 de Moulin à Vent d'un bloc à personne sérieuse, pas de bio (réf. 48VB1)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

10 - Viticulteur cède cause retraite 10 hectares de vignes beaujolais - beaujolais-villages.
✆ 06 80 43 07 11
ou 04 74 67 34 00

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ 03 84 67 30 63.

42 - Vds VL 46 attachées - round baller JD 572 tbe - semoir engrais Bogballe andaineur - herse -
✆ 04 73 95 97 51

54 - Cause cessation vends tonne à lisier Joskin Cobra 2008 TBE turbo remp. moiss. bat. Claas Dominator 88 4,20 m, tract. JD 7720 8500 H TBE.
✆ 06 68 38 77 88

55 - Vends semoir Horsch Pronto 4 DC fixe, moissonneuse TX 36 5,18 m, pulvé Tecnoma Hydro-Pulvé toutes options GPS 28 m, cover crop 4 m 36 disques Quivogne, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

70 - Achète charrues Kverneland réversible et en planche. Presses BR Welger, Claas, Deutz Fahr, JD, Krone et Carraro. Tracteurs Ford et MF 168 188 690. Presses MD Claas et JD.
✆ 06 83 59 05 70

Offre

Emploi

01 - Urgent groupement employeurs (4 expl.+Cuma) recherche salarié agri polyvalent CDI secteur Pont d'Ain
✆ 06.83.76.82.48

38 - Urgent, le Comité Isérois des ELeveurs recherche une agent de traite pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le Secteur Nord Isère - Aucun diplôme exigé - connaissance milieu agricole appréciée - domicile sur secteur - CDD remplacement maladie temps partiel (32h mensuelles). Adresser candidature à Nathalie Degardin au
✆ 06 68 00 51 35 ou
nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr

Service

84 - ETA 20 ans expérience, propose ses services pour la taille de fruitiers. Travail soigné garanti. Siren 452147177.
✆ 06 27 51 46 61

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 22 51 25 46

22 - Pour moi, Homme 50 ans, on ne peut aller bien loin dans la vie, si on ne commence pas d'abord à faire quelque chose pour quelqu'un que l'on aime. Annonce sérieuse, réponse assurée. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - 21110 Bretenière (réf. 500C)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Divers

Ouvrier viticole / tractoriste H/F dans le Var

Clos Cibonne, Cru classé en Côtes de Provence, situé en bordure maritime entre Toulon et Hyères
RECHERCHE un ouvrier viticole tractoriste H/F en CDD ou CDI
Vous accomplirez l'ensemble des taches liées aux travaux de la vigne : taille, épamprage, traitements, labour...
Et vous participerez aux travaux de la cave : filtration, sous-tirage, mise en bouteille...
Expérience 2 à 5 ans - Formation Bac et/ou BTS Viti Oeno - Salaire à définir. Temps plein
Envoyer vos CV et lettre motivation à : contact@clos-cibonne.com ou par courrier: Clos Cibonne Chemin de la Cibonne - 83220 Le Pradet

39 - Les ETS JOUANIN à Chambéria achètent cheptel complet races allaitantes. Paiement comptant. Enlèvement rapide. Contacter Laurent
✆ 06 26 20 05 40

Bovin

01 - Vds 6 génisses charolaises de 15 mois HBC bonne origine (IA/SC/VF) TGS
✆ 06.29.94.84.94

01 - Cause surnombre vds vache génisses pleines et génisses Blonde d'Aquitaine
✆ 06.82.21.30.03

01 - Elevage Montb vd génisses terme déc-J-F-M, 2è L-J. B. origine cause cessation 2017 Gaec des Combes 01 Ars/Formans
✆ 06.63.20.52.79

01 - Vds génisses prêtes Montb et PH + VL fraîches vêlées moy. CL 9000 kg - Dépt 74
✆ 06.70.61.16.57

01 - Vds cause cessation lait 50 VL PH et la suite
✆ 06.84.45.96.41

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage décembre à mars écographiées et jeunes repro limousins 14 à 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (450B)
✆ 06 28 02 04 05

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ème veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite
✆ 06 12 85 67 49

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ 06 85 72 55 83

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problème de vêlage.
✆ 03 81 35 33 17
ou 06 44 95 63 44

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ 06 33 65 65 18

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 – pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

18 - Vends taureaux, 18 mois, 12 mois, VF, issus IA, dont 1 sc, TGS, inscrits HBC. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ 06 68 68 24 94.

18 - Elevage HBC, vds 6 TB taureaux de 18 mois, type mixte et viande, dociles, avec de bonnes qualités maternelles et de race. EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt.
✆ 06 82 25 17 13.

21 - El. HBC VENDS taureaux 2 ans, et veaux reproducteurs de l'année CHAROLAIS, IND IBR

www.agri-video-system.com
VISIONAUTE
DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE ROBOTS DE SURVEILLANCE AGRICOLE
DOOMIE
ÉCONOMIQUE
EFFICACE
ROBUSTE
SOFIE
Plus d'infos :
Romain Chabert 06 80 41 11 04

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 18 mois et 1 an, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires, - 10 génisses laitonnes inscrites ou inscriptibles à choisir dans un lot de 19. (réf. 4205)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.450A)
✆ 03 80 97 23 28
06 07 75 59 74

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 12 – 14 mois, père VIGNY, AZELIER, HIAGO, MORVAN , ROBUSTIN, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant.(réf. 470C)
✆ 06 15 28 77 63

21 - VENDS cause cessation 2 bons taureaux de 3 et 5 ans, - 10 génisses pleines et plusieurs vaches charolaises, IND IBR (réf. 50VB4)
✆ 06 36 66 56 58
03 80 97 19 53

39 - Ets Jouanin à Chambéria vous propose vaches, génisses pleines de cheptel race charolaise limousine montbéliarde... IDM IBR. Livraison assurée. Contacter Laurent
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds veaux Limousines avec leur veau + taureau ind ibr
✆ 06 70 17 34 85

42 - Vds génisses Limousines 1 an - type viande - IBRA - livr assur -
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vds veau mâle pure race Aubrac pour reproduction ou autre 6 mois - trés gentil
✆ 06 64 62 49 49

42 - ELV Holstein vds au choix VL en 1er 2me 3me lactation - upra cl tt garantie sanitaire
✆ 06 77 99 23 79

58 - VENDS taureaux 18 mois Charolais TGS, bonnes origines. EARL du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 4701)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Eleveur sud Nivernais CHERCHE à mettre vaches gestantes en pension chez éleveur sérieux. (réf. 490B)
✆ 06 15 61 48 41

58 - VENDS génisses 18 mois Limousines, - taureaux Limousins et Charolais, IND. IBR, BO (réf. 4903)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS très bons taureaux Limousins de 18 mois, doux, TGS. (réf. 4902)
✆ 06 86 50 09 09

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vds taureaux charolais 17 mois et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86
ou 04 74 63 49 93

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

L'Élevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien naître à votre portée"
vous invite le MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2016
VENTE de TAUREAUX Charolais
15 à 24 mois prêts à la monte, fils de CASTOR, ARTOIS, DISCO, UNITAIRE... répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
Pour plus d'informations : 06 88 96 23 63

PETITES ANNONCES - 03 80 78 90 40

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2015
15 990 € Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

PIÈCES D'ORIGINE DIRECT USINE
JOHN DEERE - CASE IH
MASSEY - N. HOLLAND
Tél. 02 41 52 18 53
WWW.PIECESMOINSCHERES.COM

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

VIS A GRAINS ELECTRIQUE
DE REPRISE OU SUR CHARIOT
Ø 100-120-150MM
VIS HYDRAULIQUES POUR SEMOIRS OU REMORQUES
DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR

Elan
✆ 01 49 84 94 28
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.
Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC
A PARTIR DE 57€ TTC FRANCO DE PORT
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG4 - Photos non contractuelles

Nous informons nos aimables lecteurs que les bureaux de Terres de Bourgogne seront fermés du lundi 26 au vendredi 30 décembre inclus.

71 - Elevage sérieux vend 50 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds 40 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

71 - Gaec Robin Vannier vends mâles reproducteurs limousins 15 mois, HBL, TGS, livraison possible. 71460 Chapaize.
✆ 06 89 86 56 85

71 - Vends génisses 18 mois limousines, très dociles, calmes, prêtes à saillir.
✆ 06 85 54 80 24

71 - Elev. charol. HBC vd pour repro. taureaux 30 mois et 18 mois, fils ou p. fils de Caporal, prix synthèse 2014, excel. origine, IBR A. Dufraigne Jean, 71190 Mesvres.
✆ 03 85 54 41 10

71 - Vds 5 vaches race Parthenaise, non inscrites, indemnes IBR et Para-tub, TGS, très dociles, testées pleines fin septembre 2016, à terme fin janv./févr.
✆ 03 85 76 18 80 HR

74 - Prends bovins en pension, été 2017, juin à octobre.
✆ 06 49 86 72 04

89 - Cause retraite VEND très bonnes vaches charolaises IBRA, vêlage débute (réf. 500B)
✆ 06 81 94 92 45

Caprin

26 - Vds chevrettes Alpines 1 an pleines. MB début mars, troupeau capgène 986L.
✆ 06 50 04 19 44

69 - Vends jeunes boucs alpins AxA issus d'IA. Sevrés, écornés, nés septembre 2016.
✆ 06 75 68 77 68

Ovin

74 - Achète et vends agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

26 - Vds porcs fermiers 140 kg nourris avec nos céréales, 2.50 euros kg, élevés sur paille.
✆ 06 80 20 65 88

38 - Vds porcelets fermiers 25 kg nés sur paille, sevrés à 4 sem. dispo. toute l'année.
✆ 06 83 81 45 79

38 - Vends truies de réforme d'environ 400 kgs, faire offre :
✆ 06 47 99 82 87

Volaille-Lapin

42 - Vds dindes fermières élevées plein air
✆ 06 82 29 74 85

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ 06 83 37 33 85

38 - Vds chien Braque 4 ans1/2, bon chasseur arrêt rapporté cause arrêt, pucé N° : 250268710307032
✆ 04 76 36 34 87

42 - Vds chiots Border Collie non lof nés 22.09.2016 2 m - mère 250268500350246 siren 812047843
✆ 04 77 62 51 87

70 - VENDS chiots Beauceron troupeau garde mère LOF nés 10/10/16, vermugés, sociables, joueurs, M/F (réf. 500D)
✆ 06 85 83 56 17

71 - A réserver chiots Patou nés le 9/11. Disponible le 10/01, 6 mâles pucés et vaccinés. Siret : 4779024310055.
✆ 0771269735

71 - Part. vd chien Pt berger des Pyrénées, non Lof, né 25.07.16, pucé n° 250268501017171, vacc., siret 40366768600014.
✆ 06 72 66 70 04



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

SIGNATURE



Talents Gourmands Crédit Agricole | Champagne Bourgogne 2017

Vous êtes agriculteur, viticulteur, artisan ou restaurateur, inscrivez-vous à partir du 02/01/2017 au concours sur :
talents-gourmands.fr

Le lauréat de chacune des 3 catégories se verra offrir 3 000 €, les 6 autres finalistes recevront 1 000 € chacun. Tous bénéficieront d'une publicité dans Bottin Gourmand Magazine.

Parlez-en aux talents autour de vous !

CHAMPAGNE BOURGOGNE

bottin Gourmand

11/2016 – D90107 – Édité par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne – 269 Faubourg Croncels – 10000 Troyes – 775 718 216 RCS Troyes. BETC

Le concours « Talents Gourmands Crédit Agricole » est organisé par Crédit Agricole S.A., en partenariat avec Les Éditions du Bottin Gourmand, du 02/01/2017 au 12/02/2017 sur le territoire de chaque Caisse régionale participante. 3 lauréats et 6 finalistes seront désignés pour chaque Caisse régionale participante. Les participants doivent avoir leur siège social en France, sur le territoire de la Caisse régionale participante. La liste des Caisses régionales participantes, les conditions complètes de participation et les modalités de désignation des gagnants sont disponibles dans le règlement mis en ligne sur talents-gourmands.fr et déposé chez maître Nelly Marzilli-Fourcaut, huissier de justice, au 6, rue des Fonds-Verts, 75012 Paris.

En partenariat avec

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

➜ NOMINATION

CLINIQUE BENIGNE JOLY

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 674 800 euros
Siège social : Allée Roger Renard,
21240 Talant
451 363 550 RCS Dijon**

Aux termes des décisions de l'associée unique du 29 juin 2016, après avoir constaté l'expiration des mandats de Monsieur Jean-Claude PETAMENT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015,

Il a été décidé de nommer :

- La société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Jean-Claude PETAMENT sise 51 avenue Françoise Giroud à Dijon (21000), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

- Monsieur Olivier PERROUD sis 51 avenue Françoise Giroud à Dijon (21000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une nouvelle période de 6 exercices arrivant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL215018065

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TOA & MOA

La sarl « TOA & MOA », sise route nationale 74 Lot E9 parc de la toison d'or à Dijon au capital de 12.000 €, et immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 792575201, a décidé lors de l'AGE du 25/10/2016 de transférer le siège social avenue de Bourgogne - Lot n°119 - Centre Commercial GRAND QUETIGNY - 21800 Quétigny à compter du 30/09/2016.

Mention est faite au RCS de Dijon

AL215018032

SCI DU POINT DU JOUR

**Société civile immobilière
Capital : 64.028,59 Euros
Siège à : Talant (21240),
Centre Commercial du Belvédère
RCS : Dijon
SIREN : 393 760 608**

Suivant une décision de la collectivité des associés en date du 6/12/2016 il a été décidé

- de transférer le siège social de la société initialement fixé à Talant (21240), Centre Commercial du Belvédère à Talant (21240), 7 Bis Rue de Bellevue à compter du 6/12/2016.

Ancienne mention : siège social à Talant (21240), Centre Commercial du Belvédère,

Nouvelle mention : siège social à Talant (21240), 7 Bis Rue de Bellevue

- de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis et mention.

La gérance

AL215018037

SELARL DOCTEUR JEAN-CLAUDE SCHAAL

**Société d'Exercice Libéral
À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euro
Ancien siège social :
18, Cours du Général de Gaulle
21000 Dijon
Nouveau siège social :
22, Chemin des Friches
67500 Haguenau
RCS Dijon 449 531 060**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 octobre 2016 a décidé de transférer le siège social du 18, Cours du Général de Gaulle à 21000 Dijon au 22, Chemin des Friches à 67500 Haguenau, avec effet immédiat.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL215018038

KLP 03

**SARL
au capital de 10.000 €
Siège social :
20 Rue Le Peletier
75009 Paris
815 371 661 R.C.S. Paris**

Suivant procès-verbal des décisions en date du 02/12/2016 , l'associé unique a décidé de :

- augmenter le capital de 1.190.000 € pour le porter à 1.200.000 €

- modifier la dénomination sociale qui sera désormais «Kéolis Dijon Mobilités»

- modifier l'objet social pour l'activité d'exploitation des services de la mobilité de la Communauté urbaine du Grand Dijon de la manière suivante : tous travaux détudes, de gestion et/ou d'exploitation de services de transports de voyageurs et plus spécialement la gestion du réseau de transport urbain et non-urbain de la Communauté urbaine du Grand Dijon...

- transférer le siège social au 49 rue des Ateliers, 21000 Dijon

- transformer la société en société par actions simplifiée.

- nommer en qualité de membres du conseil d'administration : M. Frédéric BAVEREZ demeurant 31 avenue Georges Mandel, 75116 Paris , Mme Laurence EYMIEU demeurant 33 Grand Rue, 13002 Marseille, M. Cédric PERRIDY demeurant 35 rue du Moulin Potier, 37550 Saint Avertin, M. Fabrice LEPOUTRE demeurant 2 rue du Gril, 75005 Paris, M. Yann RUDERMANN demeurant 18 rue de Valmy, 94220 Charenton le Pont

- nommer en qualité de président M. Frédéric BAVEREZ ci-dessus désigné.

- nommer en qualité de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement, PRICWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS sise 63 Rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, 672 006 483 RCS Nanterre et M. Jean Christophe GEORGHIOU domicilié 63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis.

AL215018042

SARL BEAUNE COLLECTOR

**SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : 9 rue du Golf
21200 Levernois
752 092 361 RCS Dijon**

L'AGE du 17.11.2016 a décidé de transférer le siège social à Levernois (21200) 3 rue Basse, à compter du même jour, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : 9 rue du Golf, 21200 Levernois

Nouvelle mention : 3 rue Basse 21200 Levernois

RCS Dijon

AL215018047

LES PARADIS DE JULES ET JULIETTE

**SARL au capital de 20500,00 Euros
12 impasse du cottage,
21121 Fontaine les dijon
534730775 R.C.S. Dijon**

Sigle : P2J

Par décision en date du 07/12/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 23 Rue des Francs Bourgeois, 75004 PARIS à compter du 01/10/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL215018066

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

COMMUNES DE BEIRE-LE-FORT, PREMIERES, COLLONGES-LES-PREMIERES ET SOIRANS

**Avis d'enquête publique
sur le projet de nouveau parcellaire de
l'aménagement foncier agricole et forestier
et le programme des travaux connexes**

Les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier des Communes de Beire-le-Fort, Collonges-les-Premières et Premières avec extension sur Soirans ainsi que le public sont informés que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites sont matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, dès le début de l'enquête.

Conformément aux articles R.123-8 à R.123-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes est ouverte **du lundi 12 décembre 2016 au samedi 14 janvier 2017 inclus à la mairie de Collonges-les-Premières.** Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie (le lundi de 17 h 00 à 18 h 30, le mercredi de 17 h 00 à 19 h 00 et le vendredi de 17 h 00 à 18 h 30).

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, le 17 octobre 2016, M. Michel CHATRIEUX en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Michel SAUZE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête comprend les pièces et avis suivants :

- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;

- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;

- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux Communes ;

- l'étude d'impact et son résumé non technique définis par l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

- l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement ;

- une copie de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du code Rural et de la Pêche Maritime ;

- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés et du public.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Collonges-les-Premières, siège de l'enquête les :

- **lundi 12 décembre 2016 de 15 h 30 à 18 h 30**
- **mardi 20 décembre 2016 de 15 h 30 à 18 h 30**
- **vendredi 6 janvier 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **samedi 14 janvier 2017 de 9 h 00 à 12 h 00.**

pour y recevoir ses observations, lesquelles seront consignées sur le registre susvisé.

Les observations pourront également être adressées par courrier avant la fin de l'enquête à M. Michel CHATRIEUX, commissaire-enquêteur - Mairie de Collonges-les-Premières – Enquête publique aménagement foncier – 1 rue de Beire-le-Fort – 21110 Collonges-les-Premières.

Un avis d'enquête portant ces indications sera affiché en mairie de Beire-le-Fort,

Collonges-les-Premières, Premières et Soirans et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (http://www.cotedor.fr) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée en mairie de Collonges-les-Premières aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site (http://www.cotedor.fr) pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette enquête, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

Dijon, le 26 octobre 2016

Le Président

AL215017946

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SELAS «Didier NOURISSAT,
Hugues MISSEREY,
Ivan STRIFFLING, Maël VIARD
et Marjolaine
NOURISSAT-GONTHIER »,
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon**

AVIS D'AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon, le 06/12/2016, M. Arnaud Jacques Marie CLERGET DE SAINT LEGER, agent d'assurances, et Mme Véronique Marie De BEAUREPAIRE, sans profession, son épse, dmt à DIJON, 11 rue Bernard Courtois. Nés M. à Bad-Neuenarh (Allemagne) le 23/04/1951, et Mme à Paris (17ème) le 26/11/1954. Mariés à la mairie de Sainte Croix (71470) le 26/08/1977. Soumis au régime de la séparation de biens.

Ont aménagé leur régime matrimonial :

- en constituant une société d'acquêts comprenant les parts sociales de la «SCI VANNERIE», SCI au capital de 426,86 €, ayant son siège social à Dijon, 11 rue Bernard Courtois, RCS Dijon 338 208 978.

- et en stipulant qu'en cas de dissolution de la communauté par décès et dans ce cas seulement, aucune récompense de sera due par ou pour la communauté.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Didier NOURISSAT, notaire

AL215018033

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/12/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PLOMBIERES-LES-DIJON: Lande - Bois

21 ha 39 a 52 ca - Cheloux: AP - 1 - 2 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21(A) - 21(B) - 22 - 23 - 25 - 27(B) - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 434[3] - 440[4] - Combe aux noyers: AP - 124 - 128 - 129 - 130 - 137 - 138 - 140 - 141 - 145 - 146 - 147 - 150 - 152(A) - 152(B) - 152(C) - 153 - 156 - 157 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 180 - Derriere le petit bonveau: AN-52 - Folle pensee: AP - 38 - 39 - 40 - 41 - 43 - 44 - 45 - 46 - 48 - 49 - 50 - 53 - 57 - 58 - 62 - 63 - 64 - 65 - 67 - 68 - 69 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 79 - 80 - 81 - 83 - 84 - 85 - 87 - 88 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96(A) - 96(B) - 98 - 99 - 100 - 101 - 103(A) - 103(B) - 104 - 105 - 107 - 108 - La combe au noyer: AO-23-26-32-456[28] - Les cotes: AN-62-63

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 02/01/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215018061

SCI NICOLOIS

**SCI en cours de transformation en SARL
au capital de 1000 euros
siège 59 rue du Faubourg Saint-Nicolas
21200 Beaune**

L'AGE du 7/12/16, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège social, sa durée et dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 1 000euros, divisé en 100 parts sociales de 10euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination: SARL NICOLOIS. Christine DECONCLOIS et René NICOLAS, cogérants, ont cessés leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Christine DECONCLOIS demeurant 59 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 Beaune. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

AL215018062

➜ CESSION

**Maître Romain BRUCHON,
notaire associé,
membre de la Société Civile
Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET
de VREGILLE
& Maximilien CHANUT,
notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial
à Dijon (21000),
6 rue de l'Ecole de Droit**

CESSION DE FONDS ARTISANAL ET DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 28/11/2016, enregistré au Service des Impôts de Dijon Nord, le 1er décembre 2016, Bordereau n°2016/2 813, case n°1, contenant :

Cession de fonds artisanal et de commerce

Par :

La société dénommée **BOULANGERIE J. CHATAIGNIER**, société à responsabilité limitée, au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est à Rouvres en Plaine (21110), France, 3 rue Philippe de Rouvres, identifiée sous le numéro SIREN 378255517 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon.

Au profit de :

La société dénommée **BONVALOT**, société à responsabilité limitée, au capital de 5 000,00 Euros, dont le siège social est à Rouvres en Plaine (21110), France, 3 rue Philippe de Rouvres, identifiée sous le numéro SIREN 823 813 068 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon.

D'un fonds artisanal et de commerce de **boulangerie-pâtisserie-alimentation générale-journaux et tournées sur les communes de Bretenières, Ouges, Tart le Bas, Marliens et Varanges**, connu sous l'enseigne de « BOULANGERIE J. CHATAIGNIER », sis et exploité à Rouvres en Plaine (21110), 3, rue Philippe de Rouvres

Moyennant le prix de : SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65000,00 €)

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Romain BRUCHON, notaire à Dijon (21000), 6 Rue de l'Ecole de Droit, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Me Romain BRUCHON

AL215018036

PHILIPPE TODESCO JOAILLERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social :
12, place des Ducs de Bourgogne
21 000 Dijon
539 664 748 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'associé unique du 01/12/2016, la transformation de la Société en société par actions simplifiée a été décidée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 100.000 euros désormais divisé en 100.000 actions de 1 euro. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par : Monsieur Philippe TODESCO, 63, rue Vannerie – 21 000 Dijon, Gérant. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Philippe TODESCO, 63, rue Vannerie – 21 000 Dijon, Président. Mention au RCS de Dijon.

AL215017934

J.D.A DIJON BASKET

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 889 155,36 euros
Siège social : 2 avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon
397 490 442 RCS Dijon**

L'AGE du 23/09/22016 a décidé de transférer le siège social du 2 av. Raymond Poincaré 21000 Dijon au Palais des Sports 17 rue Léon Mauris 21000 Dijon à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des Statuts, et pris acte de la démission de M. Michel RENAULT de ses fonctions d'administrateur au 19/09/2016.

Par l'AGE du 23/09/2016, l'AGM et le CA du 09/11/2016, les certificats du 12/10/2016 et du 09/11/2016 de la banque et du commissaire aux comptes, le capital social a été augmenté de 269 999,73 euros pour être porté de 889 155,36 euros à 1 159 155,09 euros, par l'émission au pair de 999 999 actions nouvelles de numéraire. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

L'AGM du 09/11/2016 a pris acte de la fin des fonctions d'administrateur de M. Frédéric FENART au 09/11/2016.

AL215018034

KEBAB OKTAY

**Société par action simplifiée
au capital de 1.000 euros
9 rue Dominique Ancemot
21120 Is sur Tille
RCS Dijon 818 877 987**

Par assemblée du 01/12/2016, il a été décidé de modifier la dénomination sociale «KEBAB FESTIN» qui devient à compter de ce jour KEBAB OKTAY

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

AL215018044

**Nous informons nos aimables lecteurs
que les bureaux de Terres de Bourgogne
seront fermés
du lundi 26 au vendredi 30 décembre inclus.**

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.N.C. CLEMAT

**Société en Nom Collectif
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 4, rue de la Murée
21190 Chassagne-Montrachet
811 100 304 R.C.S. Dijon**

L'Assemblée Générale du 21 Novembre 2016 a nommé en qualité de cogérant la S.A.R.L. PYCM, ayant son siège social 4, rue de la Murée - 21190 Chassagne-Montrachet, immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le numéro 811 008 283, représentée par Mme Caroline COLIN, pour une durée illimitée, en adjonction de la gérante actuelle.

AL215018046

AFPOLE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14, rue du Bourg
21190 Merceuil
799 485 792 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 12 décembre 2016, Mme Catherine LECHENAULT, demeurant 14, rue du Bourg - 21190 Merceuil, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2017 en remplacement de Mr Julien LECHENAULT, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL215018060

SPORTMANIA

**EURL au capital de 7 622,45 euros,
siège:59 rue du Faubourg Saint-Nicolas
21200 Beaune
349996777 RCS Dijon**

L'associé unique actant le 9/12/16 la démission de Christine DECONCLOIS de ses fonctions de gérante, nomme comme nouveau gérant à compter du 9/12/16 René NICOLAS demeurant 59 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 Beaune pour une durée illimitée.

AL215018063

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU GRAND BEIRE

**SCI au capital de 457 €
4 rue des Mardors
21560 Couternon
351 704 937 RCS Dijon**

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du 30/11/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2016, M Francis Tuzza, demeurant 4 rue des Mardors, 21560 Couternon a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon.

AL215018039

PLUS SERVICE PLUS SERVICES

**SARL au capital de 3000 Euros
17, Rue de Chaumergy,
21200 Beaune
491736799 R.C.S. Dijon**

Par décision de L'AGE en date du 30/11/2016 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur CHAUDAT CLEMENT 20 Rue des grands Clos, 21121 Ahuy, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Dijon

AL215018041

BURRIER FRERES

**Société Civile au capital de 120.000 €
Siège social
49 rue Jean-Jacques Rousseau
21000 Dijon 487 749 293
RCS de Dijon**

Le 01/12/2016, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Georges BURRIER, 60 rue Charlotte Jousse, 57070 Metz et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance est à adresser au 60 rue Charlotte Jousse, 57070 Metz. Modification au RCS de Dijon.

AL215018043

SCI LOCAT

**Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Route de Tellecey
Ferme de l'Aiguillon Nord
21270 Binges
Siège de liquidation : Route de Tellecey
Ferme de l'Aiguillon Nord
21270 Binges
351 209 705 RCS Dijon**

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre LOCATELLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL215018048

SCI JOSSIA

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 525 euros
Siège social : Ferme de l'Aiguillon Nord Route de Tellecey - 21270 Binges
Siège de liquidation : Ferme de l'Aiguillon Nord Route de Tellecey - 21270 Binges
381 173 764 RCS Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Josette LOCATELLI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL215018049

SARL GOPROCOM

SARL GOPROCOM en liquidation au capital de 1000 euros.

Siège: 12 rue de la fontaine, 21600 Fenay.

RCS Dijon 790993562.

A compter A.G.E du 30-09-2016: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société.

Dépot comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL215018055

➜ AVIS DE CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
74 rue Rambuteau
71000 Mâcon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/11/2016 à Villars Fontaine, il a été constitué une société civile d'exploitation viticole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE PATRICK HUDELOT

Siège Social : 22 Rue de Vergy - 21700 Villars Fontaine

Objet : l'exercice d'activités viticoles.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

Apports : 350 000 Euros en nature et 10 000 Euros en numéraire

Capital : 360 000 Euros.

Gérance : M. Patrick HUDELOT demeurant à Villars Fontaine - 21700 - 16 Rue de Vergy.

Cession de Parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis - La Gérance

AL215018035

S.E.L.A.S. « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés 23 rue Buffon-21000 Dijon

Suivant acte de Me NOURISSAT, notaire à Dijon, le 7/12/2016, il a été constitué le GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : GFA SARRASIN FRERES

Siège : Ferme du Vernois 21600 Ouges

Durée : 99 ans

Objet : Propriété et administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant le patrimoine de la société.

Capital social : DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (249600€)

Apports en nature : 249.600 euros, savoir plusieurs parcelles de terre situées à OUGES (21600), cadastrée section ZO °36 ; à BEIRE LE CHATEL (21310) , cadastrées section C n°351, 356, 375, section ZH n°21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 76, 78, 79 ; à BRAZEY EN PLAINE (21470), cadastrée section YD, n°49 ; à AISEREY (21110), cadastrée section ZH n°26 ; à VAROIS ET CHAIGNOT (21490), cadastrées section AA n°179, section B n°187, 237, section ZH n°29, 51, 32, 36, 38, 40 et section ZI n°580.

Gérant : Messieurs Emmanuel et Richard SARRASIN dt à OUGES (21600), Ferme du Vernois.

Il a été stipulé dans les statuts une clause d'agrément pour toutes les cessions à titre onéreux autres qu'au profit d'un descendant, conjoint ou associé exploitant tout ou partie des biens du groupement ainsi que pour toutes cession à titre gratuit autre que celles faites au profit d'un conjoint, ascendants et descendants, associés ou leurs conjoints et pour toutes transmissions par décès autres que celles au profit des conjoint, ascendants ou descendant, l'agrément étant donné par le gérant s'il a reçu mandat ou par l'assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis et mention

Le notaire

AL215018045

SELARL PIERRE-HENRY BILLARD AVOCAT

Par acte sous-seing privé en date du 30 septembre 2016, est constituée, pour une durée de 99 années, une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'Avocats, immatriculée au RCS de Dijon, dénommée Pierre-Henry BILLARD - AVOCAT, au capital de 1.200 € ; dont le siège social est à Dijon(21000) - 25 Boulevard de Brosses ; ayant pour objet l'exercice de la profession d'Avocat ; Et dont le premier gérant est Maître Pierre-Henry BILLARD, demeurant à Etaules (21121) – 7, rue de l'abreuvoir, désigné statutairement pour une durée illimitée.

Pour Avis.

AL215018050

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 01/12/2016 a été constituée une SAS nommée :Best'Business

Objet : Commerce de détail d'équipement automobile

Capital : 500 €, Capital variable minimum : 500 €

Siège social : 6A boulevard Montaigne, 21000 Dijon

Durée : 99 ans

Président : M. Jean Marc CASSINI, 8 rue de Meix d' Orveau, 21490 Saint-Julien

Directeur général: M. David LEMAIRE, 16 rue Guy de Maupassant, 21000 Dijon

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL215018051

DAMIEN COLIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social
17 rue des Perrières 21190 Saint Aubin

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 9 décembre 2016 à Saint Aubin (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : DAMIEN COLIN

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Siège social : 17 rue des Perrières 21190 Saint Aubin

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : 10 000 euros en apport en numéraire

Capital : 10 000 euros

Gérance : Mr Damien COLIN demeurant 17 rue des Perrières 21190 Saint Aubin pour une durée illimitée

Agrément des cessionnaires de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL215018053

NIÈVRE

➜ NOMINATION

SAS JOLIVOT BOULANGERIE

au capital de 500 €
Siège social
Route de Nevers
58240 Fleury-sur-Loire
823 697 826 RCS Nevers

Par A.G.O du 24/11/2016 Mr Olivier JOLIVOT, 2 Impasse du Charme, 58240 Fleury sur Loire, a été nommé Directeur général.

AL585018089

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DE ROSAY

Société Civile au capital social de 343 041 Euros
Siège social : Thouez - 58210 Champlemy
RCS Nevers - N°412 333 270

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date et à effet du 31 octobre 2016, les associés ont agréé le transfert du siège social à Soffin - 58700 Authiou, et le retrait de la gérance de M. COLAS Serge. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers. Pour avis et mention, la gérance.

AL585018075

SELARL ARTHUR BRUNAZ

SELARL au capital de 8 000 euros
Siège social : Varzy (58210),
2 Place Fontaine Sainte Eugénie
524 425 840 RCS Nevers

Aux termes des décisions en date du 28/11/2016, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de Varzy (58210) 2, place Fontaine Sainte Eugénie à Lyon (69002) 33, bis rue Vaubecour, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. La Gérance

AL585018082

KIERNICKI SARL

au capital de 182 400 €
Siège social
14 avenue Louis Fouchère
58640 Varennes-Vauzelles
804 252 682 RCS de Nevers

L'AGE du 18/11/2016 a décidé de transférer le siège social de la société à 1 rue Saint Louis, 58600 Fourchambault, à compter du même jour.

Mention au RCS de Nevers

AL585018087

SCI LES MIMOSAS

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social
12 rue Fernand Chalandre
58000 Nevers
En cours de transfert
792 852 048 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2016 a décidé de transférer le siège social du 12 rue Fernand Chalandre 58000 Nevers au 18 rue Molière 58000 Nevers.

Pour avis, le gérant

AL585018090

SCI JEAN SANS PEUR

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
Siège social : 12 rue Fernand Chalandre
58000 Nevers
En cours de transfert
792 851 552 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2016 a décidé de transférer le siège social du 12 rue Fernand Chalandre - 58000 Nevers au 18 rue Molière - 58000 Nevers.

Pour avis, le gérant

AL585018096

➜ PROCÈS VERBAL

MAIRIE DE LUZY

Procès-verbal provisoire
de l'état d'abandon manifeste
de la parcelle cadastrée a n°2747

Vu les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2016 autorisant le Maire à engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre d'une parcelle,

Nous, soussignée Jocelyne GUÉRIN, Maire de la Commune de Luzy, nous sommes rendus le 29 novembre 2016, à quinze heures, au numéro 5, rue du Vieux Pont à Luzy, afin de constater l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée section A n°2747, comprenant un immeuble et l'ensemble des vannes et pelles du moulin.

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

- l'immeuble n'abrite aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu ;

- les six vannes et pelles du moulin sont très anciennes et en très mauvais état ; seule une vanne fonctionne normalement. L'ensemble des dispositifs de relevage des pelles est totalement rouillé, tordu pour certains, les rendant inutilisables ;

- le bief du moulin situé sous l'immeuble, par défaut d'entretien, est entièrement obstrué par du sable, de la boue, de la végétation.

- les propriétaires ne sont pas venus à LUZY depuis plusieurs années ;

- les taxes d'habitation et foncières n'ont jamais été acquittées depuis l'achat de ce bien en 2007.

Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

- rénovation intérieure et extérieure de l'immeuble ;

- réfection du système de vannage et des pelles du moulin ;

- désensablement, nettoyage du bief du moulin.

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés que nous aurons pu localiser. Il sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voirie pendant trois mois, sera publié sur le site internet de la Commune et fera l'objet d'une insertion dans le Journal du Centre et Terres de Bourgogne.

A l'issue de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un d'eux n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, Madame le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la Commune, d'un organisme ou d'un concessionnaire ayant vocation à réaliser une opération d'aménagement prévue par le code de l'urbanisme, en vue, soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg « LUZY, VILLAGE DU FUTUR », dont l'objectif est de ramener de l'activité, des artisans, des commerces, ou des services dans le cœur de ville.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 29 novembre 2016 à dix-sept heures, heure légale, et avons signé.

Fait à Luzy, le 29 novembre 2016

Jocelyne GUÉRIN

Vice-Présidente du Conseil Départemental

Maire de LUZY

AL585018072

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL C.M.P SYSTEMES

SARL au capital de 7500 €
Siège social : RD 976
Le Pont Carreau, 58000 Challuy
442 710 489 RCS de Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 06/10/2016 et du procès-verbal de la gérance du 08/11/2016, le capital social de la société a été réduit en le portant de 7500 Euros à 3 750 Euros par voie de rachat et d'annulation de parts sociales. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de Nevers

AL585018073

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CHARITOIS

Capital social : 550 Euros
Siège social : 41 avenue du Champ du Seigneur
58400 La Charité sur Loire
R.C.S Nevers 808 609 135

Décision du 21 novembre 2016

Ancienne mention :Société à capital fixe de 550 euros

Nouvelle mention : Société à capital variable : capital souscrit : 550 euros ; capital en deça duquel il ne peut être réduit : 350 euros.

Pour avis

AL585018081

GARAGE DELAMARE

SARL au capital social de 1 000 euros
Siège social : 39 rue de Gérigny
58400 La Charité sur Loire
R.C.S. Nevers 819 210 386

Décision du 30 novembre 2016

Ancienne mention :

Capital social : 1 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 91 000 euros

Pour avis

AL585018094

➜ APPORTS

GARAGE DELAMARE

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 39 rue de Gérigny
58400 La Charité sur Loire
R.C.S. Nevers 819 210 386

Aux termes de la décision de l'associé unique du 30 novembre 2016, et suivant acte sous seing privé en date du 24 octobre 2016 à La Charité sur Loire, enregistré à NEVERS le 02 décembre 2016 sous les mentions Dossier 2016 16196, référence 2016 A 00100.

«Monsieur Mathieu DELAMARE»

a fait apport à la société «GARAGE DELAMARE», société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 39 rue de Gérigny 58400 La Charité sur Loire, immatriculée au R.C.S. de Nevers 819 210 386 d'un fonds artisanal et de commerce de garage, mécanique automobile, vente de véhicules neufs et d'occasion, tracteurs, pièces détachées, carrosserie, peinture, location de véhicules, exploité 39 rue de Gérigny 58400 La Charité sur Loire et immatriculé au R.C.S. de Nevers sous le numéro 412 273 526. Cet apport sus-désigné évalué à 262 095 euros a été consenti à charge de supporter un passif de 171 635 euros, pour une valeur nette arrondie à 90 000 euros. Il a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur à titre d'augmentation de capital de 9 000 parts sociales de 10 euros de nominal émises par la société «GARAGE DELAMARE».

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée rétroactivement au 01 mars 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par LEGALYS CONSEILS 3 rue du Bengy 58640 Varennes où domicile a été élu à cet effet.

Les déclarations de créance sont à effectuer au Greffe du Tribunal de Nevers.

Pour avis.

AL585018093

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB et C.THEVENY Notaires Associés 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours Sur Loire

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB et C.THEVENY, Notaires Associés à Cosne Cours Sur Loire, le 25/11/2016,

Mr ROY Michel André et Mme SAUVAGE Françoise Andrée Bernadette son épouse, dt A Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) 27 bis impasse des Rivières Saint Agnan, mariés à la mairie de PERIGNAC (16250) le 9 septembre 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Julie PLANCON, Notaire à Cosne Cours Sur Loire 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour insertion

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL585018077

Etude de Maître Christophe Robert Notaire à Nevers (Nièvre) 10 rue Vauban

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Christophe Robert, notaire à Nevers (58000), le 7 décembre 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur André Raymond Serre, retraité, et Madame Josette Andrée Bluzat, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000), 5 impasse du Général Charles Frébault.

Nés savoir :

Monsieur à Nevers (58000), le 27 octobre 1940,

Madame à Clamecy (58500), le 18 février 1945,

Mariés à la mairie de Clamecy (58500) le 3 août 1968 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion :e notaire

AL585018086

Etude de Maître Thibaut MARIE Notaire à Nevers (58000) 1 rue Saint Martin CRPCEN n°58002

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Guy Jean Paul BOUILLOT, retraité, et Madame Béatrice Marie- Thérèse PHILIBERT, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Parigny les Vaux (58320) 511 route d'Eugnes, lieudit «Usseau».

Monsieur est né à NEVERS (58000) le 14 juin 1955,

Madame est née à NEVERS (58000) le 18 mai 1958.

Mariés à la mairie de MARZY (58180) le 4 septembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle.

Les époux ont convenu à titre de convention de mariage, conformément aux dispositions des articles 1520, 1524 et 1525 du Code civil, qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, et seulement dans ce cas, tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté sans exception, appartiendront en pleine propriété au survivant, sans que les héritiers ou

représentants du prédécédé puissent prétendre avoir droit, à la reprise des apports et capitaux entrés du chef de celui-ci dans la communauté.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.

Date de l'acte : 9 décembre 2016.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis et mention

Maître Thibaut MARIE,

Notaire.

AL585018095

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de Nevers
10, avenue St Just, Nevers (58)
Tél : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Le Mardi 17 Janvier 2017 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – Nevers

Commune d'URZY (58000), 80, route de Demeurs

Une maison mitoyenne sur sa droite et

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA NIEVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER:

Recherche de bailleurs:

3 ha 03 a 12 ca - Le desert: B-348-349-350-351-352-353-355

Et, par extension, Cmne de SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

1 ha 09 a 30 ca - Les queudres: C-905

Cmne de CHARRIN:

Avec Bâtiments habitation et exploitation

38 ha 56 a 21 ca - Champ micaux: ZO-7(*)-26 - De tingeat: ZO-31(*) - La brosse: ZO-12-13(*)-14(*) - La noue: ZO-44[16] - Tinjat: ZO-4-5-6-32(*)

Et, par extension, Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE:

15 ha 38 a 82 ca - La verne: A-116-117-118-119 - Les champelins: A-51

Cmne de GIMOUILLE « Domaine de Fertot »:

Avec Bâtiments d'exploitation

location sur partie de la surface

166 ha 77 a 58 ca - Bois des abreuvoirs: B-306 - Bois du valeuvre: AL-7 - Bois sirop: B-302 - Champ de la chaume: B-157 - Champ de la croix: AK-11-12-13-14-15-16-17 - Champ des pierges: AL-4-6 - Champ du colombier: AK-3-4-5

- Champ du valeuvre: AL- 5 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70

- Champ martin: B-139 - Champ monbreau: B-384[166] - De fertot: AK-1 - Grand chailloux et longuer: B-308 - Grandes boulaises: B-985 - Le breguinet: B-969[150](*) - Le grand pre: B-154-155-156 - Les apouillons: B-984

- Les bedoires: AK-2 - Pature de l hopitot: B-172-174-851[173]-852[173]-853[173]-854[173] - Pre champ devant: B-153 - Pre des abreuvoirs: B-305 - Pre grillotier: B-300(*) - Pre long et chaume raton: B-307

- Presle et petites boulaise: B-304

Ventes et locations faisant partie de la Cession Globale d'une Exploitation Agricole (Vente et Location) située sur diverses communes intégrant Vente du matériel , stock, droits à produire,

Bâtiments habitation et exploitation

Biens à vendre :

Cmne de GIMOUILLE:

Biens occupés mais bail résilié dans l'acte de vente

Avec Bâtiments habitation et exploitation

240 ha 39 a 43 ca - Bois des jadelins: B-141 - Bois des pins: B-288(*)-289 - Bois gillet: B-262(*)-263 - Champ de bout: AH-53-57 - Champ de l echalier: AH-59-60 - Champ de mussy: B-512[256]-513[256](*) - Champ des chailloux: B-131(*)

- Champ des forets: B-287(*) - Champ des hirondelles: B-283-543[281] - Champ du loup: B-140 - Chaume de bout: AH-58 - Chaume valin: B-278 - Chevannes: B-996[269] - De grosbout: B-268-272-273 - Grand champ de la planchot: A-109-136[109]-143[105]-144 [105](*) - Le gros merle: B-264(*)-265-266 - Les champs carres: B-132-133 - Les renardieres: B-259-260-261-418[261] - Les valrais: B-276-277 - Paturail de la caillere: B-271-275-998[270]-1000[274](*)

- Pre de chevannes: B-257-258 - Pre de la goutte: B-507[246](*)-636[245]-637[245] - Pre du coudray: AH-55 - Pre du rieau: AH-54-56

Et, par extension , Cmne de CHALLUY

5 ha 64 a 80 ca - Le fragny: B-628 - Les gueutres: B-26

Cmne de CHALLUY:

71 a 99 ca - Chaume milour: AP-45

Cmne de GIMOUILLE

69 a 56 ca - Chevannes: B-995[269] - De grosbout: B-267 - Paturail de la caillere: B-997[270]-999[274]

54 a 85 ca - Paturail de la caillere: B-722[274]

Biens à louer :

Cmne de GIMOUILLE(58) –

5 ha 87 a 60 ca

- 'Pre des loges': B- 297

Cmne de MARS-SUR-ALLIER(58) –

55 ha 96 a 25 ca

- 'Champs bonnages d en haut': A- 19 - 'Le grand pre': A- 79 - 'Les boudinais': A- 18

Cmne de CHALLUY(58) –

41 ha 04 a 80 ca

- 'Le guetron': B- 633 - 'Pre de graviere': B- 549 - 'Pre de la lampe': B- 550 - 'Pre du taureau': B- 629

Cmne de CHALLUY(58) –

199 ha 42 a 34 ca

- 'Champ bertier': B- 80- 81- 878 - 'Champ martin': B- 444 - 'Champ moine': B- 368- 887- 888 - 'Champ rigault': B- 366(*) - 'Le pre ponty': ZD- 5 - 'Les glacieres': B- 553 - 'Les grandes fretilles': ZD- 4(*)

- 'Les grands champs': AP- 42 - 'Les mindrins': B- 545- 546- 900 - 'Les nuards': B- 1092 - 'Les rechaumees': B- 445- 446- 939(*) - 'Les renardieres': B- 521- 524- 525 - 'Pre colas': ZD- 6(*) - 'Pre du crot': B- 102(*)- 880- 881

- 'Pre martin': B- 539 - 'Vigne gentil': B- 82- 879

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/01/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL585018099

composée de :

- RDC : pièce de vie avec poêle à granulés, cuisine. Escalier permettant l'accès à l'étage
- Un étage : dégagement, deux chambres, autre pièce, salle de bains avec WC
- Sous-sol avec cellier et cave
- Petite cour devant
- Parcelle de jardin derrière, avec passage au midi

Le tout cadastré Section AE, n° 37 « Route de Demeurs » pour une contenance de 02 a 04 ca et Section AE, n° 38 « Champ de l'Ange » pour une contenance de 11 a 30 ca

Sur la MISE A PRIX de : 8.800, 00 €

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de Nevers, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter des enchères, une consignation de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000, 00 € est obligatoire, en sus des frais.

Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente

1. au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers
2. au Cabinet de Maître Emilie CLEME

Les visites seront réalisées le Jeudi 5 janvier 2017 à 14 heures 30 par Maître BONNET, Huissier de Justice à Nevers (58) – Tél : 03 86 36 13 00

Emilie CLEME

AL585018065

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL ROUSSEAU

La Buffière - 58150 Suilly La Tour
Au capital social de 54 881,65 euros
RCS Nevers - N° 398 009 522

Suivant délibérations d'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er novembre 2016, il a été procédé à la mise à jour du siège social au 15 La Buffière - 58150 Suilly La Tour et à une réduction suivie d'une augmentation du capital social par incorporation partielle de compte courant associé portant ce dernier à 67 488 euros.

Pour avis. La gérance

AL585018074

EARL BEAUMIER

10 rue de Château Baron
58420 Brinon sur Beuvron
Capital social : 90 935,84 euros
RCS Nevers : 338 840 275

Par acte sous seing privé en date et à effet du 10 novembre 2016 l'EARL a été transformée en GAEC :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination : GAEC BEAUMIER

Siège Social : 10 rue de Château Baron - 58420 Brinon sur Beuvron

Gérants : BEAUMIER Didier et Caroline, demeurant 10 rue de Château Baron - 58420 Brinon sur Beuvron et BEAUMIER Thomas, demeurant 5 rue de Veaupoule - 58420 Brinon sur Beuvron

Capital Social : 66 620,22 euros après augmentation et réduction du capital

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 28 septembre 2016.

Pour avis, la gérance

AL585018076

FLOREST

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 137 204.12 €
Siège social : 26 avenue du Général de Gaulle
18390 Saint-Germain-du-Puy
419 658 844 RCS Bourges

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 18/11/2016, il résulte que, à compter du 18/11/2016: - L'objet social de la société a été étendu, aux activités et opérations suivantes : Vente de matériels et équipements de boulangerie. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. - Le siège social a été transféré, de Saint-Germain-du-Puy (Cher) 26 avenue du Général de Gaulle, à 17 Rue des Ardilliers - 58000 - Nevers. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Présidence : M. GUYON Philippe, demeurant 127 Route de Lyon – 58000 – Challuy. Radiation au RCS de Bourges et réimmatriculation au RCS de Nevers. Pour avis, le représentant légal.

AL585018084

MM HOTELLERIE

EURL au capital de 10000 euros,
14 rue claude tillier 58000 Nevers.
RCS Nevers 514085489

A compter A.G.E du 05-12-2016: Reconstitution des fonds propres. La société est transformée en SASU. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. Nomination président: NOUI Christelle 14 rue claude tillier 58000 Nevers. Statuts mis à jour.

Formalités au RCS de Nevers.

AL585018059

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 25 novembre 2016 enregistré le 30 novembre 2016 au SIE Nevers, Dossier 2016 16010, référence 2016 A 00033,

la société «LE CADRAIN»

SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Imphy (Nièvre), 18 rue Edouard Vaillant, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 537 942 906,

a vendu à

la société «LES COURS»

SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Imphy (Nièvre), 18 rue Edouard Vaillant, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 823 568 852,

Son fonds de commerce de «restaurant» qu'elle exploitait à Imphy (Nièvre), 18 rue Edouard Vaillant.

Cette vente a été consentie au prix de 15 800 euros, avec entrée en jouissance et propriété le 25 novembre 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au Cabinet LEGALYS CONSEILS demeurant à Varennes-Vauzelles (Nièvre), 3 rue du Bengy.

AL585018080

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

Suivant acte reçu par : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 30 novembre 2016 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers 1, le 2 décembre 2016, dossier 2016 16322 référence 2016 N 00022.

La Société dénommée FVP, Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 20.000,00 € ayant son siège social à Nevers (Nièvre) 109 faubourg du Grand Mouësse identifiée sous le numéro SIREN 799 899 604 RCS Nevers.

A CEDE A :

La Société dénommée G.B.N, Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 88.010,00 € ayant son siège social à Nevers (Nièvre) 42 rue des Docks identifiée sous le numéro SIREN 581 880 564 RCS Nevers.

Un fonds artisanal et de commerce, de boulangerie et pâtisserie, sons et issues avec tournées situé et exploité à NEVERS (Nièvre), 109 faubourg du Grand Mouësse

Prix : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments corporels à concurrence de QUARANTE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (40.388,00€),
- aux éléments incorporels à concurrence de TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT DOUZE EUROS (39.612,00€).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

AL585018083

Office Notarial
P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE le 23 novembre 2016, engt à SPFE Nevers le 28 novembre 2016 dos 2016 16211 réf 2016 N 0014,

Mr Emmanuel REMOND, boulanger, à Luthenay Uxeloup (58240) 5 route des Bruyères Redon, a cédé à la SAS JOLIVOT BOULANGERIE, au capital de 500 € siège social à Fleury Sur Loire (58240) Route de Nevers SIREN 823 697 826 RCS Nevers.

Un fonds de commerce de Boulangerie Pâtisserie Epicerie Journaux Gaz connu sous le nom de AUX DELICES D'AIDAN situé et exploité à Fleury Sur Loire (Nièvre) 5 route de Nevers, comprenant l'ensemble des éléments corporels et incorporels le composant, pour lequel le cédant, est immatriculé au RCS Nevers sous le n° SIREN 799 332 465

Prix : SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 €) : éléments incorporels 22.000,00 € et éléments corporels 38.000,00 € payé comptant.

Prise de possession 23 novembre 2016

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître JOURDIER, notaire à Decize, dans les dix jours suivant la parution au BODACC.

Pour insertion.

AL585018085

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juillet 2016, la SAS IGOL RHONE ALPES, loueur, dont le siège est sis 4 rue de l'Ozon à Sérézin du Rhône (69360), immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 969 508 753, représentée par Monsieur Joël LECLERCQ, a confié en location-gérance à la SAS IGOL CENTRE, preneur, dont le siège social est sis 72 rue d'Alsace Lorraine à Nevers (58028), immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 611 880 204, représentée par Monsieur Claude GALLOIS, la partie de son fonds de commerce relative à la vente de lubrifiants dans le département de la Côte d'Or (21) auprès de la clientèle automotive, pour une durée de deux ans, à compter du 1er juillet 2016, renouvelable ensuite par tacite reconduction, d'année en année, à défaut de dénonciation.ge

AL585018097

EARL DU BOURG DE CUNCY

Le Bourg - 58210 Cuncy les Varzy
Au capital social de 182 024,13 euros
RCS Nevers - 394 522 817

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2016, il a été procédé à la démission de Monsieur RAMEAU François de la gérance, à effet du 30 novembre 2016.

Pour avis. La gérance

AL585018106

➜ NON DISSOLUTION

LA GRANDE MAISON DU MORVAN

SARL au capital de 3000 €
Siège social : Les Granges
58140 St Martin du Puy
811450881 RCS de Nevers

Par AGE du 30/11/2016, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.

Mention au RCS de Nevers

AL585018098

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

COMPAGNIE CONTINENTALE DE LA CORNEILLE, LES 3C

SARL en liquidation
au capital de 7622,45 €
Siège social : 22, rue des Hôtelleries
58400 La Charité/Loire
412 612 533 RCS Nevers
Philippe TARDY liquidateur
au siège social de la SARL

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de la liquidation. Les formalités seront faites au RCS de Nevers.

Le liquidateur : Ph. TARDY

AL585018016

SELARL YDES
Avocats
M.I.N Avignon Bât H2
135 Avenue Pierre Sénard
84000 Avigon

SCI LUTIN

Le 01/12/2016, l'AGE de la SCI LUTIN, SCI au capital de 1.520 euros, Siège social : Le Chalumeau 58200 Alligny -Cosne, RCS Nevers441 970 001, a décidé de dissoudre amiablement la société par anticipation à compter du même jour, de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Jacques RITTER demeurant : 4, allée des Erables 78490 Mère; fixer le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Le dépôt légal sera effectué auprès du greffe du TC de Nevers.

Pour extrait le liquidateur.

AL585018024

SELARL YDES
Avocats
M.I.N Avignon Bât H2
135 Avenue Pierre Sénard
84000 Avigon

Le 01/12/2016, l'AGE SCI PROVENCALE, SCI au capital de 3.048 euros, Siège social : Le Chalumeau 58200 Alligny-Cosne, RCS Nevers 443 839 444 a décidé de : dissoudre amiablement la société par anticipation à compter du même jour, nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Jacques RITTER demeurant : 4, allée des Erables 78490 Mère; fixer le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Le dépôt légal sera effectué auprès du greffe du TC de Nevers.

Pour extrait le liquidateur.

AL585018025

EARL SIMONNET

Société civile en liquidation
au capital de 163 890 euros
Ferme de Villemolin - 58800 Anthien
RCS Nevers - N° 347 669 962

Aux termes d'une délibération en date du 5 novembre 2016, l'associé unique de l'EARL SIMONNET a décidé la dissolution de la société au 1er novembre 2016.

Guy SIMONNET est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL SIMONNET en liquidation, 20 rue d'en Haut - 89560 Mouffy.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL585018078

SAS AGEP

Société par Actions Simplifiées
au capital de 4 000,00 Euros
Siège social : Le Cerizot
58230 Moux En Morvan
R.C.S. Nevers : 820 273 464

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2016 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2016 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Julien VIEVILLE demeurant 26 la Grande Pâture, 71190 - Laizy, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à : rue du 19 mars 1962, 58230 – Moux En Morvan, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis,

AL585018079

SOCIETE CIVILE HDL

Capital social : 457,35 Euros
Siège social
20 route de Corcelles 58180 Marzy
R.C.S. Nevers 403 200 645

Le 12 novembre 2016, « l'assemblée générale extraordinaire « a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du «12 novembre 2016».

Madame Céline MORINI demeurant 20 route de Corcelles à Marzy (Nièvre), a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 20 route de Corcelles 58180 Marzy.

Pour avis

AL585018091

CME SERVICES SAS

au capital de 1 000 €
Siège social
Brienne, 58110 Brinay
808 887 673 RCS de Nevers

En date du 17/11/2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation au RCS de Nevers

AL585018092

SOYEZ TECHNOLOGIES SNC

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 150.000 €
Siège social :
Usine de la Bertine
58220 Donzy
399 885 805 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 22 novembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : .
- prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le liquidateur.

AL585018102

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 1.12.2016, il a été constitué une SARL dénommée : SARL MAKARINOV. Capital : 2000€. Siège : 8 rue du 8 mai 1945, 2 étage appartement 531, 58000 Nevers. Objet : la vente de bois de chauffage aux particulier aux professionnel et aux collectivités. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Makarionov Evgeni, 8 rue du 8 mai 1945, 2 étage appartement 531, 58000 Nevers.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL585018071

SAS MOREL - VERDEZ

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : SAS MOREL - VERDEZ

Forme sociale : SAS

Capital social : 2 000 €

Siège social : 37, Rue Louis Bonnet – 58000 Challuy

Objet social : Travaux de peinture intérieure et extérieure - Ravalement de façades - Pose de tous types de revêtements (murs et sols) – Vitrerie - Plâtrerie sèche

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mme Thérèse VERDEZ dt à Nevers (58) – 11, Rue des Chauvelles

Immatriculation : RCS de Nevers

AL585018088

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Nevers du 7/12/2016, il a été constitué une: Société par actions simplifiée, dénommée ULTREiA dont le siège social est 127 bis rue des Montapins, 58000 Nevers au capital de 1 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet : L'acquisition, la cession et la gestion de ts biens immobiliers et de ttes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans ttes stés et entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et leur gestion ; L'animation et la coordination des stés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de ts mandats de gestion, direction, contrôle, et plus spécialement, ttes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres ; La mise à disposition de moyens et personnel de direction, technique, administratif et commercial, la location de machines à ses filiales ; L'étude de marchés, le conseil de gestion et le conseil financier ; ttes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel ; L'achat, la vente de ts produits et articles nécessaires au fonctionnement des sociétés du Groupe ; La recherche, l'étude de nouveaux marchés dans le domaine des stés possédées et plus généralement, ttes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant en faciliter la réalisation.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mr Guillaume COCQUET, demeurant 127 bis rue des Montapins-58000 Nevers

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

Le Président

AL585018101

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NAZAR RESTO 58

Forme : Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 1000 euros

Siège social : 3 rue Georges PIELIN – 58 000 Nevers

Objet Social : Restauration rapide

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président : CITANAL Cuma demeurant à Nevers (58000) 2 impasse des loges

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL585018107

YONNE

➜ DÉMISSION

SCEA DEUX GY

Société civile
au capital de 325 000 €
37 rue de Rechievre
89580 Gy L'éveque
809 679 558 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2016 a pris acte de la démission de M. Jacques Vicente de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2016.

Pour avis, la gérance.

AL895018091

SCEV LES PRIAUX

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue des Maisons Rouges
89800 Maligny
821 845 575 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2016 a pris acte de la démission de

M. Jean-Claude CHAVIGNON de ses fonctions de gérant, avec effet au 31 décembre 2016.

L'inscription modificative sera effectuée au RCS d'Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL895018137

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, Administratrice générale - France Domaine - 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur des successions de :

-Monsieur Jean-Michel BERTHON, décédé(e) le 16/07/2014 à Villeneuve sur Yonne (89).

Référence : 0212007260.

-Monsieur Georges GIBIER, décédé(e) le 14/12/2011 à Brienon sur Armançon (89).

Référence : 0212006355.

-Monsieur Jean Claude LAPOUGE, décédé(e) le 09/08/2013 à Sens (89). Référence : 0212006662.

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Sens le 15/02/2017.

-Monsieur Henri Jacques Louis BROUTECHOUX, décédé(e) le 28/01/2013 à Clamecy (58).

Référence : 0212006952.

-Monsieur Guy Raymond BROSSE, décédé(e) le 12/04/2015 à Auxerre (89). Référence : 0212007538.

-Monsieur Alain Maurice GERARD, décédé(e) le 09/04/2014 à Ravières (89). Référence : 0212006814.

-Monsieur Robert Gilbert LIGER, décédé(e) le 05/07/2014 à Auxerre (89). Référence : 0212006998.

-Madame Solange LERAT, décédé(e) le 26/11/2010 à Tonnerre (89). Référence : 0212004258.

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Auxerre le 15/02/2017.

AL895018219

➜ DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PAROY EN OTHE

2 Rue de la Mairie
89210 Paroy en Othe

Par délibération du 1 juin 2015 le Conseil municipal décide l'élaboration d'un PLU (plan local d'urbanisme).

Par délibération du 23 mai 2016 le Conseil municipal choisit "ELVIA GROUP"pour la maitrise d'ouvrage.

Les personnes publiques ont été consultées.

Le 14 janvier 2017, les habitants pourront s'exprimer sur leur vision de l'avenir, tout en préservant et valorisant leur cadre de vie.

AL895018201

➜ NOMINATION

ENTREPRISE BOURREAU

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
Siège social :
41 Faubourg de Paris
89340 Villeneuve-La-Guyard
706 580 016 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 23 novembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de Président :

Mme Emilie RUZZIN, demeurant Les Dodes Hauteville Gondon, 73700 Bourg Saint Maurice en remplacement de Mme Sylvie BOURREAU, décédé.

Le président.

AL895018204

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DIAMEO

SASU au capital de 2500 €
2 Rue du Commerce,
89300 Joigny
530315340 RCS Sens

Par Décision du 02/12/2016, l'assemblée général extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 Rue du Commerce, 89300 Joigny au Avenue de Sully Prolongée, 89300 Joigny à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens

AL895018175

EURL CPC

au capital de 3000 euros
7 Grande Rue
89800 Chemilly Sur Serein

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2016, le siège social est transféré au 2 route de la Teillère à Quenne (89290).

AL895018176

SARL ATELIER-BRANCO MOTEUR

L'AGE du 1.11.16 des associés de la SARL ATELIER BRANCO MOTEUR – en abrégé ABM, capital 2.000 €, siège social à Joigny (89) Rue de Sully prolongée - Pépinière d'entreprises du Jovinien - Atelier n° 2, 814 496 089 RCS Sens, a décidé de transférer son siège social à compter de ce jour. Ancienne mention publiée : Siège social : Joigny (89) Rue de Sully prolongée - Pépinière d'entreprises du Jovinien - Atelier n° 2. Nouvelle mention : Siège social : Appoigny (89) 68, route de Paris. La société sera désormais immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL895018186

SARL AU RUISSEAU DES DOUCEURS

Sarl Au Ruisseau des Douceurs ayant son siège social à Gron (Yonne) 11 grande rue identifié sous le numéro de Siren 533796645 RCS Sens.

Par assemblée général du 10 octobre 2016 les associés on décider a compter du 21 octobre 2016 de transférer le siège social au 38 Rue de la république 89150 Saint Valérien (Yonne).

En conséquence la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens

AL895018187

ELOQUENS

SARL
au capital de 12 000 Euros
Siège social : 19 Grande Rue
89150 Villebougis
452 504 285 RCS Sens

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 21/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 21 rue Bergère 75009 Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La radiation sera effectuée au RCS de Sens.

La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de Paris.

AL895018198

ANPHICRI

SARL au capital de 7.500 €
Siège social
30 bis rue de la Pépinière 89100 Sens
491 920 351 RCS Sens

L'AGE du 14/11/2016 a transféré le siège social au 18 rue Saint Paul – Résidence Saint Paul – Bat A –89100 Sens. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Sens.

AL895018224

ASSOCIATION REGIONALE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

ARLI

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 250 euros
Siège social : 1 Rue de Chantecoq
89100 Sens
306 139 494 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ASSOCIATION REGIONALE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - ARLI a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de Chantecoq, 89100 SENS au 17 Rue de Chantecoq - Zone des Vauguillettes - 89100 Sens à compter du 01/10/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL895018230

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ CARROSSERIE BLEIN

SARL au capital de 7 500 €
porté à 27 500 €
Siège social : Avenue Montabaur
89700 Tonnerre
N° d'identification 538 191 503 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2016, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 20 000 € entièrement libéré, ce capital étant ainsi porté à 27 500 €.

2 000 parts sociales nouvelles ont été créées, d'un montant de 10 € chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire.

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit:

Article 6 – Apports. Il est ajouté le paragraphe supplémentaire suivant :

« Lors de l'augmentation de capital réalisée sur décision de l'associé unique du 1er décembre 2016, la somme de 20 000 (vingt mille) euros est apportée en numéraire par Monsieur Gaylor FOURREY. »

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à vingt-sept mille cinq cent euros (27 500 euros), divisé en 2 750 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2 750 et attribuées en totalité à Monsieur Gaylor FOURREY, associé unique en rémunération de son apport en numéraire. »

Le reste de l'article sans changement.

A la suite de l'augmentation de capital, l'assemblée constate que les capitaux propres ont été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis et mention,

M. Gaylor FOURREY, gérant.

AL895018180

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 24 janvier 2017 à 11H00
au Palais de Justice de Sens (89),
1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à **SOMMECAISE (89)**
1 La Rue Neuve
de 84 m² habitables environ. Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage.
de 4 pièces avec **terrasse**. **Garage/grange, 2 cabanons, mare.**
Sur un **terrain** d'une contenance totale **de 19 a 47 ca – LIBRE** (au 03/05/2016)
MISE A PRIX : 14.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**,

Avocats à SENS (89), demeurant 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Jeudi 12 janvier 2017 de 15 H 30 à 16 H 30

AL895018164

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL FRANCE VINS-COURTAGE

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2016, l'AGE des associés de la SARL France VINS-COURTAGE, au capital de 28000 euros dont le siège social est 74 Grande Rue 89800 Maligny, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 404002073 statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, son capital demeurent inchangées.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Mme. Sandrine JURY-BEUTOT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

M. Philippe JURY demeurant 74 Grande Rue 89800 Maligny

Pour avis

Le Président

AL895018032

EARL CALMUS

Earl au capital de 106 020 euros
Siège social : 13 rue de la Croix d'Arnault
89300 Joigny
334 191 566 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2016, la collectivité des associés a :

- pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Gérard Calmus,
- nommé Mme Martine Delaporte épouse Calmus, demeurant à Joigny (Yonne), 13 rue de la Croix d'Arnault, aux fonctions de gérante.
- décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée Scea Calmus.

Éléments modifiés :

Dénomination sociale : Scea Calmus.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Gérants : Mme Martine Delaporte épouse Calmus demeurant à Joigny (Yonne), 13 rue de la Croix d'Arnault et M. Bruno Calmus demeurant à Joigny (Yonne), 13 rue du Luxembourg.

Pour avis, la gérance.

AL895018090

GAEC DES COMBES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
agréé au capital de 106 409,41 euros
Siège social : 12 rue Saint-Roch
89390 Ravières
324 632 488 RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2016, la collectivité des associés a décidé de proroger la durée de groupement de 98 ans, reportant son terme au 2 juin 2115.

Pour avis, la gérance.

AL895018114

AGENCE EUROPEENNE DU CHAUFFAGE ET DU SANITAIRE AECS

SARL au capital de 1 500 euros
Siège social : 5 Hameau de l'Orme
89150 Villebougis
788 574 507 RCS Sens

Transfert de siège & Changement de gérance

L'AGE du 2/12/2016, a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

Changement de gérance

M. Olivier CARCONE a démissionné de son mandat de gérant à compter du 2/12/2016.

M. Jean-Michel PIOT est nommé gérant à compter du 2/12/2016 pour une durée illimitée.

Transfert de siège social

Ancienne mention : 5 Hameau de l'Orme à Villebougis (89150)

Nouvelle mention :21 Rue de Bourgogne à Etigny (89510)

à compter du 1/12/2016.

Pour avis et mention au RCS de Sens.

La gérance.

AL895018190

BPS SELARL D'AVOCATS Me Olivier PITTET 19 chemin de la Combe aux Chiens 25000 Besançon

KAIROS GEOLOCALISATION

Société à responsabilité limitée
au capital de € 100 000
Siège social : avenue de Sully
pépinière d'entreprises
89300 Joigny
SIREN 821 745 361 RCS Sens

Lors de l'A.G.E. du 24/11/2016, il a été décidé :

- de nommer un nouveau cogérant en remplacement d'un cogérant démissionnaire
- d'augmenter le capital social d'un montant de € 100 000 pour le porter à € 200 000 par création de 10 000 parts nouvelles de € 10 chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les mentions soumises à publicité sont les suivantes :

Cogérance

Ancienne mention : Monsieur Damien RAMEAU

Demeurant 12 Place Perraud - 39000 Lons le Saunier

Madame Laurence DALLOZ, née JALLEY

Demeurant 29 rue de la Penu - 39570 Cesancey

Nouvelle mention : Monsieur Damien RAMEAU

Demeurant 12 Place Perraud - 39000 Lons le Saunier

Monsieur Jean-Christophe MERCUSOT

Demeurant 32 rue du Vieux Château - 21540 Sombernon

Capital social

Ancienne mention : € 100 000 divisé en 10 000 parts de € 10

Nouvelle mention : € 200 000 divisé en 20 000 parts de € 10

Pour avis

AL895018195

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ICAR 7

SCI au capital de 304 898,03 €
ramené à 5 000 euros
Siège social : 44 ter bd Saint Antoine
78150 Le Chesnay
391 583 176 RCS Versailles

Aux termes d'une AGE en date du 01/11/2016, il a été décidé :

- de réduire le capital d'une somme de 300 000 € pour être ramené de 304 898,03 € à 5 000,00 €,
- de transférer le siège social du 44 ter bd Saint Antoine – 78150 Le Chesnay au 2 La Grande Breuille - 89520 Sainpuits à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 28 juin 1993, a pour objet social l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers ou mobiliers.

Radiation au RCS de Versailles et nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL895018207

SOJAG SA

SAS au capital de 400 000 €
Siège social
1-3, rue du Saule Fendu
89100 Maillot
311 844 658 R.C.S. Sens

Le 29/06/2016, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale « SOJAG SA » par « SOJAG » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL895018212

EARL DU PRESSOIR DE THEMES

Siège social
18 Bis Rue du Pressoir de Thèmes
89410 Cezy
Capital social : 38.000 Euros
RCS Sens 434.140.182

Lors de l'AGE du 8 décembre 2016, les associés de la société EARL DU PRESSOIR DE THEMES ont pris la résolution suivante à effet du 1er novembre 2016 :

- Fin des fonctions de gérant de Madame Odile BINOCHE demeurant 13 Avenue de la Gare à Courtenay (45320)
- Nouveau gérant : Monsieur Emilien BINOCHE demeurant Les Reverdis à Courtenay (45320).
- Précision d'adresse du siège social situé au 18 Bis Rue du Pressoir de Thèmes 89410 Cezy.

Une inscription modificative sera effectuée au RCS de Sens.

Pour avis. Le gérant.

AL895018220

LEADER PRICE SENS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social
123, quai Jules Guesde
94400 Vitry-sur-Seine
820 795 557 RCS Créteil

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1er décembre 2016, il a été décidé de nommer Mr. David Rufenacht, demeurant 66, rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret en qualité de gérant en remplacement de Mr. Franck Fras démissionnaire et de transférer le siège social au 185, avenue de Senigallia – 89100 Sens. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis

Le gérant

AL895018221

SCI DE L'ESPOIR

SCI au capital de 3.000€.
Siège social : 14 rue du docteur Chauvelot,
89250 Seignelay
484 085 063 RCS d'Auxerre

L'AGE du 01/12/2016, a décidé de : - transférer le siège social au : 1 Ter avenue de la Puisaye, 89240 Villegfargeau- modifier l'objet social comme suit : Construction, administration, exploitation et location d'immeubles - proroger la durée de la société jusqu'au 31/08/2104.

Mention au RCS d'Auxerre

AL895018225

LGN

SAS au capital de 5 000 euros
porte a 1 284 574 euros
Siège social : 48 Rue Saint Jean
89290 Vincelles
RCS Auxerre 821 870 912

Avis de modification

Suivant décisions de l'associé unique du 30 novembre 2016, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social de 1 279 574 euros, pour le porter de 5 000 euros à 1 284 574 euros, par voie d'apport en nature, par l'émission de 1 279 574 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- de nommer la société ALTONEO AUDIT, dont le siège est fixé à Laval (53000), 143 rue de Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, ainsi que la société ALTONEO DEVELOPPEMENT, dont le siège est fixé à Angers (49000), 2 square François Truffaut, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six (6) exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

AL895018234

➜ FUSION

ADHP BOURGOGNE Association pour le Développement de l'Horticulture et de la Pépinière en Bourgogne Association loi 1901 14 Bis rue Guynemer 89000 Auxerre

AREXHOR Association loi 1901 28 rue du Chêne 88700 Roville en Chênes

AVIS DE FUSION

L'association « ADHP BOURGOGNE » ferait apport à titre de fusion absorption à l'association « AREXHOR » de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de « ADHP BOURGOGNE » devant être dévolue à l'association «AREXHOR» dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

Un projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux associations participant à la fusion.

La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

L'association « ADHP BOURGOGNE » serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et l'association «AREXHOR» sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'association « ADHP BOURGOGNE », à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion prendra effet fiscalement et comptablement, de façon différée au 1er janvier 2017.

Pour avis,

Les Présidents de «AREXHOR» et « ADHP BOURGOGNE »

AL895018217

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI CANARD

SCI au capital de 180000,00 Euros
2 rue Auguste Renoir,
89290 Vincelles
449859354 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 13/10/2006 il a été pris acte de la nomination de Madame Jacqueline LAVAUD, demeurant 12 rue Gustave Flaubert 91330 Yerres en qualité de nouveau Gérant, à compter du 13/10/2006 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur François CANARD, décédé

Autres modifications :

- Des suites de cette modification et du décès de Marie-Louise ROBERT, les articles 7 du titre 2 et 13 du titre 3 des statuts ont été modifiés.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL895018197

Société civile :

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE ROBIN-BRUNET

Capital 1.776.488,40€
Siège : Chablis(Yonne),
13 Rue Berthelot
RCS n°422 270 934

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06/12/2016

Les associés de la société civile dénommée « GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE ROBIN-BRUNET »

ont nommé comme unique gérant de cette société Madame Denise ROBIN née BRUNET à Chablis(Yonne) le 25/01/1933, demeurant à Chablis (Yonne), 13 Rue Berthelot, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Guy ROBIN, décédé.

En conséquence, ladite société sera à compter du 06/12/2016 gérée par Madame Denise ROBIN née BRUNET.

Pour avis

Me Jean-David FONTENEAU, Notaire à Chablis

AL895018209

➜ NON DISSOLUTION

LEXCAP Société d'Avocats 4, rue du Quinconce – 49104 Angers Cedex 02

AVIS

Aux termes d'une délibération de l'associé unique du 30 juin 2016 de la Société AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE – ARB, S.A.S.au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est 16 Chemin du Tacot -89470 Moneteau , R.C.S. Auxerre 519 199 947, il a été pris acte de l'expiration des mandats de co-commissaires aux comptes, la Société ORCOM et Monsieur Serge AUBAILLY ,et décidé de ne pas les renouveler...Aux termes d'une décision en date du5 octobre 2016 de la Société AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE – ARB, S.A.S. au capital de100 000 Euros, dont le siège social est 16 Chemin du Tacot - 89470 Moneteau, R.C.S. Auxerre 519199 947, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société..

AL895018227

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LA COLOMBE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Rue de la Compagnie Moreau
ZI Maux de Grange
89500 Villeneuve sur Yonne
488 969 205 RCS Sens

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31/10/2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2016.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis

Le liquidateur

AL895017877

AUJOURDHUI-DISCOUNT

SAS au capital de 500 €
Siège Social : 37, rue des Vignes de la Côte
La Grange au Doyen
89510 Véron
798 120 838 RCS Sens

Le 30/11/2016 : les associés ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Marc Bonneau, demeurant à Véron (89510), 37 rue des Vignes de la Côte, La Grange au Doyen, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL895017895

AUJOURDHUI-DISCOUNT

SAS au capital de 500 €
Siège Social : 37, rue des Vignes de la Côte
La Grange au Doyen
89510 Véron
798 120 838 RCS Sens

Le 30/11/2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Marc Bonneau de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL895017896

GALERIE MARKET

SAS au capital de 500 €
Siège Social : 37, rue des Vignes de la Côte
La Grange au Doyen
89510 Véron
801 402 652 RCS Sens

Le 30/11/2016 : les associés ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Marc Bonneau, demeurant à Véron (89510), 37 rue des Vignes de la Côte, La Grange au Doyen, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL895017897

GALERIE MARKET

SAS au capital de 500 €
Siège Social : 37, rue des Vignes de la Côte
La Grange au Doyen
89510 Véron
801 402 652 RCS Sens

Le 30/11/2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Marc Bonneau de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL895017898

EURL AU PETIT MARCHE

EURL au capital de 1000 euros
10,grande rue
89113 Fleury la Vallée
RCS sens 800 820 367

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1 er décembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Orange cyril, demeurant 27 bis rue saint germain 89110 Poilly sur Tholon, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à : 10 , grande rue 89113 Fleury la Vallée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de sens.

Pour avis, le liquidateur

AL895018183

ALPHAFLEXI

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : rue de Charonnes
Zone Industrielle de Charonnes
89100 Malay le Grand
RCS Sens : B 532 673 118

Suivant décisions du 5 octobre 2016, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, a constaté l'absence de produit de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 Mars 2016. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis

Le liquidateur

AL895018200

KALIDELO

SARL en liquidation au capital de 5000€, siège: 2 Rte de Coulanges 89660 Mailly Le Château, 529496309 RCS Auxerre : AGE du 30/11/2016 : dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Mme Evelyne VUILLET A CILES (2 Rte de Coulanges 89660 Mailly Le Château), fixé le siège social de la liquidation au siège social.

Dépôt légal RCS Auxerre.

AL895018043

IN EXTENSO DEVELOPPEMENT

SARL en liquidation, au capital de 26000€, siège : 2 Rte de Coulanges, 89660 Mailly Le Château 484415138 RCS Auxerre, AGE du 30/11/2016 : dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur M. Patrick BERGER (2 Rte de Coulanges 89660 Mailly Le Château), fixé le siège social de la liquidation au siège social.

Dépôt légal RCS Auxerre.

AL895018210

UN INSTANT DECO

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue de Vauluisant
La Charmée, 89190 Lailly
798 952 115 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 25/11/2016, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Liquidateur

AL895018228

E-N-R-89

Plomberie Chauffage Sanitaire Electricité
SARL au capital de 2500 euros
Siège social : Lieu- Dit Ru Bouilly
89230 Montigny La Resle
503128 860 RCS Auxerre.

Le 12/12/2016 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2016, nommé en qualité de liquidateur M. LOUIS Jean-Claude, demeurant Le Rû Bouilly Cidex 613 89230 Montigny La Resle , et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au RCS de Auxerre..

AL895018229

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2016 à Appoigny, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : L'Envol.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : Restaurant, bar, traiteur, soirées à thèmes, catering, et accessoirement la vente de plats à emporter.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social :Aérodrome d'Auxerre Branches, 89380 Appoigny.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Pierrick Roux, demeurant

18 rue Porte d'en Bas, 89240 Chevannes.

Directeur Général : Mme Anne-Marie Quiévreux épouse Roux, demeurant 18 rue Porte d'en Bas, 89240 Chevannes.

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cessions d'actions : Toute cession aux conjoints, ascendants, descendants n'ayant pas la qualité d'actionnaires et à des tiers étrangers à la société, est soumise à agrément préalable donné par décision collective prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL895018188

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

LE SAINT HONORE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 place Emile Blondeau
89210 Brienon sur Armançon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brienon sur Armançon du 7 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les aractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE SAINT HONORE

Siège social : 5 place Emile Blondeau, 89210 Brienon sur Armançon

Objet social : La boulangerie, la pâtisserie, la confiserie, la chocolaterie, le traiteur, le glacier, le salon de thé, le snacking, le dépôt de presse ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Ulrich PARIS et Madame Stéphanie REYNET demeurant 5 place Emile Blondeau 89210 Brienon sur Armançon Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

La Gérance

AL895018205

SCEA DES HOUCHES

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 247 000,00 euros
Siège social 1 Chemin des Houches
Le Sablon - 89520 Levis

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Levis (Yonne) du 1er décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination : SCEA DES HOUCHES ;

Siège : Levis (89520), 1 Chemin des Houches - Le Sablon ;

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Capital : 247 000 euros, constitué à concurrence de 4 276 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 242 724 euros au moyen d'apports en nature ;

Gérance : Monsieur Michel JOLLET, demeurant à 1 Chemin des Houches - Le Sablon 89520 Levis, a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

La Gérance.

AL895018206

MAHALO YOGA

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/12/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale :MAHALO YOGA

Siège social : 2 RUE FLEUR DE ROUVROY, 89170 RONCHERES

Forme : SAS

Capital : 50000 Euros

Objet social : La société a pour objet l'enseignement du yoga mais également la prestation de services et de conseils dans le domaine artistique et du bien-être.

Président : Monsieur SOPHIE PIOLLET demeurant : 4 RUE ROLLIN, 75005 PARIS

élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL895018214

FIGEAC AERO AUXERRE

Avis est donné de la constitution, pour 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS d'Auxerre où les statuts seront déposés, d'une société par actions simplifiée, dénommée Figeac Aero Auxerre, au capital social de 5000 euros, dont le siège social est à zone plaine des isles 89000 Auxerre. Objet: Acquisition d'actifs de l'entreprise auvergne aeronautique groupe permettant la continuation de son activité industrielle de sous-traitance aéronautique; activité industrielle de mécanique et usinage de pièces et sous-ensembles aéronautiques et activité de traitement de surface de pièces dans l'industrie de la sous-traitance aéronautique. Associé: Figeac Aero, SA au capital de 3814504,44 euros Siège: Zone industrielle de l'aiguille 46100 Figeac RCS 349 357 343 Cahors et représentée par M. Jean-Claude Maillard, en sa qualité de PDG. Président: M. Jean Claude Maillard, 4 av Jean Jaurès 46100 Figeac. Commissaire aux comptes : titulaire Fidaudit, 41 rue capitaine Guynemer 92925 La Défense cedex; Suppléant: Fideuraf 41, rue capitaine guynemer 92925 La Défense cedex. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives avec un nombre de voix égal au nombre des actions qu'il possède. A chaque action est attaché un droit de vote. Les titres et les actions sont librement transférables. RCS: Auxerre

AL895018215

SAS DE MATOS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Coulanges la Vineuse (Yonne), du 9 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS DE MATOS

Siège : 26 Boulevard Livras, 89580 Coulanges la Vineuse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Maçonnerie, couverture, ravalement, isolation, plâtrerie, carrelage.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président :

Monsieur Michaël DE MATOS, demeurant 24 Ter Route Nationale 89580 Vallan

Directeur général :

Monsieur Valter DE MATOS, demeurant 26 Boulevard Livras 89580 Coulanges la Vineuse

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés

d'Auxerre.

Pour avis

Le Président

AL895018222

GFV DE L'YONNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à St Brix le Vineux (Yonne), du 9 décembre 2016, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GFV DE L'YONNE ;

Siège : 2 Rue du 19 mars 1962 – 89530 Saint Bris le Vineux

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre;

Objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage viticole et/ou agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ;

Capital variable : minimum 40 000 € ;

Gérance : ont été nommés co-gérants de la société pour une durée illimitée :

Monsieur Pascal BAILLY, demeurant à 25 Rue Cochois 89000 Auxerre

Monsieur Bernard BONNEFOY, demeurant à 2 Rue du 19 Mars 1962 - 89530 St Bris le Vineux.

Pour avis,

La gérance

AL895018223

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

MAMIE LOU

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 44, rue de la République
89100 Sens

Avis de constitution.

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens du 9 décembre2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MAMIE LOU

Siège : 44, rue de la République,89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : la vente de plats préparés à emporter ou à livrer, épicerie fine, restauration

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

.**Président** : Monsieur Otis MARCIN, demeurant 44 rue de la République -89100 Sens

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le Président.

AL895018235

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Avallon du 7 décembre 2016, il a été constitué une société :

Forme : Société par action simplifiée

Dénomination sociale : GENTIL AUTOMOBILE

Capital : 2.000 € (deux mille euros) divisé en 100 actions de 20€

Siège social : 32 route de Paris, 89200 Avallon

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'en Europe et dans le monde :

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

Durée : 99 ans

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

Clause d'agrément des cessionnaires d'actions : les cessions des actions entre vifs sont libres entre actionnaires, entre ascendants et descendants comme encore entre conjoints.

Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2016, Monsieur Julien Gentil né le 24 août 1986 à Tonnerre (89), de nationalité française, demeurant 5 grande rue 89440 Massangis, a été nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée et Madame Audrey Gentil née le 8 août 1986, à Avallon (89), de nationalité française, demeurant 5 grande rue 89440 Massangis a été nommée en qualité de Directrice Générale.

AL895018239

Vie quotidienne

Famille

Traditions, modernités et harmonie au menu de Noël

Les fêtes de fin d'année arrivent. Quelques tendances classiques, mais pas que, pour aborder cette période.

Dans un monde en pleine évolution, les enquêtes se multiplient pour mieux cerner les attentes des consommateurs, même pour Noël. C'est par exemple le cas de Delpeyrat, spécialiste du foie gras et du saumon (enquête baromètre avec TNS Sofres auprès de 1 000 personnes et étude auprès des foyers français avec Freethinking). *«Les Français restent une majorité à considérer le repas de Noël comme une occasion de faire plaisir à leurs proches, de se retrouver en famille dans une société plus individualiste et plus mobile et dans laquelle la sphère familiale est souvent éclatée. La tradition perdure alors que la dimension religieuse passe à l'arrière-plan. On observe un transfert des valeurs de la religion vers la famille. Noël est une parenthèse extra-temporelle : un temps pour souffler, prendre le temps d'échanger, de s'aimer, de prendre soin les uns des autres d'être ensemble»* peut-on lire dans le compte rendu de ces travaux. *«Dans ce contexte, le repas est l'acte principal de la pièce de théâtre que devient Noël : c'est par excellence, un temps de rupture avec le quotidien, ciment d'une réunion joyeuse autour d'une jolie table qui propose des produits que l'on n'a pas l'habitude de déguster le reste de l'année. Un repas ritualisé qui compte en moyenne, 7 plats et 9 convives»* est-il aussi noté.

Tendances générales

Accenture, une société internationale spécialisée dans le conseil, vient de publier une enquête réalisée auprès de 1 000 consommateurs Français, sur leurs intentions d'achats pour les fêtes. Il ressort que *«les consommateurs achèteront chez de multiples distributeurs pour trouver le meilleur prix et 70% visiteront Amazon.com avant de chercher et d'acheter ailleurs»*. Par ailleurs, 40% des consommateurs prévoient d'augmenter leurs dépenses avec un budget moyen de 607 euros, répartis pour moitié en cadeaux, pour moitié en achats alimentaires. 77% des décisions seront influencées par les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Instagram et Pinterest en tête).

Le prix va jouer un rôle considérable cette année : 62% vont acheter dans des magasins ou sites différents pour obtenir le meilleur prix possible plutôt que de tout acheter au même endroit. Le net s'avère un excellent outil de comparaisons de prix. Enfin, 48% des personnes iront acheter dans des magasins non fréquentés l'an passé mais offrant un prix plus attractif. Selon cette enquête Accenture, les cadeaux les plus populaires sont le jeu/jouet devant les vêtements et les accessoires.

À table

«Les deux vaches» et *«Label rouge»* ont également joué le jeu des enquêtes (réalisée par Toluna, spécialiste de l'enquête en ligne). Les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique et les produits sous signe de qualité auront la cote : + 28% des Français plébiscitent le bio pour Noël, soit quasi un Français sur deux et 37,5% de la population française est prête à acheter des produits labellisés (Label Rouge, AOC...), soit 8% de plus qu'en 2015 !

Deux grandes tendances émergent ou confirment cette année. D'abord, le maxi en direct de chez le producteur. Par exemple, Latabledeseleveurs.fr, une boucherie en ligne, «veut *«sublimer les repas de fêtes de fin d'année»* en proposant des produits 100% made in France et à prix maîtrisés facilitant l'achat direct : volailles de Noël, carré d'agneau ou de bœuf et charcuterie au menu !

Ensuite, le pain dédié à un plat : les artisans-boulangers pourront proposer une sélection de pain en fonction des mets, conçus par Les Moulins Viron : brochette de 3 mini-pains sur pique pour accompagner le repas des hors d'oeuvre jusqu'au plateau de fromages par exemple. *«Les gourmets pourront leur adjoindre un pain de mie à l'aneth ou une tourte de seigle au citron, deux spécialités dont le goût subtil épouse admirablement celui des fruits de mer, poissons et autres produits aux saveurs iodées. Quant au Manneodor, il s'harmonisera à la perfection avec du foie gras, du caviar ou du saumon fumé...»* précise le meunier.

Jeu vidéo

De son côté, le Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs, a lui aussi sacrifié à cette mode des enquêtes (effectuée par GfK): 64% des familles envisagent d'offrir un jeu vidéo à Noël. *«Le jeu vidéo représente un cadeau de Noël incontournable, notamment pour les familles et un Français sur trois envisage d'en offrir, les jeux vidéo étant des produits culturels propices au partage et à l'échange entre générations. plus d'un tiers des Français aimeraient recevoir un jeu vidéo comme cadeau de Noël»* relève l'étude.

Depuis décembre 2015, la France a homologué la nouvelle classification des jeux vidéos de l'Union européenne qui classe les jeux en fonction de l'âge des joueurs et du contexte du jeu-vidéo en question. Plus de la moitié des utilisateurs déclare faire attention à cette classification et la proportion augmente nettement dans les foyers avec enfant.



Bureau Horticole Régional des Pays de la Loire

Après les poinsettias ou étoile de Noël pour décorer les couronnes de l'avent et les sapins de Noël, le Bureau horticole réégional des pays de la Loire propose aussi de fleurir les tables de fêtes de fin d'année avec cette plante.

THIERRY MICHEL

Salon de la miniature agricole à Auxonne

Tous enfants le temps d'une journée

Dimanche 4 décembre à Auxonne dans les locaux de la Sarl Giacomel.

Une famille au complet, enfants, parents, grands-parents, entre dans la concession. Immédiatement, les sourires apparaissent, les visages s'illuminent, les yeux pétillent… devant les centaines de miniatures agricoles dont la plupart mises en scènes dans des dioramas dont on mesure la quantité d'heures nécessaires à la réalisation.

À cet instant, grands et petits redeviennent des enfants. Chacun se remémore des souvenirs plus ou moins lointains et les partagent avec ses proches. Les réseaux sociaux version taille humaine se réinitialisent. Et ce sont plus de 2500 visages qui se sont métamorphosés lors de cette journée, un succès indéniable !

Pour la seconde édition de son salon de la miniature agricole, la concession John Deere a dû pousser les murs. Le succès de 2014 avec plus de 1000 personnes venues sur une journée et les sollicitations des exposants et des clients pour cette année ont encouragé les équipes Giacomel à voir l'organisation en version XXL. Résultat, l'atelier a été mobilisé en plus du local de stockage des pièces magasin. Les 31 exposants de miniatures sont venus de tous horizons, en voisins bien sûr mais également du Jura, de la Saône et Loire comme l'association BMDA regroupant 20 membres, de la Haute Saône avec le Gaec Mini's de Gy comptant 15 associés et même de la Marne. Ces passionnés mettent parfois jusqu'à 3 heures pour préparer leur diorama, restituant qui l'organisation d'une ferme, qui une scène au champ, qui un bâtiment d'élevage.

1800 euros récoltés au profit de la Ligue de Côte d'Or contre le Cancer

Les organisateurs ont ajouté, cette année, de nombreuses animations pour les plus jeunes : casse-boite, tirs au but, pêche à la ligne, parcours de tracteurs à pédales, circuit d'engins radio commandés.

La recette de ces animations, de la petite restauration (uniquement à base de produits locaux) et une participation sur la vente de jouets ont permis de reverser 1800 € à la ligue de Côte d'Or contre le cancer.

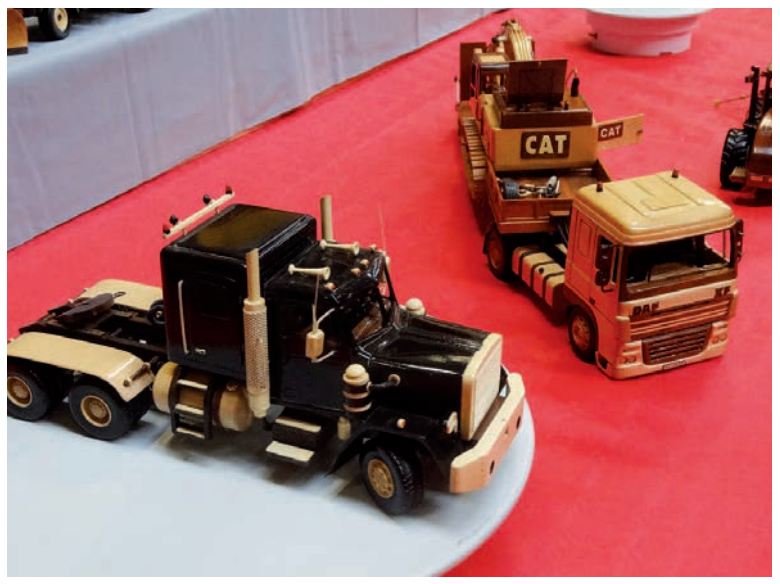
Car c'est aussi un des objectifs que se sont fixé les organisateurs. *«Nous avons voulu créer un évènement festif en fin d'année pour nos clients agriculteurs, mais aussi pour le grand public qui découvre notre univers»* expliquent Jean-Pierre Giacomel et Didier Largy, les deux associés de la concession. *«Ce succès, nous le devons certes aux visiteurs venus nombreux mais également à la trentaine de bénévoles qui déploient une énergie considérable pour l'organisation de cette journée. Ces bénévoles, ce sont les collaborateurs de l'entreprise, leurs enfants et conjoints, les amis qui offrent un peu de leur temps pour une bonne cause et pour se retrouver dans des conditions inhabituelles. Sans leur engagement, nous n'aurions jamais pu accueillir tous les visiteurs dans de telles conditions»*.

Des visiteurs heureux, des organisateurs satisfaits, une œuvre soutenue…les fêtes de fin d'années ont déjà bien commencé à Auxonne.

JEAN-YVES BLONDAT


Dans l'après-midi, la fréquentation a été maximale. Plus de 2500 visiteurs ont été comptabilisés sur la journée.


Au total, plus de 150 m² d'expositions de miniatures et de dioramas.


Ces miniatures venues du Jura sont des pièces uniques, entièrement conçues en bois.



La concession John Deere était bien indiquée, même dans les dioramas !


Le sens de l'humour ! Sur les boites du chamboule tout, les visages (ou plutôt grimaces) du staff Giacomel.


Le rayon jouets a donné des idées de cadeau à bon nombre de visiteurs.